L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1603 - VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

MOISSONNEUSES BATTEUSES

Les chenilles, une solution qui mérite réflexion



Photo : New Holland

Découvrez dans nos pages cette semaine les dernières nouveautés du secteur et, en particulier, l'analyse portant sur le développement des moissonneuses équipées de chenilles. Cette technologie présente de nombreux avantages mais réclame, de la part des agriculteurs, une véritable analyse de leurs besoins en amont car, dans certains cas, les pneus classiques peuvent s'avérer plus appropriés.

Pages 16 à 21

Côte d'Or

› Élevage bovin

Le confort de la limousine



Nièvre

› Fédération des chasseurs

Acteur de la biodiversité



Yonne

› Confinement

Les horticulteurs ont dû (encore) fermer boutique







Sommaire

Côte d'Or
04 • Concours charolais : Une triste première
05 • Élevage bovin : Le confort de la limousine
06 • Énergie solaire : La possibilité d'autoconsommer

Nièvre
07 • Groupement d'employeurs Agri'rural 58: L'emploi partagé dans la Nièvre
08 • Faune sauvage : La FDC acteur de la biodiversité
09 • Diversification : «*La demande est forte dans tout le pays*»

Yonne
10 • Covid-19 : Les horticulteurs ont dû (encore) fermer boutique
11 • Fromage de chèvre : Une production au vrai savoir-faire
12 • Nature et tourisme : Ambition renouvelée pour le parc de Boutissaint

Région et ailleurs
13 • Communication : À la recherche des petits bruits qui en disent long sur l'alimentation
14 • Élevage porcin : Le choix de la vente directe

Filières
15 • Cultures Face aux aléas climatiques: L'intérêt des mélanges fourragers

Dossier
16-21 • Spécial Moissonneuses-batteuses

Infos Services
22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Covid-19

Le consommateur a muté d'un confinement à l'autre

Si les préoccupations en faveur du « *bien consommer* » restent élevées, les consommateurs sont beaucoup plus préoccupés par les prix. La succession des confinements pourrait aussi entraîner des changements de comportements en profondeur.

Les consommateurs français agiront-ils à l'égard de leur assiette de la même manière lors du confinement de l'automne que lors de celui du printemps ? Rien n'est moins sûr, si l'on en croit les analyses exprimées par différents experts de la consommation qui se sont exprimés lors de la 4ème édition du MeatLab Charal, des rencontres de réflexion sur l'alimentation organisées sous l'égide de la marque française de viande. La première période de confinement, de mars à mai dernier, avait entraîné de profondes modifications dans les comportements, a rappelé Frédéric Nicolas, directeur de département de l'Institut IRI en présentant les résultats d'une étude exclusive menée en trois temps (avant, pendant et après cet épisode) auprès de 1 200 consommateurs. La crise sanitaire avait cristallisé les intentions des Français de bien consommer et de se montrer plus vigilants sur la qualité de leurs produits de consommation courante. L'institut a ainsi relevé un pic du poids des offres « *bio, écologiques et équitables* » dans les rayons des hypers et supermarchés autour des mois de mars et d'avril, avec 9,7 % du total des produits de grande consommation. Depuis, la vague semble être quelque peu retombée. En juillet dernier, la part des produits de ces catégories est revenue au niveau de la moyenne de l'année 2019 (8,4 %), un étiage qui reste cependant très supérieur aux années précédentes. « *Après la fin du premier confinement, une grosse minorité des acheteurs que nous avons interrogés assurent être plus attentifs qu'avant à l'origine géographique (31 %) ou encore à la composition ou aux ingrédients (25 %) des produits* », remarque Frédéric Nicolas.

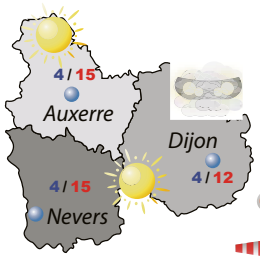
Une grande sensibilité aux prix

Ce qui a changé entre les deux épisodes, c'est la sensibilité aux prix, affirme l'expert. Après le confinement du printemps, le nombre des Français se fixant pour priorité pendant les courses de « maîtriser leurs dépenses » a grimpé en flèche, la proportion passant de 26 % à 40 %, au détriment des achats de produits de qualité et des produits « *plaisir* ». « *Depuis la mi-mai, 50 % achètent plus en promo, 38 % préparent leur course avec une liste et 35 % ont arrêté de consommer certaines catégories* », relève Frédéric Nicolas. Un comportement lié selon l'expert à des difficultés économiques bien réelles, mais aussi à un changement de relation à la consommation lié à l'anticipation de la crise économique. Si les Français se montrent aujourd'hui plus prudents dans leurs achats, la deuxième vague devrait favoriser le retour de certaines habitudes qui ne sont pas sans conséquences sur les achats alimentaires. C'est le cas en particulier du développement de la cuisine à la maison, a priori favorable aux produits non transformés. « *Depuis la fin du confinement par rapport à avant la crise, 42 % des Français assurent qu'ils font plus la cuisine, dont 12 % "beaucoup plus"* », note l'enquête. Le retour brutal dans les foyers pourrait également marquer un nouveau repli sur les produits jugés « *les plus indispensables* ». À ce jeu, les protéines animales s'en sortent très favorablement, souligne Frédéric Nicolas. Lors du premier semestre de 2020, les ventes ont progressé de 7,5 % aux rayons boucherie et charcuterie des grandes surfaces par rapport à 2019, celles de poisson de 6 % et celles de fromages de 7,5 %. Les rayons « *fruits et légumes* », « *viandes et poissons* » et « *charcuterie et traiteur* » sont considérés comme les trois principaux « *rayons plaisir* » en supermarché, assure IRI. Il est encore trop tôt pour dire si les Français diversifieront autant qu'au printemps leurs lieux d'achats alimentaires. Le confinement du printemps avait en effet été très favorable à l'affirmation de « *nouveaux* » modes de distribution. Un quart des acheteurs, à l'issue du premier épisode, disaient fréquenter des circuits qu'ils n'utilisaient pas avant. Ils citent en tête la vente directe de producteurs (28 %), devant la petite épicerie de quartier, le commerce spécialisé, le drive, le magasin bio ou encore le marché traditionnel. Des circuits qui se trouvent aussi répondre aux préoccupations exacerbées par la crise. ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 6 Novembre

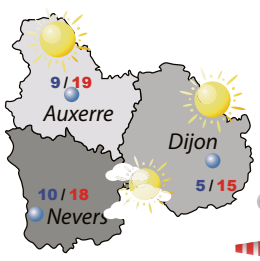


Agréable
Le soleil s'imposera du matin jusqu'au soir dans un ciel souvent bleu azur.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 13 à 16°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Bertille
Soleil : 07h46 - 17h24
Lune : 21h31 - 13h19

Samedi 7 Novembre



Ensoleillé
Nous profiterons d'un temps calme et assez ensoleillé sur l'ensemble de la région.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 18 à 20°C
Vents : Sud-Est 20 km/h

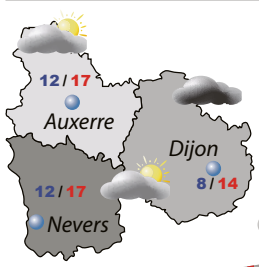
Sainte Carine
Soleil : 07h48 - 17h22
Lune : 22h37 - 14h02

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 8 Novembre



Changeant
Nous retrouverons un ciel très changeant avec des éclaircies entrecoupées de passage nuageux.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 14 à 18°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Geoffroy
Soleil : 07h49 - 17h21
Lune : 23h50 - 14h38

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 Novembre au Mercredi 11 Novembre
ensoleillé / ensoleillé / ensoleillé
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C — T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 12 Novembre au Dimanche 15 Novembre
ensoleillé / couvert / couvert / nuageux
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 6 à 8°C — T° maxi : 15 à 17°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Lutte contre les ravageurs

Une expérimentation avec les chauves-souris

Sur la plateforme des techniques alternatives et biologiques à Étoile-sur-Rhône (Drôme), on s'intéresse aux chauves-souris et à leur rôle dans la régulation de ravageurs des cultures.



Si les chauves-souris pipistrelles sont les plus présentes dans les parcelles agricoles, on trouve aussi quelques espèces moins courantes.

Par leur consommation d'insectes, certaines espèces de chauves-souris jouent un rôle dans la régulation des ravageurs des cultures. Si les pipistrelles sont les plus présentes dans les parcelles agricoles, on trouve aussi quelques espèces moins courantes. C'est pourquoi les chauves-souris ont fait l'objet d'observations sur la plateforme des techniques alternatives et biologiques (Tab) de la ferme expérimentale d'Étoile-sur-Rhône, dans la Drôme. Une quarantaine de gîtes y a été posée en 2016 pour suivre, de 2017 à 2019, leur occupation par ces mammifères. Cette action a été coordonnée par Florian Boulisset, chargé de projet plateforme Tab au sein de la Chambre d'agriculture du département. Il travaille en binôme avec Aline Buffat, conseillère biodiversité et agroforesterie à la Chambre d'agriculture également. Le suivi a été assuré par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), partenaire de la plateforme.

« Nous avons constaté que l'occupation des gîtes à chauves-souris sur la plateforme Tab a augmenté progressivement et assez rapidement sur ces trois années puisque 90 % des nichoirs en avaient accueilli au moins une en 2018, explique Florian Boulisset. *Le suivi a montré la fixation d'une population sur les parcelles. Nous avons validé l'efficacité de ces aménagements avec l'observation d'une installation des chauves-souris en bord de parcelles en 2017 puis dans les gîtes situés dans leur cœur, en particulier en 2019 ».*

Vingt espèces présentes

En parallèle, des inventaires ont été réalisés via un suivi acoustique sur l'ensemble de la plateforme. La présence de vingt espèces de chauves-souris a pu ainsi être validée. Prévue sur plusieurs années, une étude des comportements de chasse des chauves-souris dans les parcelles est en cours. *« Elle consiste à savoir si elles vont chasser sur les parcelles et si cette activité varie en fonction du milieu environnant,* précise Florian Boulisset. *Il s'agit aussi de savoir si elles consomment des ravageurs. Ce travail va être engagé avec des analyses, réalisées par un laboratoire spécialisé, d'ADN dans du guano (crottes) récupéré sous les nichoirs en 2018. L'idée, c'est de savoir si les chauves-souris mangent des ravageurs et comment, si la consommation varie en fonction de l'année et si les pics de présence de ravageurs se retrouvent dans les crottes. Pour tenter de voir comment elles chassent dans les parcelles, des marqueurs lumineux sont utilisés ».*

Retrouver une diversité

Jusque-là, un seul type de gîte avait été installé sur la plateforme Tab. D'autres devraient être testés, dont un installé d'ici la fin de l'année et les autres en 2021, afin de voir si plus d'espèces de chauves-souris consommant des ravageurs différents peuvent être attirées. Les gîtes actuellement en place sont occupés *« essentiellement par des pipistrelles,* indique Florian Boulisset. *On ne retrouve pas toute la diversité des chauves-souris observées acoustiquement. On va essayer de faire un suivi de l'occupation des gîtes et de leur durée de vie. Quelles sont les espèces présentes, y en a-t-il de nouvelles ? Est-ce que plus d'individus sont accueillis qu'avec les premiers gîtes installés ? ».*

ANNIE LAURIE

Bio

Nouvel appel à projets dans le cadre du plan de relance

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a choisi de soutenir le développement et la structuration de nouvelles filières biologiques en consacrant une mesure du plan de relance à l'un des outils clés de l'Agence Bio : le Fonds Avenir Bio, qui va être revalorisé. Dans ce cadre un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 12 janvier 2021.

Mis en place en 2008, le Fonds Avenir Bio a pour objectif de soutenir des programmes de développement des filières biologiques. Il est géré par l'Agence Bio. Son but est d'accompagner financièrement des projets collectifs de développement de la production biologique, menés par des sociétés, des coopératives, des associations ou des groupements d'opérateurs. L'objectif du fonds est de soutenir des initiatives pour développer l'offre de produits biologiques, en particulier en stimulant les conversions à l'agriculture biologique ; la diversification des produits et des débouchés ; la valorisation des productions bio. Il s'agit aussi de maintenir des prix rémunérateurs pour les producteurs et des prix attractifs pour les consommateurs en créant des économies d'échelle et en optimisant la logistique, et enfin d'assurer les approvisionnements et les débouchés tout en favorisant des relations équilibrées entre les différents maillons des filières. Dans le cadre du plan de relance, 5 millions d'euros supplémentaires seront alloués chaque année jusqu'en 2022 au Fonds Avenir Bio afin de renforcer les filières biologiques existantes et les filières émergentes, porteuses d'innovation et de nouvelles pratiques agroécologiques.

Une première mesure

C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit le nouvel appel à projets du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ouvert depuis le 19 octobre et jusqu'au 12 janvier 2021. *« Ce nouvel appel à projets,* a déclaré le ministre Julien Denormandie, *est la première mesure du volet agricole du plan de relance qui se concrétise depuis sa présentation le 3 septembre ».* Le texte de l'appel à projets, ainsi que l'ensemble des pièces constitutives d'un dossier Avenir Bio, sont disponibles sur le site www.agencebio.org. La sélection des projets sera faite au premier trimestre 2021. Le processus de sélection des dossiers s'appuie sur une grille d'évaluation de cinq critères : les impacts sur la filière bio, le caractère suprarégional du projet ou caractère innovant, les cofinancements sollicités, les engagements multipartenaires formalisés, la cohérence des objectifs au regard des moyens déployés. Les subventions accordées dans le cadre du Fonds Avenir Bio viennent en complément de dispositifs d'aides publiques existants (crédits des collectivités territoriales, crédits Feader, crédits d'animation Draaf, crédits des Agences de l'Eau, aides aux investissements de FranceAgriMer…). Les demandes d'aides au Fonds Avenir Bio sont plafonnées à 700 000 euros par projet.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Notes : Pour déposer un dossier de candidature dans le cadre du nouvel appel à projets, rendez-vous sur www.agencebio.org

En chiffres

En France, 71 % des citoyens déclarent consommer du bio au moins une fois par mois et 14 % tous les jours. En Bourgogne Franche-Comté, ces chiffres sont respectivement de 64 % et 12 %. En 2019, on comptait 588 exploitations bios en Côte-d'Or, 486 dans l'Yonne et 243 dans la Nièvre. Les surfaces certifiées bios atteignent 25 759 ha en Côte-d'Or, 25 054 dans l'Yonne et 14 284 dans la Nièvre. Quant aux surfaces en conversion, elles sont de 21 413 ha dans l'Yonne, 16 168 en Côte-d'Or, et 6 508 dans la Nièvre. Par rapport à 2018, la progression des surfaces en conversion atteint 47 % en Côte-d'Or, 27 % dans l'Yonne et 15 % dans la Nièvre. (sources Agence Bio).

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St. Clément 03 86 83 02 01
Brienon/Armançon, Tonnerre, Tannay
Promodis
Pro, Proche, Promodis

Les OFFRES du MOIS



THERMOLAC 75 GV À BOULES
• Isotherme, antigel
• 75 l.(30 bovins)

THERMOLAC 40 GV À BOULE
• Isotherme, antigel
• 40 l.(10 à 15 bovins)

THERMOLAC 40 B À BOL
• Isotherme, antigel
• 40 l. avec coupelle amovible

Concours charolais

Une triste première

Le hall de l'agriculture de Semur-en-Auxois n'accueillera aucun reproducteur cette année.

Sa 61ème édition était prévue le 18 novembre. Le concours de reproducteurs charolais de Semur-en-Auxois n'aura finalement pas lieu avant la fin de l'année prochaine. *« Nous sommes tous très déçus, mais nous ne pouvions pas faire autrement »*, confie Jean-Luc Baudot, *« notre rendez-vous aurait été bien trop difficile à organiser et à gérer par rapport aux contraintes sanitaires. C'est la première fois qu'il n'aura pas lieu depuis 1959, date de sa création »*. Le président du comité d'agriculture avait convoqué l'ensemble du bureau pour prendre cette décision : *« bien que très difficile, celle-ci a été prise à l'unanimité. Quelques concours arrivent encore à se maintenir mais les contraintes drastiques limitent le nombre de visiteurs et les acheteurs potentiels. Assurer une distribution de plaques sans l'aspect commercial qui va derrière n'était pas envisageable pour nous »*.

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois ne baisse pas les bras pour autant, l'idée d'organiser des portes ouvertes du 18 au 23 janvier est déjà actée. *« Ce ne seront pas des portes ouvertes banales »*, tient à préciser Jean-Luc Baudot, qui annonce *« un effort considérable en termes de communication »* : *« l'argent que nous ne dépenserons pas pour le concours, nous le mettrons sur ce poste publicitaire. Nous utiliserons différents supports pour assurer au mieux la promotion de nos éleveurs, fidèles participants à notre concours. Pourquoi pas proposer un catalogue présentant les élevages participants, avec des témoignages d'éleveurs ? Nous y réfléchissons. Nous voulons aider les plus fidèles sélectionneurs de notre concours dans leur travail et la diffusion de leur génétique »*.

L'élevage impacté

Cette situation sanitaire est *« forcément dommageable »*, regrette Jean-Luc Baudot : *« les éleveurs ont besoin de montrer leurs bons animaux pour les vendre et bien les valoriser. Ces annulations à la pelle sont un frein certain dans notre activité. Un concours est le meilleur moyen de se comparer aux autres et d'assurer le progrès de la génétique »*. Outre sa partie purement professionnelle, un concours comme celui de Semur est *« l'occasion de se retrouver entre éleveurs »* : *« nous sommes tous très contents de nous voir et d'échanger avant d'entamer la période hivernale qui impose une présence constante sur les exploitations. Notre concours n'est pas une fête, mais plutôt un moment de retrouvailles. L'hiver qui arrive risque d'être très long avec, en plus, le Covid qui arrive dans nos campagnes »*. Le président du comité d'agriculture formule le souhait de se retrouver *« tous ensemble dans un an sous le hall de l'agriculture de Semur, avec de nombreux et beaux animaux, des éleveurs en bonne santé, une belle ambiance et beaucoup de commerce »*.

AG



Jean-Luc Baudot, éleveur à Pont-et-Massène, revient sur l'annulation du concours.

Dix concours à la trappe

Quatre concours bovins allaitants se déroulent généralement chaque année en Côte-d'Or. Deux sont dédiés à la viande (Pouilly et Saulieu) et deux autres sont orientés génétique (Pouilly et Semur). Seule la fête du charolais s'est finalement tenue en 2020, en août dernier, avec une organisation aménagée et réduite à une seule journée. Chez les bovins laitiers, le concours brun de Châtillon-sur-Seine a lui aussi été annulé, comme les concours d'autres races qui devaient se tenir dans le cadre de la fête départementale à Cestres. Chez les équins, aucune épreuve de Traits auxois n'a été maintenue dans le département (Vitteaux, Liernais, Meursanges, Semur et Saulieu). Les ovins s'en sortent le mieux avec des concours organisés à la fête du Charolais puis à Arnay-le-Duc. Le coronavirus aura donc eu raison de dix concours en 2020 en Côte-d'Or.

Élevages caprins

En congés maternité

Les chèvres de Sarah Brocard diminuent leur production laitière et entrent dans une phase de repos bien méritée, deux mois avant les premières mises bas.



La jeune éleveuse et ses animaux, il y a quelques jours à Sainte-Colombe-en-Auxois.

On plie les gaules et on revient début janvier. Les quarante alpines de la Chèvrerie du Rochat ne reprendront du service que dans deux mois avec le retour des mises bas. *« Cette phase de repos est la bienvenue pour elles, à l'approche des naissances de 2021. Ce break va leur faire du bien après une production quotidienne d'environ 60 litres de lait depuis le début de l'année en cours »*, informe Sarah Brocard. La jeune éleveuse de 32 ans, installée depuis 2012 dans le petit village de Sainte-Colombe-en-Auxois, stoppera son travail de transformation par la même occasion, elle qui fabrique chaque jour des faisselles, des crottins, des pyramides, des tommes et de succulentes bûchettes cendrées. Membre du GIE des *« Quatre heures soupatoires »*, Sarah Brocard va également diminuer son activité à la ferme-auberge de Flavigny, l'établissement n'étant ouvert que le dimanche et les jours fériés en novembre.

Effet Covid

Ces *« vacances »* programmées tous les ans à la même période *« tombent »* plutôt bien, surtout dans le contexte sanitaire actuel. *« L'impact du coronavirus a déjà été assez compliqué comme cela pour 2020 »*, rappelle Sarah Brocard, qui avait vu le confinement annoncé en plein pic de sa production : *« toutes les naissances sont regroupées en un mois, j'avais du lait et des cabris partout… Je ne recevais plus personne lors de la traite du soir, ni le moindre client ou presque pour m'acheter un fromage. C'était vraiment très compliqué. Idem pour la ferme-auberge : celle-ci a dû fermer ses portes alors qu'elle venait seulement de les rouvrir en mars… L'été a très bien marché avec un bel afflux de touristes français, mais cette année restera vraiment très particulière. Cela va sans dire, nous ne serons pas présents à la foire gastronomique de Dijon car celle-ci est annulée »*.

Réflexions à la pelle

Sarah Brocard ne voit malheureusement pas le coronavirus *« disparaître du jour au lendemain »* : *« j'espère me tromper mais parti comme c'est parti, je redoute un nouveau confinement avant la fin de l'année * Je réfléchis comment m'adapter, si cette crise venait à être encore là au printemps prochain. J'envisage de refaire de la tomme, produit qui se conserve davantage que les fromages. J'en ai fait une soixantaine cette année et cela a plutôt bien marché »*. L'éleveuse côte-d'orienne tentera de maintenir son système de livraisons instauré durant le confinement : *« j'ouvre les portes de ma chèvrerie chaque jour de la semaine, même le week-end, de 17 h 30 à 19 heures lors de la traite du soir. Je vends tous mes produits laitiers à cette occasion. Mais avec les péripéties du confinement, j'avais dû m'adapter. En communiquant sur les réseaux sociaux, j'avais pu trouver de nouveaux clients, notamment à Semur, Venarey et Vitteaux. Il serait intéressant de maintenir ce fonctionnement. Adapter au mieux l'accueil à la ferme fait aussi partie de mes réflexions, il y a sans doute de nouvelles choses à inventer »*.

AG

* Interview réalisée avant l'allocution d'Emmanuel Macron le 28 octobre.

Contact : 06 87 15 53 39, lachevrieriedurochat@gmail.com, page Facebook « La Chèvrerie du Rochat ».

Élevage bovin

Le confort de la limousine

Un agriculteur de Pouilly-en-Auxois a fait le choix d'élever une race bovine aux qualités maternelles exceptionnelles.



La limousine est surnommée *« moule à veaux »*. Cette race est réputée pour ses vêlages faciles donnant des veaux vigoureux, engendrant moins de mortalité néonatale et moins de frais vétérinaires.



Benoît Mimeur élève des limousines depuis 2010.

Il le précise d'emblée : il ne souhaite en aucun cas dénigrer la race charolaise que sa famille et lui-même ont élevée durant de nombreuses années, voire plusieurs générations. Benoît Mimeur, 49 ans, partage seulement son expérience, *« la plus belle de sa vie professionnelle »* selon ses dires, depuis son changement de race bovine et une orientation vers la limousine : *« J'ai entamé ma onzième année avec mon nouveau troupeau, je ne regrette pas du tout mon choix de l'époque, c'est certain. Cela a radicalement changé mon quotidien. Même mon père âgé de 83 ans reste impressionné par la conduite d'élevage et les qualités maternelles exceptionnelles de cette vache. S'il avait 20 ans aujourd'hui, il se lancerait à coup sûr dans la limousine, il me l'a encore dit très récemment ! »*.

Début d'une belle histoire

Un élément *« déclencheur »* est survenu lors d'une nuit de décembre 2008 : *« il devait être aux alentours de trois heures du matin, je m'en souviens très bien. Un vêlage se passait vraiment très mal, le veau ne s'en est d'ailleurs pas sorti. Au petit matin, j'étais en plein doute, en pleine réflexion. Pour dire vrai, j'ai complètement craqué cette nuit-là… Le stress des vêlages, l'angoisse et la fatigue de se lever chaque nuit ont eu raison de moi, je ne pouvais plus continuer ainsi. Assister une naissance sur trois n'était plus possible. Il y avait deux solutions : soit j'arrêtais l'élevage, soit je changeais de race… Stopper les bovins aurait été préjudiciable, car nous sommes ici sur un très beau territoire d'élevage. J'ai donc choisi la seconde option, j'ai fait des recherches sur internet en mettant le vêlage facile comme premier critère. J'ai tout d'abord trouvé la salers : après plusieurs visites d'élevages dans le secteur, je n'ai pas vraiment accroché car cet animal est, selon moi, trop éloigné de la charolaise. Mon attention s'est ensuite portée sur la limousine et là, ça a tout de suite matché ! »*.

Une première commande

Benoît Mimeur tombe dans la foulée sur une annonce postée par un éleveur du Cantal : *« celui-ci vendait des limousines, mon père et moi avons pris une journée et sommes allés les voir. Cette visite a été un véritable coup de cœur pour moi… En rentrant le soir à Pouilly, nous avions 20 génisses et un taureau en commande »*. Tout s'enchaîne ensuite très vite pour l'éleveur côte-d'orien, qui opère un changement de race en seulement de trois ans : *« je faisais partir un tiers du troupeau charolais en reproducteurs chaque année et j'achetais des limousines dans le même temps. J'avais, à l'époque, entre 70 et 80 vaches charolaises. Tout s'est plutôt bien passé, même si les ventes ne compensaient pas tout à fait les achats »*.

Une totale satisfaction

Les conditions de vie de Benoît Mimeur ont aujourd'hui bien changé : *« elles n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient autrefois. Le stress a totalement disparu. Quand je franchis le seuil de ma porte le soir, je ne pense plus au travail. Mes nuits sont désormais tranquilles. Je n'ai jamais eu de caméra pour surveiller les animaux et je ne suis pas près d'investir dans ce type de matériel. C'est une anecdote, mais je n'embête plus personne avec mes vêlages lors des fêtes de fin d'année, quand tout le monde est attablé ! »*. L'éleveur illustre ses propos : *« les vêlages se déroulent du 25 août au 15 octobre dans les prés. Sur 60 naissances, je n'interviens que deux ou trois fois, grand maximum. La plupart du temps, il s'agit de torsions ou de veaux qui arrivent par l'arrière : ces problématiques se rencontrent dans toutes les races bovines. Sur près de 600 veaux nés depuis dix ans, je n'ai eu que deux césariennes à réaliser. Dans 95 % des cas, la limousine vêle toute seule, les veaux peuvent même commencer de téter après seulement 15 minutes, c'est très appréciable »*. Benoît Mimeur se dit aujourd'hui *« plus près »* de ses animaux : *« avec ce type d'élevage très naturel dans son fonctionnement, je n'ai plus la tête dans le guidon comme avant. J'ai aussi l'impression de mieux gérer ma ferme dans sa globalité »*. Une limousine reste néanmoins *« une vache comme une autre »* : *« cela va sans dire, mais les boiteries, les problèmes de délivrance ou encore les veaux malades, cela continue d'arriver ! Oui, le vétérinaire vient encore sur l'exploitation, mais seulement cinq fois dans l'année »*.

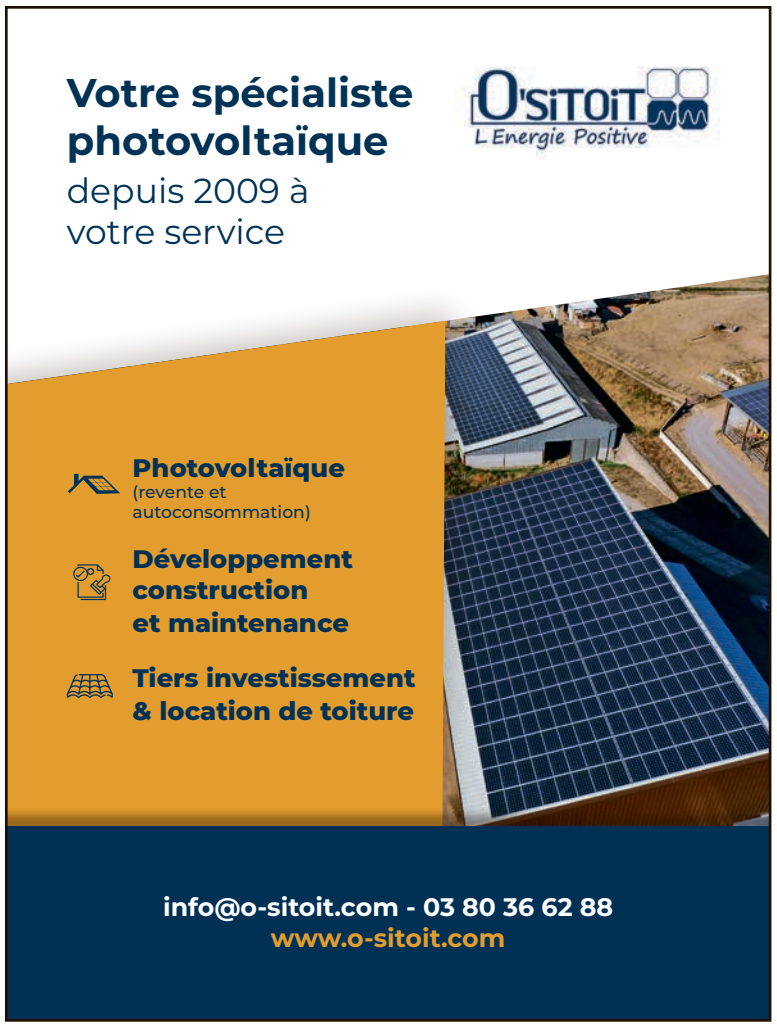
Travail de sélection

Benoît Mimeur se satisfait également de la rentabilité de son élevage inscrit au Herd-book limousin. L'éleveur valorise ses animaux par la voie de la reproduction en vendant une douzaine de génisses et une dizaine de taureaux lors de chaque campagne, en France et aussi à l'étranger. Ses broutards partent quant à eux en Italie, comme ses anciens charolais, avec un poids moyen de 410 kg. Trop éloigné des regroupements limousins, Benoît Mimeur ne participe à aucun concours, ce qui ne l'empêche pas de proposer des veaux dans deux stations d'évaluation. Joyau, l'un de ses reproducteurs évalués à Lanaud, avait affolé les compteurs en 2015 en atteignant une enchère exceptionnelle de 17 500 euros. *« Cet animal, qui a été revendu depuis, avait permis de faire connaître mon élevage dans le monde de la limousine. Ce fut une très belle aventure »*, confie ce passionné de génétique. Ce dernier est persuadé que l'élevage limousin a de belles années devant lui : *« il présente de nombreux atouts susceptibles d'intéresser les jeunes générations, je pense à son mode de conduite économique et encore une fois à ses facilités de vêlages, très appréciables dans un contexte où la main-d'œuvre manquera de plus en plus dans nos exploitations »*.

AG



Taureau sans cornes hétérozygote, vendu au printemps en Haute-Marne.



Énergie solaire

La possibilité d'autoconsommer

Réduire sa facture d'électricité, c'est possible, avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vient d'organiser une formation sur l'autoconsommation d'électricité produite à partir de panneaux solaires. Depuis près de deux ans, il est effectivement possible de consommer sa propre production, plutôt que de la revendre à EDF. *« Cela peut parfois valoir le coup, surtout pour celles et ceux qui ont d'importantes factures d'électricité annuelles. Les ateliers de transformation sont notamment très gourmands en énergie »*, indique Sylvie Lemaire, chargée de mission à la Chambre d'agriculture. Une dizaine d'exploitants ont participé à cette formation organisée le 22 octobre à Bretenière. Chacun a analysé ses factures d'électricité et ses horaires de consommation. *« L'idée était de les mettre en parallèle avec une éventuelle production d'électricité solaire, l'agriculteur a tout intérêt à dimensionner au mieux ses panneaux par rapport à ses besoins. En effet, il pourra toujours revendre le surplus d'électricité à EDF mais les prix de rachats seront très faibles et la rentabilité de l'investissement sera nettement moindre »*, ajoute Sylvie Lemaire.

Cette journée a été très appréciée de tous et a permis à chacun d'avancer dans ses réflexions. Une prochaine session est d'ores et déjà programmée le 23 février, encore une fois à la Maison de l'agriculture, en présence de Thomas Gontier, conseiller énergie à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Ce rendez-vous conjointement organisé avec le service *« valorisation des ressources locales »* se destine à des porteurs de projets, les installations existantes vendant l'électricité à EDF ne pouvant pas être converties en autoconsommation.

AG

Contact : 03 80 68 66 78, 06 75 88 63 76 ou Sylvie.Lemaire@cote-dor.chambagri.fr

Témoignage

Stéphane Devulder, éleveur à Noiron-sur-Bèze dans une ferme de polyculture-élevage bio, livre son ressenti sur cette formation : *« Ce rendez-vous a été très instructif, je m'y suis rendu car j'ai un projet photovoltaïque qui pourrait me permettre de réduire mes factures d'électricité. Ces dernières sont importantes, nous avons notamment un atelier de transformation de lait. Je suis reparti de cette formation avec de nombreuses informations utiles, chiffrées, fiables, des idées bien précises sur l'investissement et sur le retour sur investissement… Cela m'a rassuré, je ne partirai pas dans l'inconnu. Il est aussi très rassurant de savoir que l'on peut compter sur la Chambre d'agriculture à chaque étape du projet, à commencer par les devis ».*

Recensement Pour les plus de 250 KWc



Dans sa newsletter hebdomadaire, la FDSEA de Côte-d'Or informe ses adhérents que l'État *«souhaiterait renégocier les contrats d'achat d'électricité produite sur bâtiments photovoltaïques signés avant 2011, dans le but d'en faire baisser le tarif d'achat»*. Cela ne concernerait que les projets de plus de 250 kWc. La FDSEA précise qu' *«après plusieurs réunions d'urgence entre les syndicats d'énergie, les banquiers et l'État, le gouvernement n'a finalement pas intégré cette proposition au sein du Projet de Loi de Finances 2021»*. Cependant, il reste possible que cette disposition, qui pourrait économiser 600 millions d'euros à l'État s'intègre au sein d'amendements proposés par Matignon dans la suite des négociations. Bien que la majorité des installations photovoltaïques agricoles produisent moins de 250 kWc, la FDSEA souhaite identifier les agriculteurs qui pourraient être impactés par cette disposition. La Direction de l'Énergie et du Climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et solidaire demande ainsi à la FNSEA un listing du nombre d'agriculteurs porteurs de projets supérieurs à 250 kWc ayant signé un contrat avant 2011. Les personnes concernées peuvent contacter la FDSEA au 03 80 68 67 67.

À noter

Report des assemblées cantonales du GDS

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle vis-à-vis du COVID, le GDS vous informe du report des assemblées des GDS cantonaux, initialement prévues entre le 15 novembre et le 15 décembre. Un document mémo reprenant l'essentiel des informations pour la campagne 2020-2021, sera envoyé courant novembre à nos adhérents. Des informations seront aussi disponibles sur notre site internet : www.gdsbfc.org Les présidents des GDS cantonaux et l'équipe du GDS restent à votre disposition pour toute question ou toute demande.

Recherche de maître de stage

Clément est en école d'ostéopathe animalier. Dans le cadre de sa formation il doit effectuer 2 périodes de 3 semaines de stage pendant les vacances scolaires. Pour en savoir plus et obtenir ses coordonnées, contactez la FDSEA 21 au 03.80.68.67.67 ou accueil@fdsea21.fr.

Châtillon-sur-Seine

Le nouveau chef des brunes

Fabien Chaumonnot succède à Antoine Schmith à la tête de la ferme de La Barotte.

Passage de flambeau à l'exploitation du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine : Fabien Chaumonnot devient le nouveau directeur de la structure et succède à Antoine Schmith, parti vers de nouveaux horizons. Fabien Chaumonnot connaissait déjà bien *« la maison »* pour y avoir travaillé durant un an en tant que salarié polyvalent. Ce jeune homme de 32 ans, originaire de Coulmier-le-Sec, arrive avec le plein d'envies et aura à cœur de poursuivre le très bon travail réalisé par son prédécesseur : *« C'est un poste passionnant, sachant que notre exploitation cumule plusieurs fonctions avec la production laitière, les expérimentations et la pédagogie auprès des élèves du lycée. Notre atelier bovin est composé de soixante vaches brunes, avec une production moyenne de 9 500 litres de lait par vache et par an. Le lait est livré à Sodiaal jusqu'à la fin de l'année en cours. En janvier, il prendra la direction de la CLCO, la coopérative laitière de Côte-d'Or. Nous participons à plusieurs sorties dans l'année avec nos animaux, notamment aux Journées châtillonnaises et au Salon de l'agriculture. C'est certain, cette partie promotionnelle est plutôt calme lors de cette campagne, avec la crise sanitaire… Dans le domaine expérimental, nous travaillons notamment sur le poste alimentation. Un exemple ? Une opération s'est récemment intéressée aux rations avec le remplacement du maïs par le sorgho, plante plus résistante au stress hydrique. Les premiers résultats laissent entrevoir de belles possibilités. Cela reste à confirmer mais aucun écart qualitatif ni quantitatif ne serait constaté dans la production. Pour la pédagogie, nous recevons un nouvel apprenant en stage chaque semaine. Toutes les classes du lycée viennent régulièrement à notre rencontre. Notre exploitation est située à deux pas des salles de cours, c'est un avantage très appréciable ».* Fabien Chaumonnot annonce l'arrivée d'un nouveau responsable du troupeau en la personne de Jérémie Cernesson, qui succède à Jérémi De Waele. Un nouveau salarié polyvalent fera également son arrivée début janvier. **AG**



Groupement d'employeurs départemental Agri'rural 58

L'emploi partagé dans la Nièvre

Le travail en temps partagés permet à de petites structures de recourir ponctuellement ou à long terme à des compétences qu'elles ne pourraient embaucher à temps complet.

Les entreprises qui ont recours au temps partagé, essentiellement des TPE et PME, n'ont pas toujours les moyens et la nécessité de recruter un salarié à temps plein. Elles souhaitent néanmoins s'appuyer sur des compétences pointues quelques heures par semaine (assistante comptable, agent d'entretien, salarié agricole…) à un coût moindre que l'intérim. Côté salarié, travailler pour plusieurs entreprises présente également des avantages. En diversifiant son activité professionnelle, il cumule les expériences. En contrepartie, le salarié partage, doit faire preuve d'autonomie et de polyvalence pour s'adapter à la diversité des missions. C'est là qu'entre en jeu le Groupement d'employeurs départemental (GED) Agri'rural 58, association à but non lucratif, cette structure tierce embauche les salariés en CDI (ou en CDD en fonction des besoins de l'entreprise) et les met à disposition d'entreprises adhérentes proches géographiquement. Mutualiser les compétences suppose que les adhérents se mettent d'accord sur les profils recherchés, puis sur la gestion de l'emploi du temps. Pour le reste, c'est le GED qui s'occupe de toute la partie administrative (contrat de travail, rémunération, déclarations MSA…). L'adhérent reçoit chaque fin de mois sa facture et ne se soucie que de l'activité de son entreprise.

La priorité du GED Agri'rural 58 est de vous décharger des nombreuses formalités administratives, de vous accompagner, au quotidien, dans les relations adhérent - salarié et de mettre à votre disposition des salariés compétents, formés, qui puissent être une véritable richesse pour votre entreprise. Le groupement d'employeurs est donc une combinaison gagnante qui allie souplesse, ajustement aux besoins de main-d'œuvre, et partage de compétences.



Le GED Agri'Rural 58 a récemment tourné un clip vidéo afin de promouvoir son service. Il sera visible prochainement.

Un dispositif gagnant-gagnant

Laurent Saulin est entrepreneur de travaux agricoles depuis 1992. Il est spécialisé dans l'épandage et le compostage de fumier mais aussi le curage de bâtiment. Il est adhérent au GED depuis deux ans. Le pic de son activité se situant en été, il n'a pas l'utilité d'un salarié à temps plein, ils se partagent donc Florian Joli avec son frère Yves. *« L'avantage de ce partage du temps de travail c'est d'avoir le salarié sous la main en cas de surplus d'activité. C'est également confortable car il connaît bien les deux exploitations. Il n'y a donc pas besoin d'expliquer le fonctionnement de la ferme tous les matins, nous pouvons donc être sereins en cas d'absence par exemple. De plus, le fait que le Groupement d'Employeurs s'occupe des démarches administratives est un avantage non négligeable, ça permet d'alléger le travail » « Cela permet aussi de ne pas être tout seul sur la ferme et de réaliser les travaux d'entretien de matériels plus facilement »* ajoute à son tour Yves Saulin. Pour le salarié, c'est aussi gagnant-gagnant car il peut travailler sur une diversité de missions dans l'attente d'une éventuelle installation. *« Je viens d'un BPREA au lycée agricole de Challuy. Après avoir travaillé pendant cinq ans sur plusieurs exploitations, j'ai décidé de me tourner vers le groupement d'employeurs. L'idée est de m'installer à terme avec Yves mais pour le moment, j'apprends encore mon métier. L'avantage c'est que je peux voir les avantages et les défauts des exploitations dans lesquelles je suis amené à travailler avec Laurent dans le cadre de son ETA. Ainsi, je peux améliorer encore mes compétences et prendre des informations pour ma future exploitation »*.



Les frères Saulin font appel à Florian Joli tous les deux sur leurs exploitations.

« Je veux rendre autonome l'exploitation »

De son côté, Frédéric Debacker est adhérent à la fois du groupement d'employeurs et du service de remplacement. Son adhésion aux deux structures fait partie d'une stratégie d'autonomisation de son exploitation. Ce polyculteur-éleveur est à la tête d'une exploitation de 220 ha dont 70 % sont destinés à l'élevage et 30 % pour la culture avec des productions diversifiées. Il a également des revenus dits accessoires avec un gîte, des chambres d'hôtes et une activité de coaching agricole. En parallèle, il gère également une société immobilière. Il avait donc plus que jamais besoin de faire appel au GED : *« Je suis adhérent au groupement depuis trois ans avec un salarié qui travaille chez moi deux jours par semaine. Mon exploitation nécessite 3 500 heures de travail dont 650 sont effectuées par le GED, 140 par le SR et moi je fais ce qui reste. Avec l'allongement du temps de travail, il m'était indispensable de passer par l'emploi car je ne pourrais pas physiquement aller jusqu'au bout. De plus, j'ai la volonté de transformer le revenu actif en revenu passif. Mon salarié me permet d'aller vers cette autonomie et de me libérer pour mes différentes activités. J'ai d'ailleurs entièrement confiance en lui car il a la capacité de prendre des décisions pour faire face à l'imprévu. Dans un second temps, j'envisage de prendre l'année prochaine un autre salarié à mi-temps ayant des compétences dans la conduite de la maintenance des outils agricoles. Je veux offrir un concept d'exploitation où l'on travaille dans de bonnes conditions et où l'on gagne sa vie comme tout le monde. Je ne demande pas à un salarié de travailler quinze heures par jour, c'est à moi de m'adapter pour compléter le travail que l'on n'a pas pu faire en une journée. Donc le fait d'être adhérent au service de remplacement me permet de partir en vacances et grâce au GED, je suis assuré qu'en cas de soucis sur l'exploitation, les employés sont autonomes »* conclu l'exploitant agricole.



Frédéric Debacker utilise le GED pour aller vers l'autonomie de son exploitation.

Théophile Mercier

Contact : 03 86 93 40 27
ou par mail à gedagrirural@gmail.com.



Faune sauvage

La FDC acteur de la biodiversité

La Fédération départementale des Chasseurs a organisé jeudi 29 octobre une visite sur l'exploitation d'Hervé Compot située à la ferme des Pessottes sur la commune de Limon. Cette ferme sert de vitrine au dispositif Agriculture et Faune Sauvage lancé en 2019 et qui a pour objectif de favoriser le retour de la biodiversité sur notre territoire. Une visite très suivie à la fois par les agriculteurs et les chasseurs du département.



Benjamin Gauthier, technicien à la FDC et Hervé Compot lors du tour de plaine.



Une bande enherbée en luzerne dactyle a été semée sur le pourtour de la parcelle de 32 ha sur le site des Pessottes.

Le fond *«Éco-contribution»*

En 2019, la grande réforme de la chasse a permis à la création du fonds *«Éco-contribution»* dédiée aux actions menées par les chasseurs en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité. Ce fonds abondé à la fois par une contribution de 5 euros par chasseur et de 10 euros par chasseur de la part de l'État sera piloté par la Fédération Nationale des Chasseurs et par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le programme « Agriculture et Faune Sauvage » est éligible à cette source de financement et viendra compléter les fonds propres de la FDC 58. Pour le Gaec Compot, ce fonds permet une subvention de 2 079 euros pour la mise en place des bandes intercalaires, des jachères et des intercultures.



Cette garenne artificielle a été financée par le Groupement d'intérêts Cynégétique de la Sardolle présidé par Hervé Comport. L'objectif est de favoriser la réintroduction du lapin de garenne.

Améliorer le potentiel d'accueil, en milieu cultivé, de la petite faune sédentaire de plaine. Tel est l'objectif de la Fédération Départementale des Chasseurs qui entreprend de nouvelles actions en liens avec le monde agricole pour développer la chasse du petit gibier. *«Ce projet s'inscrit dans un contexte général d'appauvrissement de la biodiversité. Les responsables cynégétiques de la FDC 58, conscients de l'enjeu à court, moyen et long terme quant à l'avenir de la chasse du petit gibier, souhaitent proposer des solutions alternatives et des bonnes pratiques aux agriculteurs du département»* a ainsi introduit Benjamin Gauthier, technicien à la FDC et responsable du programme Agriculture et Faune Sauvage (Agrifaune). Ce dernier expérimente ce dispositif au sein d'une ferme pilote de 225 ha conduite par Hervé Compot, polyculteur-éleveur sur la commune de Limon et Saint-Benin-d'Azy. *«En 2020, l'exploitant a mis en place plusieurs aménagements, notamment des jachères environnement faunes sauvages. D'un point de vue cynégétique, ce sont des cultures à gibiers avec l'implantation de plantes particulières qui vont servir à la fois de couvert, de refuges et à l'alimentation du petit gibier. Sur sa ferme, Hervé Compot a réalisé plusieurs aménagements comme la mise en place de cinq parcelles dont 1,95 ha de Sorgho et 4,19 ha de luzerne dactyle et trèfle sous forme de parcelle ou de bandes. Les couverts à bases de maïs sont très intéressants pour fixer un grand nombre d'animaux de petite faune. Par ailleurs, les couverts à base de luzerne dactyle servent à la nidification des oiseaux»* détaille le technicien de la FDC.

Un exploitant tourné vers des pratiques vertueuses

Sur le site à la ferme des Pessottes, l'exploitant avait auparavant une parcelle de 32 ha en monoculture. Aujourd'hui, il a redécoupé la parcelle en quatre avec une implantation de trois bandes intercalaires en maïs sorgho tournesol et une bande enherbée sur le pourtour en luzerne dactyle. Elles servent à augmenter le potentiel d'accueil du petit gibier et faire de l'effet de lisière supplémentaire. La FDC souhaite par ailleurs développer les intercultures qui sont obligatoires dans certaines communes pour respecter la directive nitrate. En 2021, le fond Éco-contribution va permettre au Gaec Compot de faire l'acquisition d'une barre d'effarouchement. Cet outil permet à la faune sauvage, qui trouve refuge dans les champs, de pouvoir s'enfuir avant les passages des machines agricoles. Il est prévu également de planter deux haies supplémentaires pour favoriser la biodiversité. Aujourd'hui afin de connaître plus en détail l'exploitation et sa durabilité dans un contexte économique, environnemental et social, une méthode de diagnostic est utilisée par la FDC sur l'exploitation d'Hervé Compot : la méthode IDEA pour Indicateur de Durabilité d'une Exploitation Agricole. C'est un instrument qui intègre à cet effet une échelle agroécologie, socio-territoirale et économique pour apprécier, à l'aide d'indicateurs chiffrés, les forces et les faiblesses du système de production, et identifier des voies d'amélioration vers plus de durabilité. L'organisation du cadre évaluatif de la durabilité repose sur deux approches : une évaluation par les dimensions de la durabilité (cité précédemment) et une évaluation par les propriétés (Ancrage territorial, autonomie, capacité productive…). C'est une méthode essentielle dans la conduite de ce dispositif Agrifaune.

Théophile Mercier
Contact : Benjamin Gayuthier, Service technique
Fédération des chasseurs de la Nièvre
06 76 93 51 31 fdc-58@wanadoo.fr
www.chasse-nature-58.com

En bref

Cercy-la-Tour

La fête de l'élevage reportée

Après concertation de l'équipe du Comité des Foires Cercycois et aux vues de la propagation du virus et des conditions sanitaires actuelles, les organisateurs de la fête de l'élevage de Cercy-la-Tour ont décidé de reporter la manifestation à une date ultérieure. « *Il ne nous semble pas raisonnable de maintenir cette journée prévue initialement le 7 novembre. Ceci malgré l'accord de la préfecture qui nous autorisait à faire un rassemblement d'animaux à but commercial et professionnel, ainsi qu'un marché aux produits du terroir. Nous comprenons la déception de beaucoup à la vue de cette nouvelle et soyez sûrs que nous sommes les premiers déçus. Nous envisageons, si les conditions sanitaires s'améliorent, de réaliser une version simplifiée de la manifestation au mois de décembre. La vente en ligne organisée par Simon Genetic commence dimanche, n'hésitez pas à aller y dénicher votre futur reproducteur charolais !* » ont écrit les organisateurs sur leur page Facebook. Plus d'informations : simongenetic.com



Exemple d'une bande intercalaire avec du sorgho.



Exemple d'interculture avec ici une parcelle de phacélie.

Diversification

«La demande est forte dans tout le pays»



Patrice Haefflinger sur sa parcelle de gazon. En arrière-plan, le pivot qui lui sert à irriguer sa production.



Patrice Haefflinger débute cette année avec 2 ha et envisage d'augmenter sa surface de gazon à 17 ha.

Patrice Haefflinger est à la fois un exploitant agricole mais aussi et surtout un entrepreneur. Il vient de se lancer, avec l'aide de ses frères, dans la culture du gazon de luxe sur la commune de Saint-Hilaire Fontaine. À 61 ans, ce nouveau défi ne fait pas peur à cet ancien élu agricole.

C'est une parcelle qui ne passe pas inaperçue entre Cronat et Saint-Hilaire-Fontaine. À l'heure où la campagne peine à retrouver son état naturel après une nouvelle sécheresse, les prés de Patrice Haefflinger sont d'un vert éclatant. Cet Alsacien de 61 ans s'est lancé dans la production de pelouse pour le compte d'organisations sportives ou des collectivités locales. L'aventure a débuté il y a quatre ans à Requisheim dans le Haut-Rhin grâce à l'un de ses neveux alors étudiant en école d'ingénieur à Strasbourg. Aujourd'hui, l'activité en Alsace est arrivée quasiment à sa vitesse de croisière autour des 30 ha. *«Nous sommes sur des gazons haut de gamme qui sont demandés pour les clubs de Ligue 1 dans le football. Ils ont été travaillés pour le piétinement et l'arrachement avec des crampons. La teinte et les mélanges de graminées sont étudiés dans ce domaine. Nous avons des teintes qui vont du plus clair au plus foncé en fonction de la demande et du besoin du client. Lors de nos études prévisionnelles, nous nous sommes aperçus avec les semenciers qu'il y avait de la demande sur l'ensemble du territoire Français. C'est la raison pour laquelle, je souhaite capter de la clientèle à Dijon, Beaune et Chalon-sur-Saône. Dans la Nièvre, nous débutons cette année avec 2 ha pour augmenter l'année prochaine à 17 ha. Au-delà des clubs de sport, nous visons aussi la particulier mais aussi les collectivités locales qui ont un besoin immédiat de verdissement pour un square ou un rond-point et les paysagistes qui ont eu pour mission de verdir autour d'une piscine par exemple»* explique Patrice Haefflinger.



Plusieurs teintes sont cultivées en fonction de la demande.

«Une culture similaire à celle du maïs»

Sur le principe, la culture du gazon répond aux mêmes exigences que n'importe quelle culture comme le maïs ou du blé. *«J'ai dû apprendre simplement le calendrier idéal pour les semis afin d'avoir la somme des températures parfaites. Pour une culture réussie, mieux vaut semer à l'automne car comme dit l'adage : gazon d'hiver gazon de fer. Il faut compter environ 9 mois pour arriver à la production optimale pour une consommation de 80 litres d'eau par m². Par ailleurs, j'utilise très peu de produits phytosanitaires puisqu'il ne faut pas beaucoup de désherbages. C'est la multiplication des tontes qui génèrent en partie la croissance»* explique cet ancien président des JA du Haut-Rhin. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la culture de Patrice Haefflinger répond aux exigences de l'agriculture et non pas à l'industrie : Elle est classée en prairie temporaire. Une fois arrivé à maturité, le gazon est découpé en bande de 40 cm de largeur juste à fleur de la racine sur 1,90 de longueur. Le tout est enroulé et livré sur palette. Étant une denrée périssable, le client dispose d'un jour et demi-maximum pour dérouler le lot. Faute de quoi, le gazon risque de chauffer et de pourrir. Ce dernier est livré avec une hauteur d'herbe entre 3 et 5 cm en fonction de l'utilisation sachant que la plante s'étoffe au fur et à mesure. *«Dès l'année prochaine, nous allons mettre en place des semences qui, aujourd'hui, consomment 50 % de moins d'eau et 50 % de tonte en moins. Ces dernières sont homologuées par le GNIS qui est l'interprofession des semences et des plants. Il faut savoir qu'avant une mise sur le marché, il y a pas moins de 21 ans de recherche. D'ici quelques années, nous devrions avoir des gazons capables de se mettre dans un cycle de dormance pour résister au coup de chaud»* explique-t-il.

Un touche-à-tout

Au-delà de sa culture de gazon, Patrice Haefflinger possède également une société de transport qui compte environ 60 camions en Alsace. Parallèlement, il a ouvert à Reguisheim une plateforme de compostage de déchets verts et de déchets de stations d'épuration de 35 000 tonnes. *«Cette activité nous a permis de découvrir un autre monde et nous a ouvert le champ des possibles. C'est ainsi que nous nous sommes rapprochés de la filière bois car nous transportons beaucoup de plaquettes de bois pour les chaufferies biomasses. Ces dernières ayant des pertes de chaleur, nous avons eu l'idée de faire du séchage de bois avec les retours de chaleur. Nous avons la certification de l'ONF pour la qualité du bois et du taux d'humidité. Ainsi nous pouvons commercialiser pour le particulier des bûchettes de 25, de 33 et de 50 cm. Cette commercialisation se fait par drive sur la plateforme de compostage, ce qui est une révolution pour la filière bois. La demande du consommateur est phénoménale car elle répond à la mode du sans abonnement, très prisée des Français et les prix d'achat ne sont pas très élevés, en comparaison d'autres sources de chaleurs comme le gaz notamment»* détaille-t-il avec précision. Cet ancien élu agricole est donc un touche-à-tout qui ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Il envisage de sortir d'autres projets en lien avec l'économie circulaire.

THÉOPHILE MERCIER

Covid-19

Les horticulteurs ont dû (encore) fermer boutique

Mercredi 28 octobre au soir, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est exprimé à 20 heures, annonçant un nouveau confinement pour une période d'un mois. Si l'activité se poursuit en France pour beaucoup d'entreprises, d'autres jugées « non-essentielles », ont dû une nouvelle fois fermer boutique. C'est le cas des horticulteurs qui font portes closes depuis dimanche et la fin de la période de la Toussaint.

Tant redouté ces dernières semaines, le confinement est à nouveau en vigueur sur le territoire français. Même si le mot d'ordre du Président de la République, Emmanuel Macron, est la poursuite des activités professionnelles, certaines entreprises dites *« non-essentielles »* ont dû fermer leurs portes jeudi 29 octobre à minuit. C'est le cas des horticulteurs, qui ont toutefois eu le droit d'ouvrir jusqu'à dimanche, jour de la Toussaint, l'une des plus grosses périodes de l'année pour eux. *« Dans l'horticulture, il y a deux grosses saisons : le printemps et la Toussaint. Le reste de l'année, les ventes sont beaucoup plus faibles »*, indique Johann Rigout, gérant des Serres de Champs Galottes à Saint-Bris-le-Vineux. *« Au printemps, pendant le premier confinement, nous avons mis en place un système de drive pour que les clients puissent venir chercher des fleurs. Cela a permis de vider les serres »*, se rappelle-t-il. « *Les gens avaient l'envie et le temps de jardiner. Et ils bénéficiaient d'une dérogation pour venir chercher des plants de fleurs et de légumes* ».

Ce qui a pu sauver bon nombre d'horticulteurs, même si l'organisation a été difficile à mettre en place. « *Il a fallu créer le site internet, mettre le drive en place, embaucher des personnes pour préparer les commandes. Mais au niveau des ventes en elles-mêmes, elles ont pu se faire relativement bien* », assure Johann Rigout.

Une perte financière estimée à 90 % en novembre

Ce nouveau confinement, encore une fois durant une période forte du domaine horticole, est un coup dur pour les professionnels. *« C'est plus compliqué, dans le sens où beaucoup de ventes se font les deux-trois derniers jours avant la Toussaint. Les gens ont hésité à venir. Il y a eu environ 10 à 15 % de perte au niveau des ventes »*, constate Johann Rigout. « *On a limité la casse pour la Toussaint mais le mois de novembre va être compliqué. C'est là où l'on vend les plantes bisannuelles : pâquerettes, pensées, primevères… Tout cela va s'arrêter net* ».

Car Les Serres de Champs Galoettes travaillent quasiment exclusivement avec les particuliers. « *C'est un choix de notre part. Jusque-là cela se passait très bien mais avec les conditions sanitaires de cette année c'est plus compliqué* », confie l'horticulteur. L'activité avec les professionnels (collectivités, paysagistes, communes…) continue mais cela ne représente que 5 à 10 % du chiffre d'affaires (cela varie selon les horticulteurs, ndlr) de l'entreprise. *« J'estime ma perte lors du mois de novembre à environ 90 % »*, affirme Johann Rigout. *« Je vais devoir jeter des plantes bisannuelles. Je n'ai pas d'autres choix car la durée de vie d'une plante est limitée. Je vais jeter près de 5 000 plantes, soit une perte d'environ 3 000 € »*.

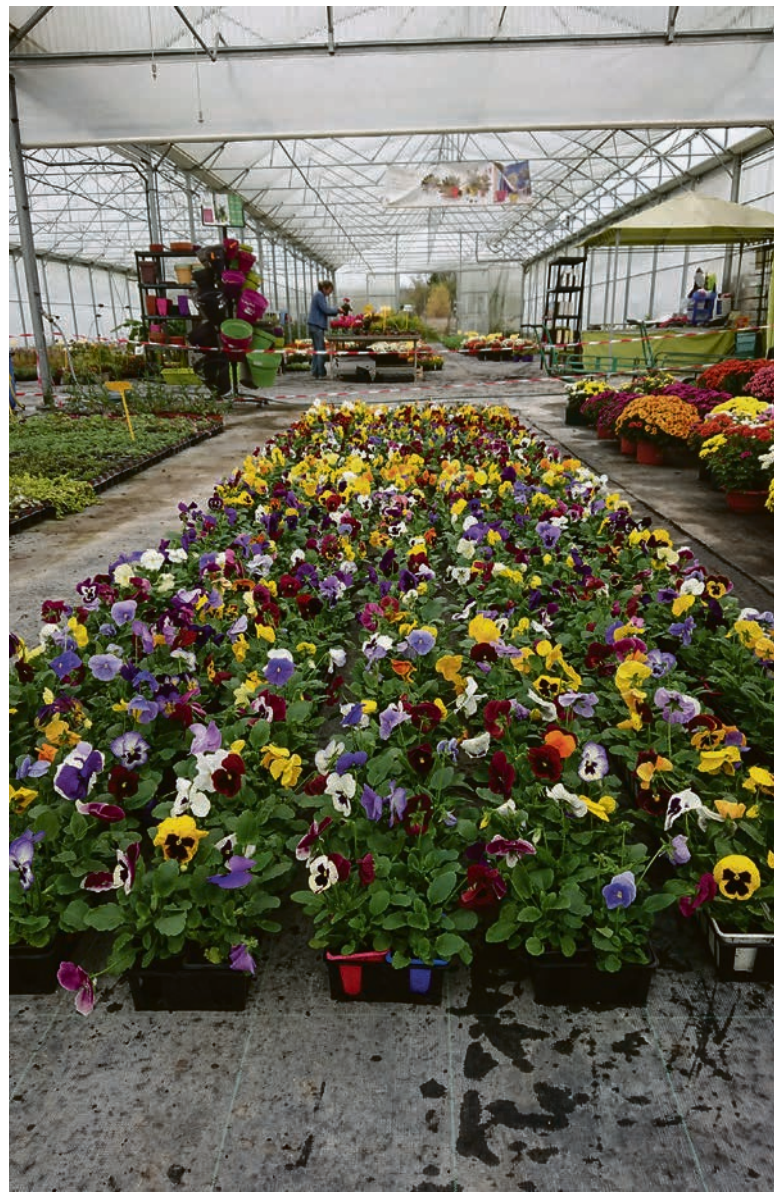
« On devrait tous être sur un pied d'égalité »

L'horticulteur va également perdre du chiffre d'affaires sur l'achat-revente des produits de pépinières. « *Ces produits, je devais les avoir prochainement pour les vendre à la mi-novembre. C'est environ 1 500 € de perte de chiffre d'affaires* », poursuit-il. *« C'est gênant car ce sont des rentrées d'argent de fin de saison qui permettent généralement de payer les fins de factures de l'année »*.

Johann Rigout, qui vend aussi des sapins de Noël, craint que la situation actuelle se poursuivre. *« Si c'est le cas, je ne pourrai pas en vendre. Cela serait à nouveau 3 000 € de perdu »*.

Une situation d'autant plus compliquée pour les horticulteurs, alors que les jardineries et les grandes surfaces restent ouvertes, comme lors du premier confinement. *« On devrait tous être sur un pied d'égalité et pouvoir ouvrir, pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale. Maintenant, moi comme d'autres allons devoir prendre notre mal en patience en attendant que la situation s'améliore. Et si cela se passe comme au printemps, peut-être que les horticulteurs pourront rouvrir avant la fin du confinement. On vit au jour le jour »*, conclut Johann Rigout.

Christopher Levé



Pour Johann Rigout, la perte financière du mois de novembre est estimée à 90 %.



Jugés comme commerces « *non-essentiels* », les entreprises d'horticulture ont dû fermer leurs portes durant ce nouveau confinement.



Environ 5 000 plantes, destinées aux ventes de novembre, devront être jetées par l'horticulteur.

Fromage de chèvre

Une production au vrai savoir-faire

Les fromages de chèvre font partie des produits souvent très appréciés des consommateurs. Mais, afin de pouvoir déguster un bon fromage de chèvre, une certaine rigueur et une régularité sont nécessaires. Rencontre avec Gérard Breton, du Gaec Desmoutiers-Breton, à Branches, qui nous explique les secrets de son savoir-faire.



La totalité des produits du Gaec Desmoutiers-Breton seront à retrouver dans le nouveau distributeur automatique installé prochainement à Appoigny.



Pour Gérard Breton, le secret d'un bon fromage de chèvre repose sur la régularité et la rigueur.

À Branches, Gérard Breton, du Gaec Desmoutiers-Breton, prend le temps de nous accueillir et nous expliquer les secrets d'un bon fromage de chèvre, un produit tant apprécié par le consommateur.

Et pour ce dernier, le maître mot est la *«rigueur»*. *«Pour nous (au Gaec), il est important de respecter le cycle de production. Nous moulons les fromages chaque matin. On ne laisse pas le lait cailler, car sinon il continue de s'acidifier. Pour faire un bon fromage de chèvre, il faut être très régulier et très rigoureux»*, indique Gérard Breton. Ainsi, les producteurs moulent leurs fromages 365 jours par an. *«Je pense que c'est ça le secret d'un bon fromage»*, poursuit-il.

Un goût qui provient de l'alimentation

Quant au goût si spécifique de ce produit ? *«Il faut savoir que le goût premier du fromage provient de l'alimentation de la chèvre. Selon ce qu'elle va manger, le goût va varier»*, explique Gérard Breton. *«Aussi, le goût change selon la saison et selon la période de lactation de la chèvre. Nous avons des fromages plus ou moins gras suivant la période. Les années où il fait très chaud l'été, le lait sera généralement moins gras, car la chèvre va boire davantage et donc plus diluer la matière grasse. Et pour faire du bon fromage, il faut du gras»*. À noter que les fromages sont plus gras lorsque les chèvres sont en début et en fin de lactation.

Alors, comment le consommer ? *«Nous pouvons manger du fromage de chèvre aussi bien chaud, suivant son stade d'affinage, que froid»*, répond Gérard Breton.

Le Gaec Desmoutiers-Breton propose également des déclinaisons de ses fromages à travers des variétés de produits salés : des quiches, des feuilletés ou encore des roulés. *«Toute notre production est transformée sur place et vendue en circuit court. C'est-à-dire sur les marchés, les drives fermiers et la boutique»*, continue Gérard Breton.

Les marchés de Noël annulés

Le jeudi 29 octobre dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, a prononcé un nouveau confinement. Une nouvelle période compliquée pour l'ensemble des Français et les agriculteurs, même si les ventes ont pu se poursuivre correctement pour le Gaec Desmoutiers-Breton lors du premier confinement. *«Nous avons eu la chance d'avoir beaucoup de monde à la boutique. Les drives fermiers ont aussi très bien fonctionné. Et nous avons pu faire des livraisons»*, confie Gérard Breton.

Cependant, il est pour le moment impossible de savoir si les consommateurs reprendront le réflexe de s'alimenter localement, directement auprès des producteurs. D'autant plus que bon nombre de marchés de Noël n'auront pas lieu. *«Presque tous ont été annulés, il ne reste pour le moment que celui de Sens en suspend. On espère que notre distributeur automatique de fromage de chèvre (lire par ailleurs, ndlr) compensera, au moins partiellement, ces annulations»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Un distributeur automatique à Appoigny

Le Gaec Desmoutiers-Breton s'est lancé dans un nouveau projet, qui est en concrétisation : l'installation d'un distributeur automatique de produits à Appoigny (le long de la nationale, au niveau de Youmbao, ndlr). *«L'ouverture est prévue le 12 novembre»*, informe Gérard Breton. Pour ce projet, le Gaec Desmoutiers-Breton s'est associé avec Les Escargots d'Armeau. *«L'idée nous est venue car eux en avaient déjà mis un en place il y a quelque temps pour leurs produits. Ensuite, on s'aperçoit que pour satisfaire totalement la clientèle à la boutique, il faudrait avoir une amplitude horaire encore plus grande. Certains ne peuvent venir que très tôt le matin ou très tard le soir. C'est difficilement gérable»*, explique Gérard Breton. *«Aussi, comme la quasi-totalité de nos marchés de Noël sont annulés cette année, il fallait que nous trouvions une autre façon de vendre nos produits»*. Tous les produits du Gaec Desmoutiers-Breton seront à disposition des consommateurs : fromages de chèvres, pâtisseries à base de fromage de chèvre, ainsi que des escargots (des Escargots d'Armeau). *«Et il y aura d'autres produits de producteurs fermiers, mais uniquement locaux»*, précise Gérard Breton. *«On espère pouvoir le réalimenter chaque jour, cela serait bon signe»*, rit-il. Un projet qui aura coûté 80 000 €. *«Pour cela, on a monté un GIE afin d'avoir le droit de racheter des produits pour les mettre dans le distributeur»*.



▶ Brève

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Initiation à l'homéopathie avec un module à distance

Le 19 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Homéopathie Perfectionnement avec un module à distance

Le 20 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Mettre un chien de protection dans un troupeau

Le 26 novembre et 6 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Eleveur infirmier en élevages ovin

Le 3 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr

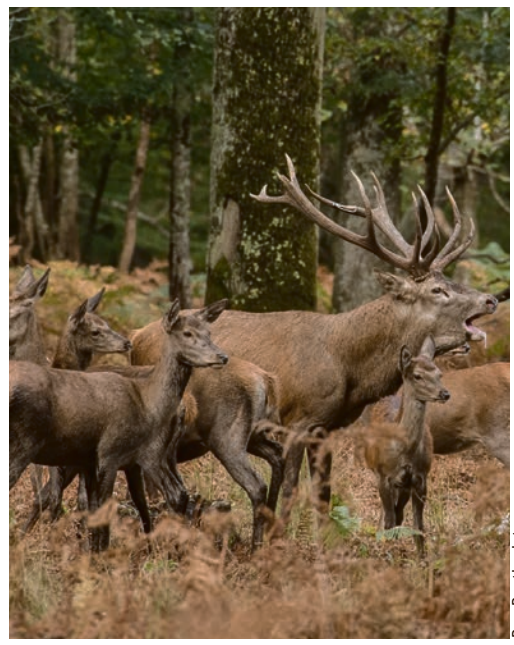
Bon dosage en minéraux, oligo éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé

Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.

Nature et tourisme

Ambition renouvelée pour le parc de Boutissaint

Né il y a plus de cinquante ans, le parc animalier de Boutissaint, au sud de l'Yonne, connaît un nouveau départ sous l'égide d'une équipe de gérants renouvelée. Cet espace de plus de 400 hectares abrite une faune préservée qui s'offre au regard des visiteurs. Ces derniers devraient pouvoir bientôt bénéficier d'une offre touristique élargie.


Parc Boutissaint

Le parc de Boutissaint, à la limite de l'Yonne et de la Nièvre, c'est 420 hectares pour découvrir les animaux dans leur contexte de vie.


Parc Boutissaint

Les investisseurs en charge de la gérance du parc veulent aussi développer une offre d'hébergement touristique permettant une immersion dans la nature.


Parc Boutissaint

Une ferme pédagogique et un lieu de restauration ont été créés lors de la dernière saison estivale.

Créé il y a un demi-siècle dans le sud de l'Yonne, à Treigny, le parc de Boutissaint est aujourd'hui parvenu à un tournant avec l'arrivée à sa tête de trois nouveaux gérants : Vanessa Beau, Charles Brunswick et Pascal Paulmier. Ils sont en place depuis l'été dernier et veulent donner un nouvel élan à ce parc animalier qui s'étend sur 420 hectares. Pascal Paulmier est le dirigeant d'une société du secteur de l'alimentation animale (Élevage 2000, basée dans l'Aisne, à Marle). Charles Brunswick, lui, apporte ses compétences en matières financières, quant à Vanessa Beau, elle a été formée à la restauration de haut niveau, avec un passage par l'institut Paul Bocuse et peut aussi se prévaloir d'une expérience dans le champ de la gestion de domaines touristiques. Les trois investisseurs ont signé, en juillet dernier, un contrat de location-gérance avec la propriétaire des lieux, Valérie Borione.

Un projet à plusieurs étages

Leurs ambitions sont importantes puisqu'ils projettent d'investir environ 1 million d'euros. « *Pour le parc de Boutissaint*», précise Pascal Paulmier, «*notre projet est à plusieurs étages. Le premier, c'est la remise à niveau du site. Deuxièmement, nous voulions recréer rapidement, pour la saison estivale 2020, des ateliers permettant de faire de Boutissaint un vrai rendez-vous nature, et pas seulement un endroit où on vient voir les animaux manger, avant de repartir. Nous voulons que les animaux soient présents sur l'ensemble du parc. Nous avons créé un parc à chèvres et avons mis en place l'embryon d'une ferme pédagogique appelée à se développer pour expliquer aux enfants qu'à Boutissaint, ils ne sont pas dans un zoo, mais que ce sont eux qui viennent chez les animaux. Enfin, il y a eu la création du Bouticafé puisque, jusqu'à présent, les visiteurs ne disposaient pas d'un seul endroit où se poser après leur découverte du parc. Là, les gens peuvent se restaurer et se détendre*. » Le parc compte environ 400 animaux (cerfs, daims, sangliers, bisons d'Europe, canards et mouflons, ces derniers en phase d'introduction). Les nouveaux gérants ont fait le choix d'ouvrir certains enclos, sauf pour les sangliers, qu'il serait difficile de voir sans cela, et pour les mouflons, dans le but d'une meilleure maîtrise de leur génétique. Les cervidés, eux, sont en liberté totale, le but étant de les conduire à reconquérir de nouveaux territoires.

Découvrir en immersion

L'objectif des nouveaux gérants, c'est de partager la passion de ces animaux européens, par le biais d'une découverte en immersion, mais aussi tout l'écosystème qui les entoure (forêt, oiseaux, empreintes…). Cela passe aussi par un investissement dans deux voiturettes électriques de six places permettant, pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les mamans accompagnées d'enfants un déplacement sur la superficie du parc, accompagné d'un guide, sans générer de nuisances sonores et de dérangement pour les animaux. Naturellement, il s'agit d'un service proposé en plus mais, pour la majorité des visiteurs, la découverte du parc se fera à pied. L'autre axe de développement pour le parc de Boutissaint concerne le déploiement d'une offre d'hébergements : «*Nous avons rénové un gîte qui existait déjà*», poursuit Pascal Paulmier, «*et qui est ouvert à la réservation. La rénovation d'un second est en cours afin de proposer un avant-goût de ce que nous voulons faire dans un avenir proche : des hébergements «immergés» dans la nature, qui permettront de dormir au cœur du parc. À cela s'ajouterait la construction de huit bungalows. Nous n'en voulons pas plus, en cohérence avec notre objectif de tranquillité et d'immersion en milieux sauvage. Ces bungalows seront espacés les uns des autres, certains seront en bordure d'étang avec des toitures végétales, ou en partie enterrés, pour qu'ils ne fassent pas «tache» dans cet environnement. Dans ce but, nous sommes en contact avec un architecte qui a travaillé sur le site touristique voisin du château de Guédelon*». Autre chapitre prévu dans les investissements : la rénovation totale des clôtures et des enclos. Parmi les nouveautés qui seront proposées aux personnes faisant le choix de dormir sur place figurera notamment la possibilité d'accompagner, le soir venu, les soigneurs du parc afin de nourrir les animaux. L'intérêt du projet des nouveaux gérants, c'est qu'ils l'inscrivent d'emblée dans un ensemble (le château de Saint-Fargeau, Guédelon…) où ils souhaitent développer des complémentarités. Il a aussi permis la création de deux emplois à temps complet, plus deux autres, saisonniers. Si tout se passe bien, les investissements prévus devraient, pour une partie d'entre eux, être opérationnels pour l'été 2021. Le parc vient de refermer ses portes le 31 octobre, il les rouvrira le 1er mars. Néanmoins, son activité «*gîte*» reste ouverte. Enfin, au printemps prochain, si la crise sanitaire est véritablement derrière nous, les nouveaux gérants ambitionnent d'organiser, sur le site du parc, un concert avec le pianiste et comédien italien Roberto d'Olbia. Boutissaint s'inscrirait dès lors sur la carte des lieux favorisant l'évènementiel, d'autant plus que le lieu est à disposition toute l'année et sur devis, pour l'organisation de manifestations d'ordre professionnel ou privé.

BERTY ROBERT

Notes : www.boutissaint.com

Brève

FDSEA 89 Manon Da Costa, nouvelle directrice du syndicat

Arrivée le 18 novembre 2019 au poste d'animatrice syndicale, Manon Da Costa prend la direction de la FDSEA de l'Yonne. À 25 ans, cette ingénieure agronome de formation aura pour mission de poursuivre les différents dossiers de la direction, lancés ces derniers mois. Revenue sur sa terre natale après ses études, Manon Da Costa avait intégré le syndicat avec la volonté de défendre les agriculteurs face aux conditions délicates auxquelles ils sont confrontés et de les accompagner dans leur quotidien. Un travail qu'elle pourra dorénavant poursuivre en tant que directrice.



Communication

À la recherche des petits bruits qui en disent long sur l'alimentation

L'université de Bourgogne mène actuellement un travail de recherche qui se penche sur les discours liés au domaine alimentaire sur le réseau Twitter. Dans ce but, des agriculteurs vont être mis à contribution.

Rendez-vous était pris pour les 13 et 17 novembre, mais le reconfinement en aura décidé autrement : l'organisation de deux journées d'entretiens collectifs, dans le cadre du projet de recherches universitaires *«Cocktail»*, auxquelles des agriculteurs étaient invités à participer, est finalement reportée au mois de décembre, en espérant que, d'ici là, la situation sanitaire se sera un peu améliorée. Qu'est-ce que *«Cocktail»* ? Il s'agit d'un projet de recherche porté par plusieurs entités (des chercheurs en sciences de l'information et la communication, en informatique, en sciences cognitives ainsi qu'en sciences des aliments, des entreprises du domaine informatique et le pôle de compétitivité Vitagora, spécialisé dans le goût, la santé et la nutrition) et dont l'objectif, comme le rappelle Gilles Brachotte, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bourgogne, en charge de son pilotage *«est de créer un observatoire des tendances, des innovations et des signaux faibles circulant dans les discours du domaine alimentaire sur Twitter»*.

Ces petits riens qui font beaucoup…

Qu'entend-on par *«signaux faibles»* ? Il s'agit de singularités, de choses qu'on ne perçoit pas de façon visible, (un *«like»* sur un tweet, un partage de tweet, un commentaire…), une sorte de monde abstrait constitué de données qui ont l'air anodines dans le flot d'informations, mais qui, une fois rassemblées, peuvent donner du sens. Dans ce cadre, les agriculteurs, en première ligne dans la chaîne de l'alimentation, peuvent être porteurs d'informations précieuses. *«Depuis 2010»*, poursuit Gilles Brachotte, *«nous travaillons avec plusieurs laboratoires, notamment au sein du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA) et du centre Inrae, tous deux à Dijon, sur l'analyse des «big data», ces flots de données énormes générés par l'activité d'internet. Nous le faisons en particulier sur le réseau social Twitter. Jusqu'à présent, c'était surtout par rapport à la communication politique, afin d'essayer de comprendre ce qui se disait à travers ces réseaux sociaux»*. Ce travail est mené selon une double approche : celle concernant l'informatique, l'intelligence artificielle et les flots de données, et celle de la communication. Pour ces chercheurs, il est impossible aujourd'hui de traiter ces masses de données. C'est pourquoi ils ont imaginé cet observatoire. *«En nous associant, nous pouvons essayer de comprendre ce qui se dit sur un réseau, concernant la thématique de l'alimentation. Nous allons collecter et stocker des tweets, en fonction de certains critères, puis nous allons mettre en œuvre des algorithmes qui vont nous faire ressortir des singularités de toutes ces données. Globalement, les grosses tendances, nous les connaissons, mais ce qui nous attire, ce sont les signaux faibles, qui peuvent nous permettre d'être dans l'anticipation de ce qui peut arriver. C'est le moyen de faire émerger, sur une thématique, des choses qu'on ne détecte pas à première vue, mais qui disent pourtant beaucoup»*.

Des industriels, des décideurs, des agriculteurs…

Dans le cadre de ce processus de recherche, plusieurs catégories de population sont sollicitées au cours de focus groupes organisés à l'université de Bourgogne (voir encadré), qui doivent permettre aux chercheurs de comprendre le domaine alimentaire en question. *«L'idée»*, précise Gilles Brachotte, *«c'est de voir quelles sont les représentations des personnes à qui peut s'adresser le projet d'observatoire»*. Pour les agriculteurs, cela pourrait donc avoir lieu les 10 et 16 décembre, mais d'autres focus groupes sont prévus avec des industriels de l'alimentaire, des décideurs politiques, des acteurs de la santé publique, des adeptes du véganisme… *«Il nous semble très important»*, conclut le pilote du projet, «de faire appel aux agriculteurs *qui sont à la base de l'alimentation»*. Lors de ces focus groupes sera réalisée une action nommée *«Du champ à l'assiette»* au cours de laquelle il sera demandé aux participants de commenter toutes les étapes d'un produit, du champ de l'agriculteur à l'assiette du consommateur, en indiquant, pour chaque étape, ce qu'ils privilégient et ce qu'ils ne souhaitent pas.
Avis aux amateurs…

BERTY ROBERT

Agriculteurs, inscrivez-vous !

À l'occasion des focus organisés les 10 et 16 décembre à l'université de Bourgogne, les chercheurs en charge du projet « *Cocktail* » sont en quête de profils d'agriculteurs très diversifiés. « *On veut être le plus large possible*», souligne Gilles Brachotte. «*Plus on aura de représentations, plus on aura de données sur la façon dont est vue l'alimentation, plus les analyses que nous allons mener seront pertinentes en termes de tri* ». Les activités proposées lors de ces focus groupes en présentiel (si les contraintes liées à la Covid le permettent) sont ludiques et ont pour but de favoriser les échanges entre participants. Le point de départ de ces groupes de discussion s'appuie souvent sur des discussions autour de photos évoquant l'alimentation au sens large. Cela permet à chacun de se présenter et de donner sa vision. Les agriculteurs seront divisés en deux groupes, en fonction des filières de vente qu'ils utilisent (circuits courts, drives fermiers, coopératives, organismes de négoce). Les focus groupes, qui se tiendront à la Maison des Sciences de l'Homme, sur le campus universitaire de Dijon (6, esplanade Érasme) sont donc programmés pour le jeudi 10 décembre de midi à 14 heures (pour les agriculteurs conventionnels, les coopératives et les techniciens agricoles) et le mercredi 16 décembre aux mêmes horaires (pour les agriculteurs s'inscrivant dans des démarches environnementales au niveau de la vente de leurs produits). Vous pouvez vous inscrire par téléphone en contactant le 03 80 39 39 14 ou par mail : projet.cocktail@u-bourgogne.fr

Brève

Influenza aviaire
Zone à risque particulier dans la Nièvre

Compte tenu du risque de dissémination en France du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 détecté sur deux cygnes tuberculés aux Pays-Bas, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a passé le niveau de risque d'introduction du virus par l'avifaune de « négligeable » à « modéré » en France métropolitaine, après information des professionnels des filières avicoles et de la Fédération nationale des chasseurs. Des mesures de prévention renforcées sont rendues obligatoires dans les communes situées dans des Zones dites à risque particulier (ZRP), c'est-à-dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs. Dans la Nièvre, 53 communes se situent en ZRP. Depuis le 26 octobre, les mesures applicables dans ces communes sont les suivantes pour les acteurs professionnels, les particuliers détenteurs d'oiseaux, et les chasseurs :
- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ZRP à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ; interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelant pour la chasse au gibier d'eau.
Les 20 élevages de la Nièvre situés sur ces ZRP (élevages de volailles de chair, poules pondeuses, reproducteurs volailles de chair et gibiers à plumes) ont été informés sur les mesures à respecter.
Les éventuelles demandes de dérogations qui peuvent être accordées pour des raisons de bien être animal, de techniques d'élevage ou de contraintes liées à des cahiers des charges répondant à un signe officiel de qualité doivent être adressées à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSPP) de la Nièvre.
À ce jour toutefois, il faut noter que la France est indemne d'influenza aviaire.

Technique

S'informer, au temps des gestes barrière

Gilles Robillard, icaunais récemment élu à la présidence de l'institut technique Terres inovia et Arnaud Rousseau, président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (Fop), informent sur l'adaption au contexte sanitaire de leurs Rencontres techniques.

Les cultures oléagineuses et protéagineuses connaissent ces dernières années un contexte de production de plus en plus compliqué : conditions climatiques locales, transformation nécessaire des pratiques, remises en cause des moyens de production, compliquent la vie des producteurs. La filière française des huiles et protéines végétales est pleinement mobilisée pour relever les défis agronomiques et techniques afin de soutenir la pérennité économique des cultures oléoprotéagineuses. A ce titre, l'institut technique Terres Inovia renforce son accompagnement et la diffusion de ses conseils pratiques et opérationnels.

Cette année, compte-tenu de la crise sanitaire, les Rencontres techniques de Terres Inovia seront 100% digitales et gratuites. Elles sont à destination de toutes les personnes concernées par les sujets techniques propres aux cultures oléoprotéagineuses : bien sûr, en premier lieu les producteurs d'oléagineux et protéagineux, mais aussi les techniciens, conseillers, enseignants, journalistes… Elles se dérouleront sur une plage de quatre semaines du 17 novembre au 11 décembre. Comprenant des sessions d'environ 2 heures, ce nouveau format offre un large choix avec 17 sessions (nationales et régionales) qui présenteront des sujets d'actualités en phase avec les questionnements du terrain. Les sessions nationales offriront une vision globale autour de certaines thématiques, les sessions régionales offriront une vision territorialisée et complémentaire. Parmi les thèmes qui sont proposés : Tournesol, vers une culture plus robuste et rentable. Colza, quels leviers pour limiter les dégâts d'insectes ? Désherbage : quelles solutions pour demain ? Protéines, des références pour trouver de nouveaux leviers. Seront aussi proposées des solutions à l'échelle système - Systèmes de culture, collaborer pour innover. L'inscription peut se faire en ligne dès maintenant en suivant le lien indiqué en bas de l'article, cela permettant un accès privilégié durant les sessions pour échanger directement avec les experts de l'institut qui répondront à vos questions.

GILLES ROBILLARD ET ARNAUD ROUSSEAU

Notes : pour s'inscrire, rendez vous sur la plateforme www.weezevent.com

Programme des sessions régionales

Parmi les sessions proposées par Terres Inovia dans le cadre de ses Rencontres techniques, certaines sont plus ciblées régionalement. Voici le programme de celle pouvant concerner la Bourgogne Franche-Comté :
-Optimiser l'itinéraire technique du colza en réponse au changement climatique.
-Faire face aux difficultés d'aujourd'hui pour cultiver le colza de demain.
-Accompagner le développement du tournesol.
-Leviers techniques pour le développement du tournesol et du soja.
-Des leviers pour comprendre et mieux cultiver les protéagineux.

En bref

Prairies Un bilan de campagne très déficitaire

Une valeur de production établie à 57 % de la référence : c'est le bilan de la campagne 2020 pour les prairies de Bourgogne Franche-Comté. Avec le Grand Est et les Hauts-de-France, notre région est l'une des plus touchées par le déficit de rendement des prairies observé cette année. En cumul sur l'ensemble de la campagne 2020 (mars à octobre), le déficit de la production d'herbe des prairies permanentes en France est de 30 %, selon Agreste dans sa note de conjoncture publiée le 30 octobre. Seules les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Bretagne ont connu une pousse de l'herbe proche des normales. L'ensemble des dix autres régions fourragères françaises sont touchées par un déficit. Celles du nord-ouest au centre-est sont les plus touchées. Pourtant grâce à des conditions hivernales douces, la campagne avait commencé par une pousse de l'herbe supérieure à la pousse de référence au niveau national. Mais le déficit hydrique de l'été a ralenti et parfois stoppé la pousse d'herbe, explique les statisticiens. Ainsi, la pousse d'été-automne (du 20 juin au 20 octobre) ne représente que 22 % de la pousse d'été-automne de référence. Les pluies d'automne, insuffisantes ou trop tardives, n'auront ensuite pas permis un redémarrage de la production d'herbe.

Export L'État et la Région Bourgogne Franche-Comté répondent aux besoins des entreprises exportatrices

Le 28 octobre s'est déroulée l'étape en Bourgogne Franche-Comté du Relance Export Tour, événement national organisé par la Team France Export, qui vise à sensibiliser les PME et les ETI aux enjeux de leur développement international, dans le cadre du Plan de relance des exportations françaises. À cette occasion, Jean-Claude Lagrange, vice-président en charge de l'Économie de la Région Bourgogne Franche-Comté a indiqué les mesures spécifiques mises en place par la Région, Rémy Laurent, président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, a insisté sur la préparation des entreprises pour affronter l'export. La Région met en place trois mesures : adaptation du programme régional d'actions collectives au contexte sanitaire pour saisir des opportunités au fil de l'année. Extension de la prospection individuelle à tout type d'entreprise : Pass'export remplace Innov'export : 50 % de subvention sur une 1ère démarche de prospection internationale ou le lancement d'un service/produit nouveau. Extension du différé de remboursement des avances pour le recrutement de personnel export à deux ans (contre un an actuellement) et quatre ans de remboursement (contre trois actuellement). En Bourgogne Franche-Comté, les secteurs les plus représentés par les entreprises accompagnées sont les boissons (29 %), l'agriculture et la sylviculture (21 %).

Élevage porcin

Le choix de la vente directe

Productrice de porcs depuis trois générations près de Beaune, la famille Bigot a choisi la vente directe pour installer Laura auprès de ses parents. Formée à la transformation charcutière fermière, la jeune femme souhaite aller à la rencontre des consommateurs pour leur expliquer le secret de ses bons produits.

À Saint-Gervais-en-Vallière, dans le nord de la Saône-et-Loire, près de Beaune, l'EARL Agriporc s'est lancée dans la vente directe de produits fermiers au printemps 2018. C'est avec l'installation de Laura, fille de Pierre et Évelyne Bigot, que l'élevage a franchi le pas. Auparavant, le couple exploitait un élevage de porcs ainsi qu'un peu plus de cent hectares de grandes cultures. Les cochons sont la spécialité de la famille depuis trois générations. Pierre et Évelyne ont eu jusqu'à cent truies et ils ont cessé de faire naître des porcelets à partir de 2012 pour devenir post-sevreurs puis engraisseurs stricts. Dans les années 2000, Pierre Bigot et son frère Bernard avaient voulu créer une porcherie d'engraissement en commun. Combattu par des opposants virulents, le projet a fait l'objet de huit années de procédures. Une période très éprouvante pour la famille qui a marqué la jeune Laura alors enfant. Ce souvenir ne l'a pourtant pas dissuadée de vouloir devenir agricultrice ! Mais pour son retour sur l'exploitation familiale, elle n'a pas envisagé un instant l'agrandissement, préférant au contraire se diversifier dans la vente directe *« pour aller à la rencontre des gens et leur expliquer ce que nous faisons »*, justifie-t-elle. Un leitmotiv qui va guider tout son projet.



Laura Bigot dans l'ancienne porcherie où sont engraissés ses porcs sur aire paillée. Nourris aux céréales locales garanties sans OGM, ils atteignent 120 – 130 kg vifs pour des carcasses de cent kilos.

Pas de place à l'improvisation

La jeune femme est titulaire d'un BTS Production animale qu'elle a préparé en apprentissage dans un élevage de porcs pionnier de la vente directe à Chassigny-sous-Dun, dans le sud de la Saône-et-Loire. Puis elle a effectué un certificat de spécialisation en produits fermiers par apprentissage dans le sud de la Loire. Diplômes en poche, Laura est retournée chez son premier maître d'apprentissage comme salariée durant trois ans. En 2017, de retour sur la ferme familiale, elle s'est associée à son papa tandis que sa maman devenait salariée de la structure. Dans son laboratoire flambant neuf, Laura et sa maman transforment la viande des porcs engraissés sur l'exploitation. Depuis ses débuts en apprentissage, Laura avait en tête de « *faire des produits charcutiers fermiers, sans colorant, ni conservateurs chimiques ou sels nitrités* ». Comme dans une charcuterie artisanale, l'agricultrice élabore une large gamme de produits allant de la viande fraîche (côtelettes, rôtis, filets mignons, grillades) aux terrines en passant par la salaison, les saucisses, etc. En magasin, on retrouve tout ce qui fait l'étal d'une bonne charcuterie : jambon blanc, pâté de campagne, pâté de tête, rillettes, grattons… Avec une maman originaire de la Haute-Loire, Laura s'est tout naturellement lancée dans les produits de salaison : jambon cru, échine séchée, saucisson sec. Nécessitant huit mois d'affinage, *« les jambons secs sont tous vendus à l'avance ! »*, confie la jeune femme et le saucisson sec est devenu un produit phare de la boutique de Saint-Gervais-en-Vallière. Si les produits traditionnels sont attendus des consommateurs, Laura sait que *« les gens se lassent vite et qu'il faut constamment leur faire essayer de nouvelles choses »*. Ainsi propose-t-elle, outre des saucisses à barbecue nature, des merguez de porc, des saucisses aux herbes ou au fromage et même des viandes marinées à griller.



Au laboratoire et en magasin, Laura est aidée de sa maman Évelyne.

Résultats économiques au rendez-vous

Depuis qu'elle a ouvert son magasin dans le bourg, la clientèle est au rendez-vous. 90 % des produits élaborés sont vendus sur place dans la boutique. La proximité de Beaune et son potentiel touristique sont des atouts indéniables. La clientèle provenant des communes voisines n'est pas négligeable tant les commerces manquent dans ces bourgs. La proximité de la région Châlonnaise se ressent aussi. Chaque premier vendredi du mois, Laura se rend à un marché de producteurs au Creusot. Elle participe aussi à des foires le week-end. La première année, l'EARL transformait deux cochons par semaine. L'été dernier, la production est passée à quatre porcs hebdomadaires. Un très bon démarrage, se félicite la jeune agricultrice qui ajoute que l'objectif est atteint sur le plan économique. La vente directe est sans conteste plus valorisante qu'en livrant des porcs à la filière, assure Laura. La viande est ainsi commercialisée en moyenne 5 € le kilo quand le cours du porc au cadran n'est que de 1,40 €. *« Trois porcs/semaine paient l'annuité »*, calcule la jeune femme qui a emprunté sur quinze ans. Au printemps 2019, l'EARL avait organisé une porte ouverte qui a eu la visite de 400 personnes sur un week-end ! Des clients ou futurs clients intéressés et conquis par la qualité de l'élevage et de ses produits. Une grande satisfaction pour Laura qui a vécu ce moment de convivialité comme une petite revanche sur les années difficiles qu'ont connu les membres de sa famille quinze ans plus tôt.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire

Production doublée pendant le premier confinement

Pendant le confinement du printemps lié au Covid-19, la production de l'EARL Agriporc a doublé passant à huit cochons/semaine durant un mois, confie Laura Bigot. Cette période a fait apparaître de nouveaux clients dont des familles venues s'approvisionner pour les repas pris à la maison. La météo a aussi profité aux barbecues. La boutique de Saint-Gervais-en-Vallière offrait une alternative à la cohue des grandes surfaces, fait remarquer la jeune femme qui confirme que la qualité de ses charcuteries sans additifs a aussi pesé dans la fréquentation de son magasin. Cet afflux de clientèle a généré un surcroît de travail. Laura a fait appel à un traiteur prestataire dont l'activité était suspendue par le coronavirus. Le gros des ventes a été assuré à la boutique de la ferme. Une autre partie a été commercialisée chez un autre producteur du Châlonnais ainsi que via la plateforme Internet La Ruche qui dit oui. Pendant ce premier confinement, Laura a élargi sa gamme de produits avec, par exemple, des plats cuisinés vendus le samedi. La première semaine de déconfinement, une baisse des ventes se faisait déjà ressentir. Mais cette période particulière aura permis d'agrandir le réseau de clients de l'EARL.

Face aux aléas climatiques

L'intérêt des mélanges fourragers

Chaque année, les éleveurs craignent les effets dévastateurs du manque d'eau et de la chaleur sur leur production de fourrages. S'ils commencent à connaître les mélanges fourragers, ils peinent encore à sauter le pas par manque de connaissance et de références. Le semencier Jouffray-Drillaud a développé des solutions.



Les essais menés sur cinq zones en France permettent au semencier Jouffray-Drillaud d'apporter des références et des retours terrain en matière de mélange de plantes fourragères, aux éleveurs intéressés.

Depuis 15 ans, les épisodes caniculaires, couplés au vent et à l'absence de précipitations impactent la productivité des prairies, mettant à mal les réserves de fourrages nécessaires à l'alimentation des troupeaux durant la mauvaise saison. L'adaptation des fourragères à ce changement climatique fait donc figure d'enjeu capital en élevage. L'étude, menée en 2019 par la société Jouffray-Drillaud auprès de 400 éleveurs l'illustre clairement. À la question de savoir ce qu'ils attendent d'un mélange multi-espèces, 44 % d'entre eux indiquent souhaiter gagner en régularité de production et en résistance aux stress climatiques. Un point qui n'apparaissait pas dans leurs préoccupations en 2014. Dans ce cadre, l'intérêt des mélanges multi-espèces prêts à l'emploi fait petit à petit son chemin.

Gagner en autonomie protéique

Fabien Montmeas, chef Marché semences fourrage & luzerne chez Jouffray-Drillaud le reconnaît : *« En France, la performance des mélanges prêts à l'emploi reste à démontrer. Leur performance et leur adaptabilité aux conditions locales posent toujours question. Faire comprendre les bénéfices de mélanges prêts à l'emploi requiert un important travail de terrain. Les choses évoluent et des éleveurs se disent prêts à leur consacrer une part plus importante de leurs surfaces »*. Les éleveurs interrogés en 2019 indiquent avoir l'intention de se tourner vers les mélanges multi-espèces, en premier lieu pour sécuriser leurs stocks fourragers, puis pour réduire leur coût alimentaire et enfin pour gagner en autonomie protéique. Pour autant, d'après l'enquête, les surfaces implantées en prairies multi-espèces ne semblent pas avoir progressé entre 2014 et aujourd'hui. La difficulté à garder un bon équilibre entre les espèces est évoquée comme le premier frein à leur utilisation, mais aussi la complexité à adapter les mélanges aux différents types de sol. Les utilisateurs reconnaissent manquer de références techniques locales quant à la performance de ces mélanges fourragers. Basé dans le département de la Vienne, Jouffray-Drillaud est spécialiste des fourrages depuis 1967. Avec ses Pôles Expert implantés en 1995 (dont Bernécourt, en Meurthe-et-Moselle, et Theix, dans le Puy-de-Dôme) le semencier est à la tête du premier réseau d'expérimentation en France dédié aux fourragères. Le but est de pouvoir s'appuyer sur des références *« terrain »* qui qualifient l'intérêt de ses mélanges prêts à l'emploi dans chacun des grands bassins d'élevage français, afin de rassurer les utilisateurs et les aider à sauter le pas pour aller vers la sécurisation de leur récolte fourragère. En 2016, l'entreprise et l'Inrae ont décidé de travailler ensemble dans le cadre du projet d'amélioration génétique des Prairies semées (Praise) face aux aléas climatiques, consacré aux mélanges fourragers multi-espèces pour prairie. Après trois ans d'expérimentation l'intérêt d'introduire de la diversité variétale au sein des espèces composant un mélange fourrager a été mis en évidence.

Mieux comprendre le comportement des mélanges

Le programme a également permis de mieux comprendre le comportement des mélanges dans le temps et dans les conditions pédoclimatiques sur cinq zones géographiques de France. Ce travail a débouché sur une gamme de mélanges prêts à l'emploi (M-Les Mélanges). Jusqu'alors, on comptait largement sur les intrants pour pallier l'hétérogénéité parcellaire et obtenir, malgré tout, des niveaux de récolte satisfaisants en variétés fourragères. Aujourd'hui, dans un contexte qui pousse à la réduction de l'usage des solutions de fertilisation comme de protection des plantes, couplé aux conditions climatiques de plus en plus limitantes pour les prairies, s'appuyer sur les intrants pour sécuriser la productivité des surfaces en herbe n'est plus suffisant. *« Selon nous,* conclut Vincent Béguier, directeur Recherche et développement chez Jouffray-Drillaud, *les prairies peuvent représenter un levier de choix dans le cadre de la transition écologique. La prairie a toujours été considérée comme un simple outil de production. Aujourd'hui, on se rend compte que leur écosystème, et en particulier celui des prairies multispécifiques, est source de nombreux services : qualité de l'eau, biodiversité, stockage du carbone. Afin de nourrir ces écosystèmes complexes, il est nécessaire de s'appuyer sur la diversité inter, mais aussi intraspécifique dès le semis, pour tirer le meilleur de la diversité biotique du sol afin de sécuriser la production »*.



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1603
VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020

Avantages et inconvénients des chenilles

Les chenilles semblent séduire de plus en plus d'utilisateurs de moissonneuses-batteuses. Ce type d'équipement affiche de sérieux atouts, mais représente un investissement conséquent.


Fendt

La présence de chenilles sur une moissonneuse-batteuse garantit une meilleure régularité de la hauteur de fauche avec les coupes de grande largeur.


Claas

Claas donne la possibilité d'agir sur la suspension hydraulique des chenilles pour modifier l'assiette, afin, par exemple, de faire talonner la coupe pour mieux ramasser les récoltes proches du sol comme le soja.


John Deere

La circulation sur route avec un lourd cueilleur à maïs sollicite énormément les chenilles et accélère leur usure.


New Holland

Fabriquées dans l'usine CNH de Zedelgem (Belgique), les chenilles équipant les moissonneuses-batteuses New Holland sont disponibles avec deux configurations de suspension : à plots en polyuréthane ou hydraulique.

Avec des moissonneuses-batteuses de plus en plus puissantes, pourvues de trémies de plus en plus grandes, les chenilles apparaissent souvent comme la solution pour supporter les importantes charges auxquelles est soumis l'essieu avant, même s'il existe aujourd'hui des pneumatiques CFO+ à haut indice de charge spécifique aux engins de récolte. *«Le confort et le gabarit routier sont les grands atouts des chenilles équipant mes deux moissonneuses-batteuses,* précise Cyrille Le Bœuf, entrepreneur de travaux agricoles dans le Calvados à proximité de Caen. *Comme mes machines mesurent moins de 3,50 mètres de large, elles traversent les bourgs sans difficulté».* Sur la route, les chenilles sont appréciées pour leur bon comportement, notamment quand la moissonneuse-batteuse circule en partie sur la berme ou sur des chaussées dégradées. Les irrégularités sont gommées par la longueur de la bande de roulement et il est facile de rouler plus vite. Au champ, le constat est identique. Les chenilles survolent les traces de roues lors des manœuvres en fourrière, alors que les pneus tombent dans les ornières et les à-coups se répercutent en cabine. *«La conception des chenilles à nettement évolué depuis l'apparition des premières versions non suspendues. Chez Claas, les actuelles Terra Trac de troisième génération intègrent notamment un système de suspension hydraulique, qui permet de mieux épouser la surface du sol et de franchir plus confortablement les obstacles»*, indique Thibaud Lefebvre, chef de produit moissonneuses-batteuses chez Claas.

Une parfaite régularité de la hauteur de coupe

La stabilité supérieure se ressent aussi sur la qualité de fauche, un point pour lequel les constructeurs sont unanimes. *«L'utilisation de chenilles avec des tabliers de plus de 10 mètres d'envergure garantit une hauteur de coupe identique sur toute la largeur, supprimant l'effet de vague, un critère notamment apprécié par les exploitants en semis direct»*, souligne Kévin Etienne, responsable récolte secteur Centre Est chez John Deere. En effet, avec les pneus, les oscillations latérales de la moissonneuse-batteuse n'arrivent pas à être gommées par les systèmes de correction de la plateforme, engendrant des différences notables de hauteur de chaumes. *«Mes moissonneuses-batteuses à chenilles, équipées de coupes de 7,5 et 9 mètres, fauchent de façon plus régulière que ma machine à roues à tablier de 5,40 mètres»*, souligne Cyrille Le Bœuf. Les chenilles sont aussi retenues pour leur capacité à mieux passer en conditions difficiles, grâce à leur grande empreinte au sol. Leur effet sur la structure du sol fait en revanche débat, car certaines études démontrent que si le terrain n'est pas abimé en surface, la compaction en profondeur est supérieure à celle des pneus. *«En Australie, les agriculteurs en Controlled Traffic Farming (CTF) adoptent les chenilles, car ils leur préfèrent l'effet vertical des forces au rayonnement latéral de celles des pneus qui pénalise le rendement des cultures en bordure des traces»*, précise Kévin Etienne. Par

Des conceptions de machines spécifiques aux chenilles

Les moissonneuses-batteuses à chenilles en montage d'usine bénéficient généralement de composants et d'une conception spécifiques. Par exemple, les modèles John Deere disposent systématiquement de la transmission Prodrive et d'un châssis renforcé, qui est disponible également en option pour les machines à roues si l'utilisateur souhaite monter des chenilles adaptables. La marque américaine donne aussi la possibilité de racheter des réducteurs, afin de repasser la machine en roues. Chez New Holland, les CR, CX 7 et CX 8 intègrent un train de chenilles fabriqué en interne. Elles sont équipées d'une transmission hydrostatique et de réductions planétaires spécifiques et n'acceptent pas le montage de roues en rétrofit. Les modèles CX5 et CX6 reçoivent, elles, des chenilles adaptables Camso. Quant à la solution de Claas, elle est exclusive et n'autorise pas la conversion avec des pneumatiques. Déjà fabriquées à plus de 15 000 exemplaires dans l'usine allemande de Paderborn, les Terra Trac se distinguent par leur forme plate utilisant pour leur entraînement un barbotin recouvert de caoutchouc. Les autres marques disposent de chenilles triangulaires, dont l'animation est assurée par une roue cage en partie supérieure.

LE TEMPS CHANGE,



METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.

ASSURANCES CLIMATIQUES

Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

10/2020 - H41213 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images. BETC

sur les moissonneuses-batteuses



Deutz-Fahr

Le montage de chenilles augmente le coût d'utilisation par hectare.



John Deere

Les moissonneuses-batteuses à chenilles John Deere disposent systématiquement d'un châssis renforcé.



Case IH

En plus des coûts relatifs au remplacement des bandes de roulement, les chenilles engendrent des frais supplémentaires liés à la vidange des boîtiers et à l'usure des galets.



New Holland

Les moissonneuses-batteuses New Holland à chenilles bénéficient d'une transmission hydrostatique et de réductions planétaires spécifiques.

ailleurs, l'investissement dans des chenilles doit s'accompagner d'un pont arrière moteur si la machine est destinée à récolter du maïs en conditions difficiles. *«Dès la première année nous avons monté un pont arrière en urgence en pleine saison de battage, car, en sols humides, les roues rencontraient des difficultés à tourner et gênaient l'avancement»*, remarque Cyrille Le Bœuf.

Plus coûteux à l'usage que les pneus

Les principaux ennemis des chenilles sont la chaleur et le poids. *«Une machine qui réalise beaucoup de route avec le bec à maïs attelé peut voir sa bande de roulement fondre rapidement. L'usure est aussi amplifiée lors des trajets effectués sous de fortes températures»*, remarque Aurélien Pichard, chef de produit moissonneuse-batteuse chez New Holland. En plus du surcoût à l'achat en neuf allant de 25 000 à plus de 50 000 euros selon les marques, il faut prévoir un budget d'entretien supérieur à celui des pneumatiques. *«Un train de chenilles augmente le coût d'utilisation entre 6 et 10 euros par hectare. Il est donc nécessaire de bien réfléchir au retour sur investissement»*, remarque Kévin Etienne. Le poids mort supérieur engendré par les chenilles et la résistance supérieure au roulement par rapport aux pneumatiques sont aussi susceptibles d'accroître la consommation de carburant, mais cette valeur est difficilement chiffrable. Cependant, des valeurs de 1,5 à 3 litres par hectare de GNR supplémentaires circulent. Sur le plan de l'entretien, par rapport aux roues, des boîtiers supplémentaires sont à vidanger. Le prix de la bande de roulement seule varie d'environ 10 000 à plus de 25 000 euros selon les marques. Pour rendre ce composant plus accessible économiquement, Claas propose par exemple des chenilles rechapées. *«Les bandes de roulement réalisent sur mes deux machines moins de 2 000 heures moteur,* indique Cyrille Le Bœuf. *Leur remplacement représente, sans main-d'œuvre, un montant allant de 10 500 à 17 000 euros par automotrice. Cet écart de prix s'explique par la nécessité de changer ou non les galets, qui s'usent prématurément lors des récoltes en conditions humides. Par conséquent, les chenilles représentent un surcoût de 8 €/ha uniquement pour l'entretien, auquel il convient d'ajouter l'investissement supplémentaire à l'achat»*. L'entrepreneur arrive à répercuter le coût supplémentaire au battage de maïs, car les clients sont demandeurs de machines à chenilles pour le meilleur respect de la surface du sol. Il réfléchit cependant à ne conserver qu'une machine à chenilles et de remplacer l'autre par un modèle à roues. *«Il existe aujourd'hui des modèles performants à pneus, dont le gabarit routier est inférieur à 3,50 mètres, un critère important pour nous qui travaillons en zone périurbaine»*, note-t-il.

David Laisney



John Deere

La mesure d'une température quasi identique des deux côtés de la chenille indique que la bande de roulement est correctement alignée.

L'incontournable contrôle de l'alignement

Pour toutes les marques, un contrôle de l'alignement de la chenille est à réaliser à la mise en route par le concessionnaire. Cette opération est indispensable pour éviter l'usure prématurée de la bande de roulement. Elle consiste à parcourir une distance précise (1,5 km chez Claas et 1,8 km chez New Holland), puis à mesurer la température des deux côtés des maillons centraux servant au guidage et à l'entraînement. Si une différence est observée, un réalignement est nécessaire en ajoutant des cales ou en agissant sur un mécanisme de centrage, selon les constructeurs.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés* • nouveautés

Claas Les Lexion automatisent le broyage

Claas met à jour son offre de moissonneuses-batteuses lancée l'année dernière. Médaille d'argent au palmarès du salon Agritechnica 2019, le Cemos Auto Chopping débarque sur tous les modèles Lexion. Ne requérant pas les autres automatismes Cemos, il permet une gestion automatique des couteaux (3 positions) et du fond de friction du broyeur, selon trois critères : l'humidité de la paille mesurée au niveau du convoyeur, le volume de récolte et la qualité de broyage désirée. Les Lexion 6000 accèdent désormais au réducteur hydraulique du batteur, qui permet de faire passer la plage d'utilisation classique de 330 à 930 tr/min à une plage plus lente (170 à 460 tr/min) utile au maïs et au colza. Par ailleurs, trois machines voient leur capacité de trémie et/ou leur débit de vis de vidange accrus. Les Lexion 6600 et 7400 accèdent en option à une trémie de 11 000 l (au lieu de 10 000 l) et le débit maximal de vidange passe de 110 à 130 l/s. La Lexion 7500 gagne également en autonomie avec une trémie optionnelle de 12 500 l (au lieu de 11 000 l). Sur les hybrides Lexion 7000 et 8000, le tire-paille conserve son diamètre de 600 mm, mais voit son régime accru de 15 %. Son design évolue également pour un flux plus régulier. Les plaques d'usure Premium équipent dorénavant en standard ces machines. Dernière évolution concernant l'ensemble des Lexion, mais aussi les plus petites Tucano, la caméra Profi Cam. Elle se positionne à l'arrière pour faciliter les opérations d'attelage et peut maintenant être montée d'usine. Elle se combine avec un écran supplémentaire Profi Cam ou un terminal S10.



Claas

OFFRE PROMOTIONNELLE
sur
Moissonneuses-batteuses

5 échéances à 0,35%*

Commandez avant le 30 novembre 2020 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle (1er à 12 mois de la réalisation). Sur toutes les moissonneuses-batteuses John Deere neuves.

(jusqu'au 30/11/2020)



*Offre valable du 1er octobre au 30 novembre 2020 pour tout achat d'une moissonneuse-batteuse John Deere neuve chez les concessionnaires de la marque financée en JDESCOMPTE. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la réalisation (commande de la machine), vous remboursez 5 échéances annuelles, la 1ère échéance de 2 022 € à 12 mois de la réalisation du prêt et les suivantes de 2 022 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 0,652 % (frais de dossier maximum de 90 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 60 mois - Remboursement total du crédit : 10 200 € (frais de dossier maximum de 90 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Fendt La moissonneuse-batteuse 5275 C SL à l'assaut des fortes pentes



Fendt

La gamme de moissonneuses-batteuses Fendt série C s'enrichit d'un nouveau modèle, baptisé 5275 C SL. Cette machine loge une motorisation de 306 ch permanents (et non seulement pendant la vidange comme sur les autres modèles 5275 C) répondant à la norme Stage V. Elle se distingue par son train roulant lui permettant de rester automatiquement à niveau, dans les dévers jusqu'à 38%, en montée jusqu'à 35% et en descente jusqu'à 10 %. Pouvant recevoir les barres de coupe FreeFlow et PowerFlow, elle dispose des mêmes caractéristiques que les 5275 PL et PLI, à savoir une trémie de 8 600 l se vidangeant au rythme de 105 l/s. Seul, le gabarit routier change avec une largeur hors-tout de 3,95 m. Cette machine sera disponible à partir du second trimestre 2021. Par ailleurs, les moissonneuses-batteuses des séries C et L accèdent désormais en option au système de télémétrie Fendt Connect. Analysant les déplacements de la machine, ce système lit les données de la machine, les enregistre, les évalue et les transfère par téléphonie mobile. Le chef d'entreprise peut consulter ces informations à distance, et avec son accord, être dépanné à distance lorsque des messages d'erreur s'affichent ou être averti d'un entretien à venir prochainement.

Geringhoff Un cueilleur articulé qui détruit les chaumes jusqu'au sol


Geringhoff

Le cueilleur à maïs Horizon Star III de Geringhoff est conçu pour éliminer les pyrales et limiter le développement de la fusariose. Il reprend le système de rouleaux épanouilleurs Rota Disc à trois rouleaux, dont un assure une coupe verticale des cannes de maïs. S'ensuit un broyeur à axe vertical à deux couteaux par rang. Ces deux couteaux ont leur extrémité recourbée et non affûtée, afin d'agir comme un marteau sur les chaumes restants, éclatant ces derniers jusqu'au sol. Les ravageurs qui s'y seraient logés sont ainsi exposés au froid hivernal. Pour une efficacité des couteaux jusqu'au sol, y compris les plus irréguliers, le cueilleur est doté d'une articulation lui permettant un débattement de +/- 30 cm. Décliné en largeurs de 6 et 8 rangs, l'Horizon Star III nécessite 20 à 40 % de puissance supplémentaire qu'un cueilleur classique, mais économise, selon son constructeur, 50 €/ha par rapport à un second passage avec un broyeur derrière un tracteur.

Idass Un pick-up à tapis sur barre de coupe

Conçu pour ceux qui ne souhaitent pas investir dans une nouvelle tête de récolte dédiée aux cultures porte-graines ou aux céréales fauchées, le pick-up à tapis Idass Base DK s'adapte sur toutes les barres de coupe fixes du marché mesurant jusqu'à 7,40 m de large, quelle que soit la marque. Cet équipement, entraîné hydrauliquement, est doté de doigts métalliques à ressort de 120 mm espacés de 50 mm sur toute la largeur du tapis. Il peut recevoir en option deux roues de jauge pivotantes. La conception du système d'accrochage évite de démonter le lamier.



John Deere Deux doubles rotors dans la gamme de moiss-batt'X9



L. Vimond

Commercialisées en 2021, les moissonneuses-batteuses à double rotor John Deere X9 1000 et X9 1100, animées par un moteur de 13,6 litres de cylindrée, délivrent 639 et 700 ch. Elles sont conçues pour accueillir une barre de coupe draper de 15,20 m d'envergure. Le transfert de la récolte vers leurs deux rotors est accéléré par un rouleau d'alimentation, dont la partie centrale est pourvue de chevrons pour diviser en deux le flux de récolte. Le système de battage se compose de deux rotors de 3,51 m de long et 60 cm de diamètre divisés en trois parties - alimentation, battage, séparation - à l'image des séries S. Excentrés, les rotors proposent davantage d'espace sur la partie supérieure que sur la partie inférieure, favorisant le déplacement des grains dans le volume de récolte. À l'arrière, le broyeur Xcel se compose de 124 couteaux et répartit la paille jusqu'à 15 m de large. Affichant une surface de 7 m^2, le caisson de nettoyage dispose d'un flux d'air s'ajustant automatiquement au relief. Les ôtons sont récupérés par un élévateur à pales en caoutchouc lisse et traités par un batteur spécifique. Des caméras dans les élévateurs à ôtons et à grains propres mesurent la qualité de la récolte et se combinent aux capteurs de pertes, de charge moteur et de charge des rotors pour aider le système Combine Advisor à trouver le réglage optimal. Le grain est ensuite conduit vers une trémie de 14 800 l sur la X9 1000 et 16 200 l sur la X9 1100. La vidange s'effectue avec un débit respectif de 156 et 188 l/s. Durant cette phase, le moteur délivre 53 chevaux supplémentaires. Pour l'avancement, la X9 intègre une transmission ProDrive XL délivrant 30 % de couple supplémentaire par rapport à la ProDrive. Côté confort, John Deere propose trois niveaux de finition (Select, Premium et Ultimate), pouvant intégrer un siège suspendu, chauffé, ventilé, voire massant. Deux packs Premium et Ultimate sont proposés, le second intégrant un éclairage à 360 degrés et une caméra permettant de visualiser la qualité de la récolte au passage dans l'élévateur.

John Deere De nouvelles coupes drapers pour les gros débits

Proposée en largeurs de 10,70; 12,20 et 13,70 m, la nouvelle coupe à tapis draper HDX de John Deere se caractérise par sa double articulation procurant un débattement de +/- 10 degrés, soit jusqu'à 3 m à chaque extrémité, garantissant un bon suivi du sol. Son rabatteur bénéficie d'un couple accru et propose une plage de hauteur étendue. Dotée d'un tapis de 120 cm de large dessiné pour limiter les pertes de grain au champ, la coupe HDX est spécialement dessinée pour l'Europe, combinant débit de chantier des drapers et bonne capacité de ramassage en colza. John Deere annonce ainsi une réduction des pertes de grain de 25 % au colza par rapport à une coupe draper standard. La HDX se destine aux moissonneuses-batteuses des séries X et S, dans un premier temps.

Autres modèles, les coupes HDR sont destinées aux exploitations récoltant peu ou pas de colza. Elles se distinguent des HDX par un tapis sans relief (proposé en option) de seulement un mètre de large. Reprenant la conception des HDR, les HDF héritent des performances de ramassage des coupes flexibles 700PF. Recevant une double articulation, les HDR et HDF se déclinent en largeurs de 10,70; 12,20; 13,70 et 15,20 m.

Équipant les moissonneuses-batteuses des séries X, S, T et W, y compris celles commercialisées depuis 2012, la nouvelle gamme de coupes draper non articulées à tablier flexible RDF reprend la technologie des 700 FD actuelles et s'en démarque par la présence d'un entraînement à deux vitesses permettant de ralentir de 20 % la vis et le tapis central, afin de réduire les pertes dans certaines récoltes.



J. Deere



nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés* • nouveautés

Massey Ferguson Une moissonneuse-batteuse pour les fortes pentes



Massey Ferguson

La moissonneuse-batteuse Massey Ferguson 7360 AL4 dispose d'un châssis assurant un nivellement jusqu'à 38 % en latéral, 35 % en montée et 10 % en descente. Elle accueille une motorisation Agcopower six cylindres 7,4 l répondant à la norme antipollution Stage V, intégrant un catalyseur de suie entre le DOC et le SCR. Ce bloc délivre désormais 306 ch en permanence et non uniquement au moment de la vidange. La capacité de trémie reste identique au MF 7360 PL et MF 7360 PLI, à savoir 8 600 l.



New Holland Une moissonneuse-batteuse hybride de moins de 400 chevaux


L Vimond

La gamme de moissonneuses-batteuses hybrides CH (pour Crossover Harvesting) se décline en deux modèles : CH 7.70 et CH 7.70 Latérale, capable de corriger les dévers jusqu'à 18 %. Ces machines conçues sur la base d'une CX 6.90 sont dotées d'un moteur FPT 8,7 l de 374 ch. Elles disposent d'un batteur de 606 mm de diamètre et 156 cm de large, recevant le système Optitresh effaçant la dernière partie du contre-batteur pour un meilleur respect de la paille. En option, le batteur peut être remplacé par une version HD, quasiment deux fois plus lourd que le batteur standard, identique à celui d'une CX 6.90. Le variateur hydraulique du batteur est quant à lui issu d'une CX 8. Derrière le batteur, le tire-paille de 395 mm de diamètre alimente les deux rotors par le haut. D'une longueur de 3,45 m et d'un diamètre de 541 mm, ces rotors offrent une surface de séparation de 2,90 m^2 et bénéficient de deux vitesses de rotation, interchangeables en déplaçant la courroie. Le régime de 700 tr/min est adapté aux céréales à paille, tandis que celui de 400 tr/min se destine au colza, au tournesol, mais aussi aux conditions de paille brisante, quand on souhaite conserver la paille et éviter de surcharger la table de nettoyage. La récolte est ensuite nettoyée sur un caisson à triple chute avec compensation du dévers, identique à celui des modèles à six secoueurs du constructeur. Les CH 7.70 et CH 7.70 Latérale bénéficient de l'Opti-Fan, qui ajuste la vitesse des vents en montée et en descente. Le grain propre est conduit vers la trémie de 9 300 l (vidange à 110 l/s), tandis que les ôtons sont renvoyés sur le batteur. À l'arrière, l'éparpilleur de menues pailles provient des CX 7 et 8. Le broyeur à quatre rangées de couteaux coulisse électriquement, s'appuyant sur une glissière à l'avant et sur un balancier à l'arrière. Ces moissonneuses-batteuses reçoivent une coupe Varifeed de 9,15 m, 7,60 m (pour les pailles vertes) ou encore le nouveau modèle de 8,53 m. En cabine, l'opérateur retrouve le même univers que les CX 7 et 8, avec l'écran Intelliview IV. Côté entretien, les rotors séparateurs ne disposent que de trois points de graissage, accessibles par le dessus via une grande trappe, d'où l'opérateur peut également démonter les couvercles supérieurs des deux rotors. Les CH bénéficient d'une garantie de 3 ans (1 200 h) sur le moteur, le pont, la transmission, l'électrique et l'électronique.

New Holland
les moissonneuses-batteuses CR montent en puissance



New Holland

Après les CR10.90 et CR8.80, ce sont les autres moissonneuses-batteuses de la gamme CR qui ont bénéficié d'un accroissement de puissance de leurs moteurs conformes à la norme Stage V. Les CR7.80 et CR7.90 ont gagné respectivement 14 et 11 ch. La CR8.90 adopte un moteur de 12,9 l de cylindrée (au lieu de 11,1 l), 27 ch plus puissant. Quant aux CR9.80 et CR9.90, elles développent 29 ch supplémentaires. Les petits modèles à rotors de 17 pouces reçoivent de nouveaux couvercles de rotors plus hauts de 20 mm. La vitesse du rouleau éjecteur augmente de 30 % et la grille du contre-éjecteur (réglable à l'arrière de la machine) s'agrandit, procurant une capacité de séparation supérieure. Les CR9.90 et CR10.90 se voient par ailleurs pourvues d'un nouvel élévateur à plus gros débit.

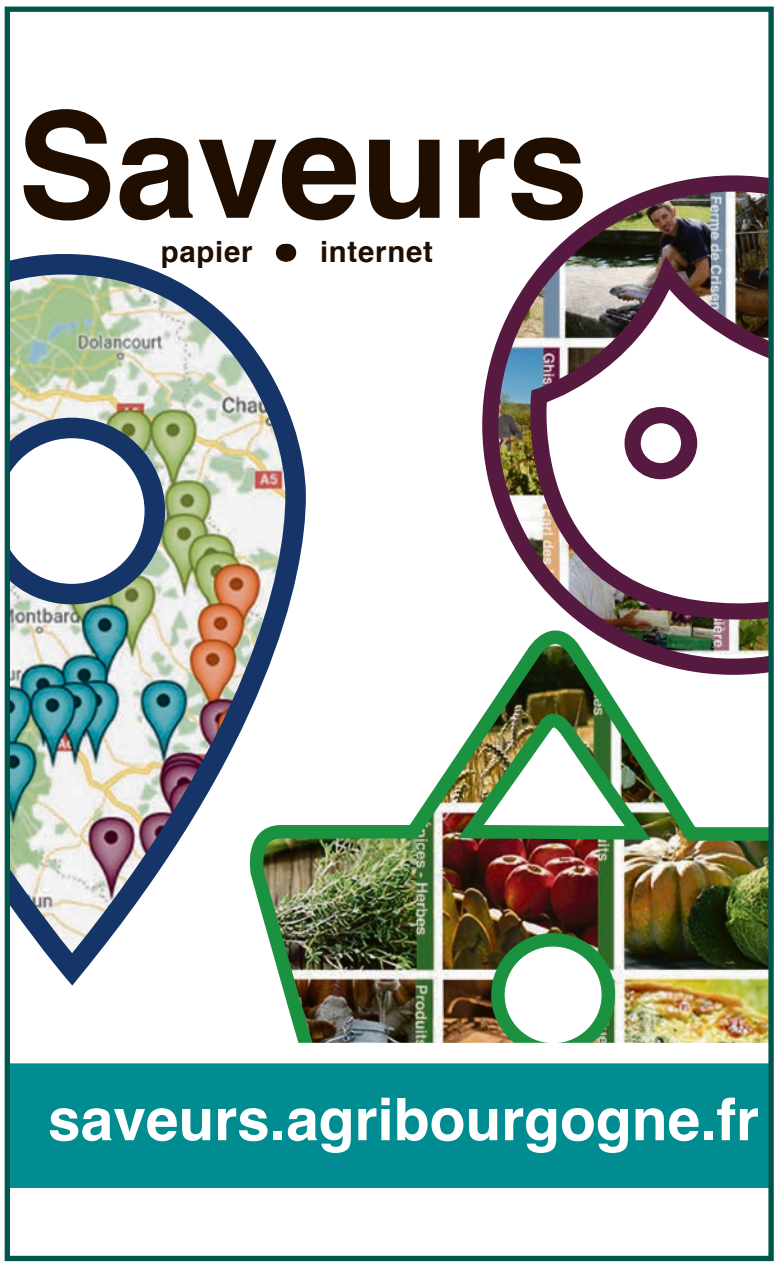
Modèles : CR7.80, 7.90, 8.80/8.90, 9.80, 9.90, 10.90
Diamètre des 2 rotors : 17/22 pouces
Puissance nominale/maxi : 375/445, 419/460, 469/517, 496/544, 544/600, 544/600, 639/700 ch

New Holland
Un nouveau batteur pour les CX7 et CX8

Les moissonneuses-batteuses à 5 et 6 secoueurs New Holland CX7 et CX8 accèdent en option au batteur Ultra-Flow doté de battes alternées qui améliore, selon le constructeur, le débit de la machine jusqu'à 10 %, tout en réduisant la consommation jusqu'à 16 %. Cette conception assure un battage plus régulier, limitant les risques de bourrage et le bruit en cabine. Ces modèles conventionnels accueillent un nouvel éparpilleur radial répartissant les menues pailles sur toute la largeur de coupe, dont la vitesse s'ajuste depuis la cabine. De nouveaux réglages s'effectuent depuis le poste de conduite, comme celui de la prégrille ou du contre-séparateur. La gestion automatique de la hauteur de coupe prend désormais en compte la géométrie de l'attelage de la plateforme sur le convoyeur, un capteur avertissant si le bac à pierre est ouvert. Les CX7 et CX8 profitent de moteurs répondant à la norme Stage V, toujours sans EGR et avec un système de post-traitement sans entretien.



New Holland





Groupe Buchez

Les nouveautés Fendt ont fait étape à Corbigny

Fendt organise cet automne un tour de France pour présenter FendtONE, nouveau système de commande qui met en lien le travail quotidien au champ et les tâches d'organisation et de gestion exécutées au bureau. La caravane du constructeur allemand s'est arrêtée aux Ets Buchez à Corbigny, dans la Nièvre. Les agriculteurs, qui se sont déplacés dans le respect des règles sanitaires, ont aussi pu découvrir le nouveau chargeur télescopique Fendt.



L'équipe Buchez à Corbigny figurait en bonne place sur la carte du tour de France Fendt.

Les nouveaux Fendt 300 et 700 qui adoptent déjà FendtONE bénéficient d'une cabine revisitée avec une gestion de toutes les commandes et des fonctionnalités intuitive. Ce système comprend les tâches des domaines de l'organisation, de l'exécution et de la gestion. Le nouveau poste de conduite comporte un tableau de bord 10", un accoudoir avec joystick et, en fonction de la version, un terminal 12". Un second terminal de 12" qui peut être rétracté partiellement dans le toit de cabine, est également disponible en option. De nouvelles fonctions font leur apparition sur le joystick. FendtONE se divise en onboard : les produits embarqués sur la machine, déjà disponible sur les Fendt 300 et 700 Vario et bientôt sur le Fendt 200 Vario, et offboard : les produits au bureau. Cette version offboard sera disponible à partir de février 2021. En mode embarqué, des produits numériques comme Fendt Task Doc qui comprend les fonctions de création, gestion, exécution et documentation de tâches, sont exécutés sur la machine. L'organisation et la gestion sont effectuées hors machine sur le PC ou sur une tablette mobile. Les solutions existantes et les nouvelles solutions numériques sont développées en complémentarité. En mode offboard, les tâches sont créées en quelques clics depuis n'importe où et envoyées directement à la machine. En mode embarqué, le conducteur reçoit des informations concernant l'intervention, les machines et la surface à travailler, et peut démarrer directement. La tâche est ensuite exécutée sur la machine et documentée avec Fendt Task Doc en mode embarqué. Une fois que la tâche est terminée, le conducteur peut renvoyer le rapport de tâche au bureau directement par téléphone mobile. Le rapport est enregistré dans le système en mode offboard et peut être exporté sous forme de PDF en cas de besoin.



Parmi les machines présentées, le Fendt Cargo T955 et sa cabine surélévatrice ont fait forte impression.

Un Fendt Cargo T955 impressionnant

Outre les Fendt 300 et 700, les équipes Buchez ont aussi présenté le nouveau chargeur télescopique T955 aux dimensions impressionnantes. Issu d'un partenariat avec le constructeur allemand Sennebogen, cette machine, d'une capacité de charge de 5,5 t et d'une hauteur de levage de 8,50 m, se caractérise par sa cabine surélévatrice dépourvue de tableau de bord central pour procurer une visibilité optimale. La hauteur d'observation atteint 4,25 m avec le poste de conduite levé au maximum, mais il suffit d'une élévation de 20 à 30 cm pour profiter d'une vision à 360°. Pesant 11,8 t, le Cargo T955 loge un moteur quatre cylindres 4,5 1 de 167 ch associé à une transmission hydrostatique à deux gammes : 0 à 20 et 0 à 40 km/h. Son circuit hydraulique délivre 200 l/min.

Nouveauté

Deutz-Fahr dévoile le premier tracteur de la série 8

Deutz-Fahr dévoile la nouvelle série 8, composée pour le moment d'un modèle, le 8280 TTV. Ce tracteur développe 287 ch, grâce à un six cylindres biturbo de 6,1 l, répondant à la norme Stage V, par le biais un FAP, un DOC et un SCR. Ce moteur fourni par Deutz atteint son couple maxi (1 226 Nm) à 1 500 tr/min et délivre sa puissance maxi à 1 900 tr/min. Ses intervalles de vidange sont espacés à 1 000 h. S'intercalant entre les séries 7 et 9, le 8280 TTV est doté de freins à disques externes, ainsi que d'une nouvelle transmission à variation continue maison, baptisée SDF7780, permettant de rouler jusqu'à 40, 50 ou 60 km/h (selon la réglementation en vigueur), à des régimes moteur respectifs de 1 220, 1 525 et 1 830 tr/min. Ce tracteur d'un poids à vide de 9,5 t présente un PTAC de 16 t. Il loge une pompe load sensing débitant 160 l/min et alimentant cinq distributeurs électrohydrauliques arrière et un ou deux avant, tous à commande proportionnelle. Ses relevages avant et arrière affichent respectivement 5,45 et 11 t de capacité. Certifié Isobus (fonctionnalité TIM comprise), ce Deutz-Fahr bénéficie d'une nouvelle antenne de guidage SR20 (intégrant la réception du signal Galileo et l'option Skybridge en cas de perte de signal), ainsi que de la fonction Xtend permettant de visualiser sur une tablette les fonctions Isobus UT et de les modifier hors de la cabine. Il accède également au service de télématique SDF Fleet Management. Le confort est assuré par l'adoption d'un pont avant suspendu intelligent et d'une cabine à suspension pneumatique. A bord, le chauffeur profite d'un kit main libre, d'un support de smartphone, de la climatisation automatique, d'un réfrigérateur à bouteilles, d'un siège en cuir (y compris pour le passager). La visibilité nocturne est garantie par le pack de feux à leds (jusqu'à 23).



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/11/2020**

Effectif global: 811 - Taux de vente: 88%

Effectif total: 464 - Taux de vente: 85%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,90 €	3,02 €	2,93 €	+0,11
			250-300	2,68 €	2,71 €	2,71 €	+0,10
			300-350	2,46 €	2,68 €	2,53 €	+0,07
			350-400	2,24 €	2,40 €	2,30 €	-0,02
			400-450	2,25 €	2,37 €	2,31 €	-0,03
			450-500	2,15 €	2,22 €	2,16 €	-0,11
		R	200-250	2,87 €	2,93 €	2,91 €	+0,28
			350-400	2,23 €	2,29 €	2,26 €	+0,05
			400-450	2,24 €	2,27 €	2,26 €	+0,01
	F	U	200-250	2,63 €	3,00 €	2,75 €	-
			250-300	2,77 €	2,84 €	2,78 €	+0,01
			300-350	2,64 €	2,73 €	2,73 €	-0,03
			350-400	2,65 €	2,66€	2,66€	+0,08

BROUTARDS : Le commerce reste calme notamment dans les catégories traditionnellement prisées par les acheteurs Italiens, faute de besoins et de débouchés. Les cours sont plus facilement reconduits dans les légers, notamment s'ils sont vaccinés 4 et 8 > 60 jours.

LAITONNES : On constate toujours une forte demande pour les femelles italiennes et les cours se maintiennent facilement.

Effectif total: 44 - Taux de vente: 81%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES 12+18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
CHAROLAIS	F	R	350-400	2,30 €	2,43 €	2,37 €	-

Effectif total: 303 - Taux de vente: 92%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
TAUREAUX	M		+ 500 kg	1,80 €	1,88 €	1,82 €	+0,03
	R		+ 500 kg	1,56 €	1,62 €	1,60 €	-
VACHES CHAROLAISES	E		- 5 ans	2,47 €	2,70 €	2,58 €	-0,02
	F	U	- 5 ans	1,85 €	2,25 €	1,99 €	-0,08
			5 à 10 ans	1,80 €	2,22 €	1,96 €	-0,04
			+ 10 ans	1,70€	1,98 €	1,77 €	-0,04
		R	- 5 ans	1,65 €	1,85 €	1,81 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,65 €	1,81 €	1,73 €	-0,03
			+ 10 ans	1,55€	1,68 €	1,61 €	-0,07
		O	5 à 10 ans	1,54 €	1,62 €	1,59 €	-
			+ 10 ans	1,32€	1,56 €	1,46 €	-
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,04 €	2,34€	2,24 €	+0,04

TAUREAUX : Apports corrects avec des cours reconduits dans les bons sujets.
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports corrects cette semaine mais avec une qualité très hétérogène. Les acheteurs ne sont pas tous au rendez-vous et nous arrivons dans la période la plus creuse de l'année au niveau des cours. Le tout cumulé se traduit par une perte de quelques de centimes mais rien n'est encore alarmant. A noter, que les sujets maigres, et qu'ils soient de tous âges, sont difficiles à commercialiser. L'écart entre les animaux préparés et natures se creuse légèrement toutes les semaines.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79
Marché de Sancoins (18) du 28/10/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 132 - Taux de vente : 79%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
M charolais	U	250 - 300	2,54 €	2,71 €	2,64 €	-
		400 - 450	2,24 €	2,37 €	2,33 €	-
	R	200 - 250	2,74€	2,80 €	2,76 €	-
F	U	300 - 350	2,69€	2,78 €	2,74 €	-

Effectif global : 270 Taux de vente : 79%
Broutards : Les cours sont une nouvelles fois impactés par un léger fléchissement. Laitonnes : Cours reconduits.

BOVINS MAIGRES +18 MOIS Effectif total : 138- Taux de vente : 78%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
F vaches charolaises	U	- 5 ans	1,92 €	2,18 €	2,05 €	-
		5 à 10 ans	1,88 €	2,23 €	1,97 €	-
		+10 ans	1,77 €	1,97€	1,82 €	-
	R	- 5 ans	1,71 €	1,82€	1,78 €	-
		5 à 10 ans	1,62 €	1,84€	1,74 €	-

Vaches / Génisses : Cours reconduits dans la majorité des catégories, la vente est rapide.

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 02/11/2020

Bovins : 285
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 9
Prochains marchés : Bovins le lundi 9 novembre et ovins le lundi 16 novembre 2020 aux horaires habituels.

Commentaire FNB

Broutard(e)s : Le commerce reste morose malgré des effectifs globalement réduits sur l'ensemble des places. L'export vers l'Italie reste très limité et porte davantage sur les femelles que sur les mâles. Les sujets légers et valablement vaccinés se placent plus facilement à des cours reconduits. Les ventes pour le reste de la catégorie sont difficiles à des tarifs souvent revus à la baisse. Coté laitonnes, les transactions sont régulières à prix fermes face à des volumes encore justes.
Gros bovins maigres : Les besoins restent réguliers en animaux plutôt jeunes et de bonne qualité à engraisser rapidement. Les tarifs sont globalement reconduits et restent fermes. L'écart continue de se creuser avec les sujets plus âgés et plus maigres qui demanderont plus de travail à l'approche de l'hiver.
Boucherie : Les volumes présentés restent stables face à une demande très calme. Les cours plafonnent toujours en races à viande avec des écarts encore importants selon les modalités d'achat. Les sujets manquant de finition sont davantage triés. Les races mixtes et laitières d'entrée de gamme cèdent quelques centimes.
Veaux : Les effectifs se réduisent un peu cette semaine, sans pour autant avoir un impact sur la fluidité des transactions. Les intégrateurs limitent leurs commandes face à un marché saturé, l'export vers l'Espagne ne tire plus l'activité. Les veaux supérieurs trouvent encore preneurs facilement ; la marchandise moyenne voire trop maigre fait toujours l'objet d'un tri sévère. Les cours plafonnent à des niveaux très bas en toute catégorie.
Ovins : En agneaux, les acheteurs sont toujours présents à l'achat avec des besoins importants. Les effectifs présentés sont modérés, accentuant encore davantage ce déséquilibre à l'avantage des éleveurs. La marchandise reste de bonne qualité d'ensemble permettant de tenir fermement les prix à des niveaux très élevés. Les sorties d'agnelets s'étoffent sur le bassin laitier et **s'échangent à des tarifs plus discutés.** En brebis, les ventes restent dynamiques à cours fermes.

Ovins

Sicagemac (prix au kg vif)			Marché de Corbigny du 02/11/2020
Ovins : 215	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	

Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37. Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 26/10/2020 au 01/11/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,38	7,23	6,24	-	-	-	-
	Var.		-0,01	-0,04	-0,07				
	R	6,83	7,00	6,94	-		7,21	-	-
	Var.	-0,03	-0,04	-0,09			=		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,45	7,34	6,27	-		7,36	
	Var.		0,04	-0,01	-0,02			0,05	
	R	6,98	7,09	7,05	6,28	7,42	7,31	7,02	-
	Var.	-0,07	-0,03	-0,03	-0,22	0,03	0,02	0,03	
	O	6,69	6,83	6,85	-	6,93	6,81	6,50	-
	Var.		0,21			-0,03	-0,03	-0,11	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,59	6,26	-
	Var.						-0,01		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Cours globalement stables, marché plus actif en fin de semaine
Zone sud : Application du réseau.

Fédération française des Marchés de Bétail Vif

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 44 – du 26 oct au 1er nov 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : L'ambiance se tend cette semaine, et tous les bassins d'élevage sont concernés. Sur certaines places, les effectifs sont plus étoffés ; sur d'autres ils sont réduits sans pour autant rendre les ventes plus fluides. Les marchés export ne tirent pas la demande ; les acheteurs pour la repousse sont également prudents. Seuls les animaux légers et valablement vaccinés tirent leur épingle du jeu. Les sujets au-delà de 350 kg sont beaucoup plus difficiles à placer : ils sont davantage triés et s'échangent à des tarifs en net repli. Coté laitonnes, le commerce reste dynamique à prix fermes face à une offre encore insuffisante.
Gros bovins maigres : Les volumes offerts restent corrects et de qualité satisfaisante face à des acheteurs toujours nombreux. Les transactions sont régulières à des tarifs globalement reconduits, avec toujours une distinction entre sujets jeunes démarrés et vaches plus âgées.
Boucherie : La demande reste calme face à des apports modérés. Les tarifs plafonnent aussi bien en races à viande, qu'en mixtes et laitières. L'ensemble des cours est globalement reconduit même si on sent une pression sur les charolaises. La finition des animaux reste un critère de tri important.
Veaux : Les transactions restent compliquées face à une demande atone. Le marché espagnol tourne au ralenti ; les intégrateurs sont extrêmement prudents. Le tri reste très sélectif au détriment des petits veaux trop légers. Les cours sont globalement reconduits à des niveaux très bas.
Ovins : En agneaux, les besoins des acheteurs demeurent importants face à des volumes qui restent insuffisants pour totalement couvrir la demande. Les présentations cette semaine sont encore de bonne qualité, d'où des tarifs fermement maintenus à des niveaux très élevés. En brebis, le commerce reste dynamique à des tarifs stables.

2 NOVEMBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : avec un nouveau confinement, une semaine de transition est attendue. Les difficultés restent importantes sur les JB.

Bovins maigres : Les prix sont toujours aussi bas, avec même une nouvelle pression à la baisse exercée par les acheteurs, alors que l'Italie poursuit ses achats.

POLITIQUES

Le Gouvernement poursuit ses travaux pour la déclinaison des mesures du Plan de relance français, la FNB a contribué auprès du Ministère et de FranceAgriMer : l'importance de l'autonomie protéique des élevages a été rappelée pour que les élevages soient éligibles à la mesure sur le plan protéique. Concernant la mesure agroéquipements, a été rappelée l'importance des équipement des stockage et d'épandage des effluents. Pour la mesure aléas climatiques, il a été choisi de se concentrer sur Les bâtiments d'élevage (ambiance et ventilation) et la maitrise des consommations d'eau

SANTE ANIMALE

La semaine dernière, le ministère a publié sous forme d'instructions techniques deux éléments touchant les prophylaxies bovines : le cahier des charges relatif aux modalités d'application de la réglementation sur les prophylaxies de la brucellose, la tuberculose et la leucose et une instruction précisant les modalités techniques de mise en œuvre de la campagne de surveillance de la tuberculose bovine 2020-2021.
Il y est notamment précisé l'arrêt du dépistage selon des rythmes Xennaux pour les cheptels des départements où il n'y a pas de zone à prophylaxie renforcée (ZPR) et l'âge du dépistage obligatoire fixé à 24 mois (sauf Côte d'Or, Dordogne et Landes)

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La tournée régionale d'informations sur le déploiement du Label Rouge, organisée par les Comités Régionaux d'Interbev est reportée au vu du contexte sanitaire. Prévue initialement cette semaine dans les régions Occitanie et Hauts-de-France, les CRI s'organisent pour les reporter sur une date ultérieure.
Rappelons néanmoins aux éleveurs bovins allaitants que tous les outils ont été mis en œuvre par Interbev pour une réussite du plan-filière, aux opérateurs maintenant de s'en saisir, pour atteindre d'ici début 2023, 40% du marché de la viande bovine en Label Rouge.

FOCUS

Fidèle à l'esprit insufflé lors des Etats Généraux de l'Alimentation, le contrat type d'intégration s'attache à rémunérer le travail des éleveurs de veaux de boucherie, préserver leur capacité d'investissement et renforcer le renouvèlement des générations. 100% des éleveurs intégrés en veau de boucherie doivent avoir signés un contrat type conforme à la nouvelle réglementation **d'ici le 13 novembre 2020**. La FNB est vigilante à la bonne application de ce nouveau cadre réglementaire sur le terrain par les entreprises.

EN REGION

Le CAF Loup (FNSEA-JA-APCA-FNO-FNB-FNC) a obtenu l'augmentation du plafond de prélèvement de loup. Ainsi, l'arrêté du 23/10 fixe le plafond de destruction à 19 % de l'effectif de loups, avec un palier à 17% après l'atteinte duquel seuls les tirs de défense et les tirs de prélèvement dans les zones difficilement protégeables seront autorisés. Par ailleurs, si le plafond de 19 % est atteint avant la fin de l'année civile, le préfet coordonnateur peut autoriser la poursuite des tirs de défense simple dans la limite de 2 % de l'effectif.

FAIT DE LA SEMAINE

Lors du congrès des Jeunes Agriculteurs qui s'est tenu du 27 au 29 octobre, les sujets clés concernant la viande bovine ont été abordés. Ce fut notamment l'occasion de rappeler les travaux qui sont conduits sur la valorisation de la voie mâle (JB et broutards), à la FNB mais aussi à Interbev, sur initiative de JA/FNB.
La nécessité d'appliquer les Etats Généraux de l'alimentation, notamment avec la prise en compte des coûts de production, a été rappelée devant le Ministre.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

634 891 têtes

C'est le nombre d'animaux exportés, de la France vers l'Italie, du 2 mars au 25 octobre 2020. Ces volumes sont équivalents à ceux de 2019 : 634 941 têtes sur la même période.
Pour rappel, ces données hebdomadaires sont transmises à Interbev par les services du Ministère de l'Agriculture (DGAL), à partir de l'outil communautaire centralisant les mouvements d'animaux (TRACE), renseigné par les saisies des opérateurs d'export.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6120 H variation continue relevage avant pont suspendu 1400 heures prix 68000 Ð
✆ **04 74 52 94 33**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

34 - Achète tracteurs UTB, UNIVERSAL, SOMECA 4RM, EICHER, WOTAN, MF 1102/1132/132/139/142, FENDT, MF 3 cyl, DEUTZ, MERCEDES MB TRAC, HOLDER moteur 4 temps, RENAULT, FIAT, IH, tracteurs articulés, même en panne, rotavators, motos et autos anciennes. Paiement et enlèvement rapides.
✆ **06 71 95 90 35**

38 - Vends tracteur Ceres 75 avec chargeur 4 vérins + remorque 6T pneus 13.65.18 bon état
✆ **07 80 56 62 57**

42 - Vends Zetor 60 cv 4000 h fourche repeint révisé - factures - cabine en deux roues - beau - 8000 euros
✆ **06 80 32 10 36**

71 - Vends cause retraite tracteur New Holland TS100A, année 2006, 5.900 h, bon état, prix à débattre.
✆ **06 86 66 47 75**

74 - Vends tract Deutz Agrotron 120 2007 4300 H dérouleuse balle ronde Emily Paill Kuhn Primor 2060 toutes options.
✆ **06 83 07 05 77**

Travail sol

26 - Vds semoir à engrais Vicon 400Kg 1000 euros, charrue HB2 350 euros, cultipacker Trainé 200 euros, charrue Bi-socle déportable 150 euros, 12 masses avant 26 Kg 30 euros l'unité.
✆ **06 85 95 64 19 après 20H**

55 - Vends comb. de semis, herse rot. Kuhn 4002, porte-à-court + semoir Roger 3 rgs, 1.000 l, 4 m, année 1999, BE.
✆ **03 29 86 80 09 HR**

71 - Vends cse ret, Brabant 4 corps, pulvé Berthoud, combiné herse rotative semoir Nodet.
✆ **03 85 25 83 76 HR**

89 - Vends charrue Kuhn Multi Master 151 5 H 102 16 12 2004 rasette 5 corps roue transport 10000 euros BE
✆ **06 22 79 10 91**

89 - Vends Rotavator Howard, largeur de travail 1,70 mètre, modèle T, bon état. Vends Rotavator Howard modèle T, largeur 2,70 mètres, couteaux remis à neufs. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends semoir Nodet DPS12, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Taille

69 - Vends compresseur de taille pneumatique Lacmé 500 l. porté 3 points TBE avec 2 dérouleurs automatiques + sécateur gaucher et droitier. Prix 1000 Ð.
✆ **06 13 52 27 12**

Agri. divers

21 - Recherche Mois. Batteuses, tracteurs, presses moy. densite et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

Véhicule

Tourisme

26 - Vends R19 pour pièces détachées. Bon état. 480 euros
✆ **04 75 04 42 13**

71 - Vends 407 2.0 HDI 136 executive, an. 2006, véhic. propre, 1er main, tjrs ent. garage, options ++, 3.000 Ð à déb.
✆ **06 85 48 05 28**

69 - Vends propriété viticole en cru Fleury avec maison cuvage + parcelles de vignes en cru Chiroubles Regnié
✆ **06 10 43 35 81**

71 - Vends ferme bressane, hangar 400 m2, étable 220 m2, 13 Ha prairie d'un seul tenant, libre.
✆ **03 85 74 84 48**

71 - Vends ferme d'élevage, maison + 25 hec., 250.000 Ð, curieux s'abstenir.
✆ **06 48 13 15 74**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Vends JD7430 brabant Over Run 5 crops vari large hydro cuve fuel 8000L + pompe piquebottes 2 dents 1500kg
✆ **06 43 00 62 34**

38 - Vends charrue Bisoc / Couverture intégrale alu / Vibro / Bineuse à tabac / Herse plate ouverture hydraulique
✆ **06 22 01 86 88**

38 - Vends 3 Cornadis 5m 8 places semoir grains Nodet 17 rangs TBE Herse plate 5m treuil manuel
✆ **06 62 42 40 41**

58 - Round-baller filets ficelles Kuhn 2160 TBE, pailleuse Silofarmer Herbivor distributrice 8m3 toutes options, faucheuse GMD 800 Kuhn 3,20m, herse de prairie Agram repliable 6m emousseuse plateau de 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora repliable hydraulique, vibroculteur Ebra, vis sur chariots Denis, petits matériels rabot Lerin, épareuse broyeur Ferry à bras T480, broyeur Bromex à marteaux , semoir a maïs Monosem, semoir à grain 3m, semoir à grain 2m, une mule Kubota avec cabine 1650 heures 4RM TBE, couloir de contention Maréchal mobile 2017 TBE, broyeur Vicon, Bromex dépotable, épareuse, 5 rateliers galvanisés, 2 nourrisseurs Reveret parc trémie 1T, 1 nourrisseur
✆ **06 36 50 16 41**

71 - Cse ret, vend New Holland 8260, 4 pneus neufs, 4 RM, 115 cv, benne Promodis 90 super, propre révisé, dép. 71.
✆ **06 28 02 40 31**

Achat-Vente

Récolte

21 - Cherche foin 2020 BC/BR paiement à la livraison, faire offre au 06 08 60 64 10
✆ **06 08 60 64 10**

Fourrage

01 - Agri vend livre paille maïs ou colza foin regain luzerne et luzerne déclassée ensilage BR
✆ **06 83 33 41 45**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

26 - Vends luzerne 2 coupes C2 AB Bal rond 15T, 180 euros Tonne.
✆ **06 48 88 40 98**

42 - Vends maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ou HD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **06 68 93 44 60**

Pépinière

38 - Vends sapin noël Nordmann en grosse quantité de 100 à 170 cm laisser un message sur le portable
✆ **06 47 06 67 25**

Propriété

38 - Vends ferme 90m2 habitable grandes possibilités aménagements bordé par 3 ruisseaux avec 3ha noyers prix 250 000 euros négociable
✆ **04 75 47 17 36 HR**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

69 - Vends cause retraite vignes AOP Fleurie 5 parcelles libres mécanisantes total 2 ha 32 divisible.
✆ **06 10 90 94 37**

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

Professeur **MARC** voyant-médium
Résout tous problèmes passé-présent-futur, quelque soit nature ou durée : amour, malchance, travail, santé, protection danger, justice, relance entreprise, mariage, timidité, jalousie, réussite affaires, problèmes familiaux, maladie inconnue et chronique, attraction clientèle, argent, succès et chance tous domaines, examen et concours, jeux, problème voisinage, etc.
Travail efficace, résultat surprenant, rapide
Sur rdv, par correspondance, se déplace
06 44 92 19 54 Discrétion absolue / Parle français et espagnol

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM MARABOUT GUERISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement etc.
07 51 92 92 20 Travail sérieux et efficace

30 - AV chalet mobilhome sur camping 3 étoiles 15 mn de la mer dept Gard tout équipé terrasse couverte 53000 euros.
✆ **06 88 24 91 74**

Location

Agricole

39 - Cherche à louer vigne mécanisable 10 km autour Voiteur à partir de 30 ares AOC. Etudie toutes propositions
✆ **03 84 44 62 46**

Offre

Emploi

26 - Rech salariés pour taille pêchers avec expérience, région St Donat (26).
✆ **06 03 90 61 31**

58 - Exploitation agricole polyculture élevage région Morvan recherche salarié.e agricole plein temps CDI possible si compétent.e, connaissance du milieu agricole
✆ **06 83 57 20 65**

69 - Recherche ouvrier viticole secteur Villefranche / Saône.
✆ **06 80 73 62 27**

Animaux

Divers

38 - Recherche chaton femelle
✆ **06 31 80 13 93**

38 - Vends Bouc Alpin 3 ans sans corne
✆ **06 19 77 55 40**

Bovin

01 - Vends taureau Simenthal né le 10/19 or Mc Drive 1250 euros
✆ **06 30 69 46 57**

15 - Vends taureau salers 3 ans, TB aplombs, naisseur Brousse Le Claux + vaches jeunes, IBR A.
✆ **06 98 87 27 14**

18 - Vends 2 taureaux limousins, 24 mois, dont 1 sans cornes et veaux reproducteurs limousins, dont 3 homozygotes sans cornes, HBL. GAEC de Forêt vieille.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68**

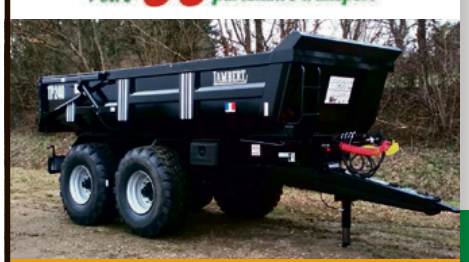
18 - Earl Breton vend 4 taureaux charolais HBC 18-21 mois, dociles avec des qualités maternelles, dont un fils de Bourgogne et un fils de Lascar, super prix d'honneur Moulins 2015
✆ **06 82 25 17 13**

Notre hôtel restaurant basé à Saulon-La-Rue
RECHERCHE UN PAYSAGISTE / RESPONSABLE ESPACES VERTS (H/F)
afin de veiller à la santé et à la beauté du parc de 27 hectares, qui entoure notre établissement.

Il sera en charge de :
- Répartir les tâches et consignes à l'équipe
- Préparer les sols
- Plantation
- Veiller à l'entretien des espaces verts : tonte, arrosage, taille arbustes, désherbage, nettoyage des espaces verts.
- Participation aux travaux de création, d'aménagement (terrassement, massifs, clôtures…).
- Réaliser la maçonnerie légère (bordures, dalles, pavés...)
- Assurer l'utilisation et l'entretien du matériel à moteur

Poste pouvant être à temps partiel, idéal pour un complément d'activité / Expérience demandée de 3 à 5 ans

Contact par mail - info@rinck.fr
et l'adresse de l'établissement 67, Rue de Dijon - 21910 Saulon la Rue

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velage génisse, 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies, facilités de vélage, toute garantie apportée et livraison toute distance, selection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel-**
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Voulant le bien-être de mes animaux, je cherche à vendre à l'année entre 35 et 50 veaux de 15j à acheteur pouvant assurer la qualité de leur élevage et abattage sur la région
✆ **06 30 81 36 48**

42 - Vends taurillons Holstein sans corne pour saillie - TBO - possibilité livraison
✆ **06 77 99 23 77**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vend taureaux Prim'Holstein prâts à saillir. Livraison possible.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends taureaux charolais HBC 8 de 2 ans, 2 de 3 ans, 2 de 5 ans - GAEC Marion - Luzy 58170
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**



58 - Vends taureaux charolais 20 mois type viande finesse d'os velage facile indemne IBR, Livraison possible
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

63 - Elevage charolais inscrit HBC vend taureaux 18 mois - 2 ans issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Elev. limousin HBL vend reproducteurs TBO et taureaux de 4 ans porteur du gêne sans corne, fils d'Atlas avec un caractère en or TGS. Produits visibles sur l'élevage. Prix raisonnable, possibilité livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends causes cessation génisse terme 28/11 vaches taries et salle de traite 13 ans entière ou pour pièces Bol.
✆ **06 23 86 72 13**

71 - Vends taureaux HBC jeunes et adultes OR Alloiteau Bonnichon Bernardet Champeau Fassier Pigoury - Gaec Goulliard
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Éleveur limousin vend pour la reproduction génisses 2 ans et taureaux 12 à 19 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - C. ret., vend cheptel charo., vaches pleines génisses 18 mois, veaux mâles 8 mois, biens équilibrés, taille et viande dociles, TGS, b. orig.
✆ **06 80 34 74 12**

71 - Vends génisses charolaises gestantes, terme décembre cause cessation, TGS, livraison possible.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Autunois, vend cause retraite vaches charolaises gestantes, echo, 6 mois.
✆ **06 76 85 28 97**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, 2 taureaux de 30 mois, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

88 - Vends 5 taureaux Blond d'Aquitaine de 2 ans pour reproduction Très calme TBO Indemn IBR PARATUBE BVD Nourris foin céréales possible échange contre broutardes ou génisses 15 mois Livraison
✆ **06 12 85 67 49**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020 1 taureau 30 mois-Vaches, TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vds 60 chèvres Saanen pleines - m.b. 15 janvier - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

01 - Vends 2 chiots Epagneul français mâles nés le 22 avril 2020, non Lof, Siret 45219870800011
✆ **06 09 03 99 43**

07 - Particulier vends chiots type Border Collie (portée de 4) nés le 22/09/20 non lof. A réserver. Mère n°250268732524214. Parents travail sur ovins. SIREN 44 783 328 0016.
✆ **06 87 83 07 21**

26 - Recherche chien truffier bâtard ou autre.
✆ **06 32 10 58 91**

38 - Vends 2 chiots Briquet Vendéen 4mois 1/2 non LOF N° SIRET 42501686200020 Numéro mère 250269404142594
✆ **06 84 11 95 339**

69- Cherche chiots Beagle Fox Cocker Epagneul Teckel Jack Russel.
✆ **06 80 74 41 42**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

SARL 2T CONSEIL
AVOCAT
2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

LE BŒUF ETHIQUE

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : FERME DE LIGNIERES,
Hameau de Lignières
21350 BEURIZOT
RCS DIJON 821 713 575

AVIS

Suivant AGE en date du 30/09/2020, la collectivité des associés a désigné en tant que directeur général à effet du même jour, la société EMPA, société de droit belge dont le n° d'entreprise est le 0753.697.621, ayant son siège social à Passage Saint-Paul 11 - 7700 MOUSCRON (BELGIQUE), immatriculée au registre du commerce sous le n°26/11571, pour une durée indéterminée à compter de sa désignation. Pour avis.

AL214528424

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378 1 Code de procédure civile
Loi n°2016 1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 juin 2017, Madame Paule BUSSIERE, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000) 10 rue Prieur de la Côte d'Or. Née à LE PERREON (69460), le 17 novembre 1924. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à DIJON (21000) (FRANCE) le 18 juillet 2020. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me TESTON, Notaire associé à St Georges de Reneins (Rhône) 46 chemin du Bief, le 27 octobre 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me TESTON, notaire à ST GEORGES DE RENEINS, réf. CRPCEN : 69091, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL214528925

NOMINATION

TISSUEAEGIS

SAS au capital de 37 765€ Siège social : 21000 Dijon 14 E rue Pierre de Coubertin 824 877 781 RCS DIJON Par AGM du 25/9/20, ont été nommés en qualité de membres du comité stratégique : Mme Nadia JEMAÏEL, M. Tijani GHARBI demeurant 62 avenue des Minimes 94300 Vincennes, M. Thierry de CATHEU demeurant 30 rue Fessart 92100 Boulogne Billancourt, Mme Chantal DIDELOT demeurant 46 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris, Mme Hélène PEYRO SAINT PAUL demeurant 72 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris et M. Eric VALAT demeurant 28 lieu dit La Janaie 35133 Parigne. Il a également été décidé de nommer AVVENS Audit, 14 quai du commerce 69009 Lyon en qualité de commissaire aux comptes. Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL214528916

ACBE

SASU au capital de 2000 € Siège social : 161 RUE D AUXONNE, 21000 Dijon 823 537 022 RCS de Dijon L'AGE du 02/05/2020 a nommé en qualité de président M. BARET Sébastien, demeurant 2 rue du Grand Pré, 21490 Saint Julien, en remplacement de Monsieur DUVAL LEBRET Alain. L'AGE du 02/05/2020 a nommé en qualité de directeur général M. BARET Gaetan, demeurant 28 rue Cessey, 21560 Remilly sur Tille. La SASU devient une SAS; Modification au RCS de Dijon

AL214528926

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DOMAINE DU BEAU MANOIR

Société civile immobillière
Capital social 1 524,49
Siège social : Route de Piétat 64110 UZOS
SIREN 349 204 156 R.C.S. PAU

Le 03/09/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL214528918

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

ELEBOR MARQUES

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 22 grande rue du faubourg Saint Georges 21250 SEURRE 837 936 764 RCS DIJON TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL L'assemblée générale, en date du 23/10/2020, a décidé de transférer le siège social de la société au 42 grande rue du faubourg Saint Georges 21250 SEURRE, et ce à compter du 02/11/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis

AL214528923

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

SUB LUNA

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 22 grande rue du faubourg Saint Georges 21250 SEURRE 883 773 780 RCS DIJON TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL L'assemblée générale, en date du 23/10/2020, a décidé de transférer le siège social de la société au 42 grande rue du faubourg Saint Georges 21250 SEURRE, et ce à compter du 02/11/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis

AL214528924

MV THERMIQUE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 12 000 €
SIEGE SOCIAL : 135 RUE DU PERTUIS
21200 BEAUNE
839.251.642 RCS DIJON

Par procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2020 il résulte que le siège social a été transféré à compter du même jour au 13 Rue Richard 21200 BEAUNE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS DIJON.

AL214528945

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE LAIGNES

Société Parc éolien de Laignes
84 boulevard de Sébastopol
75003 PARIS

PARC EOLIEN DE LAIGNES

L'arrêté préfectoral n° 1048 du 08 octobre 2020 autorise la Société Parc éolien de Laignes, dont le siège social est situé 84 boulevard de Sébastopol à Paris (75003), à exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), un parc éolien composé de 10 aérogénérateurs sur la commune de Laignes (21).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des dispositions de cet arrêté, soit en mairie de LAIGNES, soit sur le site internet de la Préfecture de la Côte d'Or : www.cote-dor.gouv.fr ou à défaut à la Préfecture, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Pôle environnement et urbanisme – section ICPE.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

SIGNE

Christophe MAROT

AL214528901

MODIFICATION DE CAPITAL

PEACOCK

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 72, Rue Monge
21000 DIJON
RCS DIJON : 837 513 340

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er septembre 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 23 octobre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de DIX MILLE (10 000) euros, pour être ramené de 20 000 euros à 10 000 euros par voie de remboursement de la somme de CINQ (5) euros par part sociale.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 6 – Apports au capital social et Capital social

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à vingt mille (20 000) euros.»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à dix mille (10 000) euros.

Pour avis

La Gérance

AL214528928

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération n°31 en date du 20 juin 2019, le projet de PLU a été approuvé et le maire de Noiron sur Bèze ordonne l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de Noiron sur Bèze. A cet effet, Madame Martine CUZEAU a été désignée par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Cette enquête est régie par le Code de l'environnement, et plus particulièrement par les articles L. 123-3 et suivants ainsi que R. 123-2 et suivants.L'enquête se déroulera à la mairie pendant 34 jours consécutifs, du 02 novembre 2020 au 05 décembre 2020 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les lundi 2 novembre 2020, de 15 à 18 heures, jeudi 12 novembre 2020, de 15 à 18 heures, lundi 23 novembre 2020, de 14 à 17 heures et samedi 5 décembre 2020, de 9 à 12 heures

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 02 novembre 2020 au 05 décembre 2020 inclus : en mairie de Noiron sur Bèze, aux jours et heures habituels d'ouverture, en suivant le lien PLU, communiqué sur la page internet de la mairie : https://commune-de-noiron.wix-site.com/mairie, onglet enquête publique et sur le poste informatique mis à disposition à la mairie, pendant les jours et heures habituels d'ouverture soit de 14 à 18 heures les lundis et les jeudis.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur :

· Soit par voie postale en mairie de Noiron sur Bèze

7 grande rue, 21310 Noiron sur Bèze

· Soit par courrier électronique à l'adresse mail suivante : commune-de-noiron-sur-beze@orange.fr

· A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Noiron sur Bèze et à la préfecture (ou DDT) et sur le site de la commune https://commune-de-noiron.wixsite.com/mairie, onglet enquête publique et ce pendant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal de Noiron sur Bèze pourra décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations, notamment celles relatives à l'environnement, peuvent être demandée, est Monsieur Patrick Moreau, maire, joignable en mairie. Toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de Monsieur le maire de Noiron sur Bèze, de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

AL214528411

MODIFICATION DE STATUTS

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

ELA

SPFPL au capital de 6.000,00 €
Siège Social : 70 rue du Clos des Aiges
21121 AHUY
RCS DIJON N°889 205 084

AVIS

Suivant AGE du 29/09/2020, il a été décidé de modifier l'objet social et de rajouter la détention de parts de sociétés civiles immobilières détenant des locaux affectés à l'exercice de l'activité de vétérinaire.

Pour avis,

AL214528434

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

SCEL

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 70 rue du Clos des Aiges
21121 AHUY
RCS DIJON 835 171 349

Suivant décisions unanimes des associés en date du 30/09/2020, il a été :

- pris acte de la démission de Mme Sophie BOURDIN épouse LESCURE et de M. Cédric LESCURE de leurs mandats respectifs de gérant de la société à effet du même jour,

- désignés en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée Mme Aude-Marie HUSSON, demeurant 8 rue des Fontaines 21120 VILLEY-SUR-TILLE, Mme Léa REBSAMEN demeurant 20 rue Jean de Cirey 21000 DIJON et M. Evrard FORT demeurant 2 rue au port - 21630 POMMARD,

- transféré le siège social du 11 rue de la Confrérie 21121 FONTAINE LES DIJON au 70 rue du Clos des Aiges 21121 AHUY.

Pour avis,

AL214528435

LE MEIX DE LA FORGE

SAS au capital de 3 000 euros, siège social : Route de Fontaine, 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE, 530 434 265 RCS DIJON, décisions du 19/10/2020: extension de l'objet social à l'activité d'achat, vente de viande en gros et demi-gros, modification de l'article 2 des statuts. Pour avis

AL214528902

BARREM CONCEPT

SARL au capital de 12.000 euros
Siège social : 12, rue Berbisey
21000 DIJON
RCS DIJON 792 974 289

AVIS DE TRANSFORMATION

Par assemblée générale du 01/10/2020, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 12.000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession est soumise à agrément des associés statuant à la majorité des actions composant le capital.

Timothée BARIER et Guillaume REMOND, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Timothée BARBIER a été désigné Président et Guillaume REMOND, Directeur Général, de la Société sous sa nouvelle forme.

Pour avis

AL214528908

SARL ENTREPRISE VERPY

Capital social : 7.622,45 euros
Siège social : Vieille route de Dijon
21520 MONTIGNY-SUR-AUBE
RCS DIJON 422 908 343

Il résulte des termes du PV AGE en date du 30/09/2020 que :

- la société a été transformée en SAS et de nouveaux statuts ont été adoptés à compter du 30/09/2020 ;

- l'associé unique a approuvé le rapport du commissaire à la transformation.

- la dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la même somme.

- Cyril VERPY demeurant à MONTIGNY-SUR-AUBE (21520) 1 route de Riel les Eaux a été désigné en qualité de président de la SAS ;

La cession des actions est libre entre associés.

Les dépôts légaux seront effectués au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL214528917

PEACOCK

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 72 rue MONGE 21000 DIJON
RCS DIJON : 837 513 340

Suivant délibération en date du 1er septembre 2020 l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé la réduction du capital social de la somme de 20 000 euros, à la somme de 10 000 euros.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président :

Monsieur Chern Hwei GAN, demeurant 17 rue de MONTCHAPET, 21000 DIJON, celui-ci devient gérant de la société sous sa nouvelle forme.

POUR AVIS

Le Président

AL214528929

ADIJON

SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : DIJON (COTE D'OR)
CENTRE COMMERCIAL LA TOISON D'OR
RCS DIJON 821 304 896

Le 8 octobre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a, avec effet immédiat : transformé la société en société par actions simplifiée adopté un nouveau texte de statuts nommé, pour une durée illimitée, en qualité de Présidente : la société JBJ INVESTISSEMENTS société à responsabilité limitée au capital social de 100.000 EUROS dont le siège social est à LYON (Rhône) 8 Place Louis Chazette immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 814 873 980 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Agrément En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité de plus de la moitié des actions disposant du droit de vote. Dépôt des pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. POUR AVIS

AL214528931

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 02/11/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TALMAY: Terre - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 82 a 40 ca - Charmois: ZE-59 - Le guepillot: ZC-6

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/11/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214528944

LE TANIN

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 10 Rue du Pré Jacob
21140 VILLARS ET VILLENOTTE
801 231 952 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE du 17/09/2020, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce d'hôtel, café, restaurant ; l'acquisition, la création, la location et l'exploitation de tous établissements de même nature. Le commerce d'antiquités, de brocanteur et d'objets divers ; la vente en boutique, la vente à emporter, la vente « traiteur », de vins et de tous produits alimentaires et au sens le plus large tout ce qui se rapporte aux métiers de bouche ; la vente par correspondance de tous produits alimentaires, vins, liqueurs, spiritueux, produits artisanaux, tous objets se rapportant à l'art de la table et de la gastronomie, vaisselle, coutellerie, linge de table, vêtements, toutes publications se rapportant à l'art culinaire et de la table, etc… ainsi que toute activité de consultant culinaire ; la location, la mise à disposition de toutes salles, pièces, bureaux, cuisines pour toutes réceptions, congrès, séminaires, réunions, etc… ; l'organisation et l'animation de formations, notamment en rapport avec la cuisine et la gastronomie : stages, formations professionnelles, séminaires s'y rapportant ; la participation de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets spécifiés, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandites, participations, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL214528938

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
74 rue Rambuteau
71000 MACON

CAROLINE MARIAGE

Société par actions simplifiée transformée
en entreprise
unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 Rue du Château
21200 BEAUNE
813 904 901 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14/08/2020, l'Associé unique, par en application des dispositions des articles L. 225-244 et L. 225-245 sur renvoi de l'article L. 227-1, alinéa 3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 14/08/2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés, cependant l'associé unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er septembre et au 31 août, et de réduire 4 mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 8 mois.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de titre qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses titres au jour de la décision collective.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Sauf en cas de succession en ligne directe, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession, soit à un ascendant ou un descendant soit à un tiers déjà associé, la cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la Société selon décision collective des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. La voix de l'associé cédant n'est pas prise en compte pour le calcul de cette majorité.

Mme Caroline NICOLLE, Présidente, a cessée ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est dirigée par :

GERANT DE LA SOCIETE : Mme Caroline NICOLLE, née le 24/04/1983 à RIS-ORANGIS (91) et demeurant 62 Rue Chamilly - 71150 FONTAINES.

Pour Avis - La Gérance.

AL214528943

E.F.C.

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège Social : 15 Rue Saint Roch
21220 Morey Saint-Denis
RCS de Dijon n°382 078 640

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 31 octobre 2020, l'associé unique de EFC décide de :

> modifier l'objet social en substituant à la rédaction actuelle de l'article 2, la rédaction ci-après :

« La société a pour objet :

– la construction de turbines pour centrales hydro-électriques, ou autres,

– l'exploitation de centrales hydro-électriques,

– l'installation, la maintenance, la réparation et plus généralement toutes opérations nécessaires au fonctionnement de centrales hydro-électriques,

– l'assistance technique à la bonne marche de ces centrales,

– le conseil dans l'acquisition et l'installation de centrales hydro-électriques,

– le conseil et la prestation de services aux entreprises en matière de stratégie économique et financière, de direction, de management, de ressources humaines, en matière administrative, commerciale, technique,

– la prise de participation sous toutes ses formes, notamment par achat, apport, souscription, ou autrement, dans toutes sociétés françaises et étrangères créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, ou l'activité,

– toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation».

> de modifier la dénomination de la société en substituant à la dénomination actuelle, EFC, la dénomination HYDRO-FORCE EFC.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214528946

FUSION

AUDITION BEAUNE

SAS au capital de 10.000 euros 28 rue du Faubourg Perpreuil 21200 Beaune 813 655 156 RCS DIJON (Société absorbée) PAVILLON DE L'AUDITION SAS au capital de 10.000 euros 5 B Rue Marceau 21000 Dijon 492 153 812 RCS DIJON (Société absorbante) Par PV des décisions de l'associé unique du 01/09/2020 de la société absorbée et de la société absorbante, il a été approuvé le traité de fusion du 29/06/2020 prévoyant la fusion absorption de la société absorbée par la société absorbante, et constaté la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée se trouve dissoute sans liquidation.

AL214528919

CESSION

Maître Clémentine COURLET
de VREGILLE,
notaire associé,
membre de la Société Civile
Professionnelle
«Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET
de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial
à DIJON (21000),
16 Avenue Victor Hugo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 14 octobre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 19 octobre 2020, dossier 2020 00087917 référence 2104p01 2020 N 01819, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :

La société dénommée NOUVEL HOTEL DU PALAIS, société à responsabilité limitée, au capital de 10 000,00 EUR, dont le siège social est à DIJON (21000), 23 rue du Palais, identifiée sous le numéro SIREN 752 543 678 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

Au profit de :

La société dénommée HOTEL DU PALAIS DIJON, société à responsabilité limitée, au capital de 1 500,00 EUR, dont le siège social est à DIJON (21000), 24 rue Buffon, identifiée sous le numéro SIREN 889 344 701 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

D'UN FONDS DE COMMERCE d'hôtel, connu sous l'enseigne « HOTEL DU PALAIS », sis et exploité à DIJON (21000), 23 rue du Palais,

Moyennant le prix principal de **DEUX CENT VINGT NEUF MILLE EUROS (229 000,00 Euros).**

S'appliquant savoir :

- A la cession des éléments incorporels pour DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210 000,00 Euros).

- A la cession du matériel, mobilier et outillage pour DIX NEUF MILLE EUROS (19 000,00 Euros).

Entrée en jouissance au 14 octobre 2020.

Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL214528932

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

CLINIQUE VETERINAIRE D'AHUY

SELARL de vétérinaires
au capital de 150.000 €uros
Siège social : 70 rue du Clos des Aiges
21121 AHUY
RCS DIJON 792 946 063

AVIS

Suivant décisions unanimes des associés en date du 30/09/2020, il a été :

- pris acte de la démission de M. Cédric LESCURE de son mandat de gérant de la société à effet du même jour,

- désignés en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée Mme Aude-Marie HUSSON, demeurant 8 rue des Fontaines 21120 VILLEY-SUR-TILLE, Mme Léa REBSAMEN demeurant 20 rue Jean de Cirey 21000 DIJON et M. Evrard FORT demeurant 2 rue au port - 21630 POMMARD,

Pour avis,

AL214528437

S.J.B.
Société d'Avocats

SARL PIZZ'ALESIA

Avis

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, Siège social : 2 rue Bourrot - 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY, 794 632 711 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2020, l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Coralie SEVE-BIDAULT et Monsieur Laurent BIDAULT de leurs fonctions de co-gérants à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement. Monsieur Christophe MARGON reste seul gérant.

AL214528934

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PROVELIN

Suivant acte sous seing privé enregistré le 4 juin 2020 a été constaté au sein de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PROVELIN, RCS de DIJON.

La démission en tant que gérant et associé de Monsieur Ubri Giulio PRAMIO, demeurant à SAULIEU, (21) chemin des Gravelles

et la nomination de Monsieur Didier SEGUIN, demeurant à COURCELLES LES SEMUR (21), 14 rue des Commaux en qualité de gérant.

Pour avis.

AL214528933

S.J.B.
Société d'Avocats

SCI LA MANDUBIENNE

Avis

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, Siège social : 4 rue Bourrot - 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY, 850 503 699 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2020, l'Assemblée Générale Mixte a décidé : - de transférer le siège social du 4 rue Bourrot, 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY au 2 rue Bourrot 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - de nommer Monsieur Christophe MARGON, demeurant 2 rue Bourrot 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Laurent BIDAULT. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL214528935

DISSOLUTION LIQUIDATION

WOKASIE DIJON

SARL au capital de 8000 € Siège social : CENTRE CIAL GEANT CASINO, 21121 Fontaine lès Dijon 811 473 388 RCS de Dijon L'AGE du 15/07/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/07/2020,nommé en qualité de liquidateur M. HU Yinfei, demeurant 346 rue Philippe de Commynes, 45160 Olivet, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Dijon

AL214528927

CHEZ ADELINA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège Social : 80, Route Nationale
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
480 458 009 RCS NEVERS

L'AGO du 19/10/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Julia GHIRITI dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 80, Route Nationale, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL214528937

MB

Société par actions simplifiée Au capital de 7.000 euros Siège social : 16 Rue d'Alsace 21200 BEAUNE RCS DIJON 750 586 190 Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21 septembre 2020 et sa mise en liquidation. L'associée unique, Madame Christiane MONIN, demeurant 2, Le Grand Chemin 71150 DEMIGNY, exercera les fonctions de Liquidatrice durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 2, Le Grand Chemin 71150 DEMIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON Mention sera faite au RCS de DIJON

AL214528940

RELATION IMMOBILIERE

EURL au capital de 1000 € Siège social : 5 RUE EUGENE BUSSIERE, 21000 Dijon 809 830 219 RCS de Dijon L'AGE du 30/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020, nommé en qualité de liquidateur M. GOGUEY Jean Michel, demeurant 5 RUE EUGENE BUSSIERE, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 30/10/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL214528941

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI DE LA VINGEANNE

SIEGE SOCIAL : 2 Rue de l'Abreuvoir - 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE **OBJET :** acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, aliénation de tous immeubles acquis et financer au moyen d'emprunt, location de cellules commerciales **DUREE :** 99 ans **CAPITAL :** 100 euros **APPORTS EN NUMERAIRE :** 100 euros **APPORTS EN NATURE :** Néant **GERANCE :** Didier PRUDENT demeurant 2 Rue de l'Abreuvoir – 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE et Pascal PRUDENT demeurant 2 Route de Broye les Loups – 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE **CESSION DE PARTS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associé et ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON.

AL214528888

AVIS DE CONSTITUTION

GROUPEMENT FORESTIER DE LA RIVERE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2020, il a été constitué un groupement forestier.

Dénomination sociale : **Groupement Forestier de la Rivière**

Forme : Société Civile

Siège social : L'Huis Rapin, 21210 CHAMPEAU-EN-MORVAN

Objet social : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.

Capital : 1 200 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

Co-Gérants : Monsieur Sébastien ROYER demeurant L'Huis Rapin, 21210 CHAMPEAU-EN-MORVAN et Monsieur Jens ERIKSEN demeurant Overbyvej 57, 6000 KOLDING (DK) pour une durée illimitée.

Toute cession de part sera soumise à l'agrément préalable des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

POUR AVIS

AL214528921

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée « DBO»

Capital : CENT MILLE EUROS (100.000 Euros), divisé en 1.000 actions de 100 Euros.

Siège social : La Berthelotte - Levernois - 21200 BEAUNE

Objet : La création, l'achat, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtels, de motels, de restaurants, de grills, débits de boissons ou autre établissement se rapportant à l'hôtellerie et au tourisme ;

Durée : 99 années

Admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession actions - Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société EC HOSPITALITY, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 11 Chemin de la Grande Chaume, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 890 003 635, représentée par Madame Emilie OLIVIER, en sa qualité de Présidente,

Directeur général : La société DMC, Société à responsabilité limitée au capital de 14 528 685 euros, ayant son siège social 419 Avenue de la Corniche, 83110 SANARY-SUR-MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 834 608 010, représentée par, Madame Dorothée DERATS, en sa qualité de Gérante,

R.C.S. : DIJON

Pour avis

AL214528936

NIÈVRE

SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à CHANTELLE (03140) du 21 octobre 2020, Mademoiselle Jacqueline Anne TOUREAU, en son vivant demeurant Les Aunes, rue du Docteur Tixier à NEVERS (58000), née le 15/05/1928 à BELLENAVES (03330), décédée à BOURBON L'ARCHAMBAULT (03160), le 10/08/2020,

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sandrine ACHARD, notaire à CHANTELLE, le 21 octobre 2020

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me ACHARD notaire à CHANTELLE (03140), 6 rue de la République.

Pour avis.

Sandrine ACHARD
Notaire
03140 CHANTELLE

AL584528920

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er février 2015, Madame Marie Antoinette LEYMARIE, en son vivant retraité, demeurant à DUN-LES-PLACES (58230),née à BLESLE (43450) le 26 février 1932, veuve de Monsieur Vincent Edmond Jacqui ANCHISI, décédé à AVALLON (89200) le 9 mai 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN, le 20 août 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elvira DIAS-SOUVANT, Notaire à CORBIGNY (58800), 22 avenue du Champ de Foire, référence CRPCEN : 58038, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584528946

NOMINATION

HAUTE SAVOIE VIANDE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.259.220 euros
Siège Social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 606 320 463 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'associé unique en date du 21 septembre 2020, Monsieur Jean-Marie ARNAL, demeurant 18 Route de Landerneau, 29590 LE FAOU, a été nommé en qualité de représentant permanent de SFGE, Président de la Société HAUTE SAVOIE VIANDE, aux lieu et place de Monsieur Jacques TALEC, démissionnaire et ce, à compter du 1er octobre 2020.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

Le représentant légal

AL584528947

TRANSFERT DE SIÈGE

STIDON

SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
Chez Reynaud
42260 VEZELIN-SUR-LOIRE
799 094 867 R.C.S. Roanne

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2020, l'AGM a décidé de transférer le siège social du Chez Reynaud, 42260 VEZELIN SUR LOIRE au 7 rue du Bourg - 58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE à compter du 30/06/2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de ROANNE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 13/12/2013, a pour objet social l'Acquisition administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et un capital de 1 000 € composé uniquement d'apports en numéraire. Le gérant : M. Alain JAUDON, demeurant au 7 rue du Bourg - 58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE.

AL584528921

ALFOCEA

SARL au capital de 1.470.082 €
Siège social :
«Chez Reynaud AMIONS «
42260 VEZELIN-SUR-LOIRE
447 741 109 R.C.S. Roanne

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2020, l'Assemblée Générale Mixte a décidé:

- De transférer le siège social au 7 rue du Bourg 58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, - De nommer la SAS SALVAN ET ASSOCIES, siège social: MONTLUCON (03100) - 9 rue de la Lombardie (RCS MONTLUCON 380 437 764), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices.

Gérance : M. Alain JAUDON, demeurant au 7 rue du Bourg - 58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE

Immatriculation auprès du RCS de NEVERS.

Le tout à compter du 30/06/2020.

Pour avis - La Gérance

AL584528922

MODIFICATION DE CAPITAL

GUTENBERG & CO

SAS au capital de 172500 €
Siège social :
L'inkub - 7 Bis Rue Du 13ème De Ligne
58000 NEVERS
849545801 RCS de NEVERS

Par décision du Président du 22/09/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 2500 € pour le porter à 175000 €.

article 7 des statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de NEVERS

AL584528927

SCM MAISON DE SANTE AMANDINOISE

L'AGE de la SCM MAISON DE SANTE AMANDINOISE, ayant son siège fixé 16, Grande Rue à SAINT-AMAND-EN –PUISAYE (58), RCS NEVERS 482 549 029, a décidé à effet du 25/04/2005 la variabilité de son capital social fixé à 600 € avec un maximum de 1200 € et un minimum égal au 1/10ème du capital initial. Pour avis : Christophe Jarny, cogérant.

AL584528948

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce n° AL581126730 du 13 mars 2020 concernant la SCI DE CROT.

Il y a lieu de supprimer la phrase : Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de liquidation compte tenu du patrimoine de la société.

Pour la remplacer par : Les comptes du liquidateur auquel il a été donné quitus ont été approuvés purement et simplement..

AL584528944

RECTIFICATIF à l'annonce n° AL581126731 du 13 mars 2020 concernant la SCI DE VILLEMOISON.

Il y a lieu de supprimer la phrase : Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de liquidation compte tenu du patrimoine de la société.

Pour la remplacer par : Les comptes du liquidateur auquel il a été donné quitus ont été approuvés purement et simplement.

AL584528945

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(58380)
2 route de Dornes

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, Notaire à LUCENAY-les-AIX (58380) office notarial n° 58010, le VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT, Monsieur Dominique Albert L'HEVEDER et Madame Anne PERRAUDIN, son épouse, demeurant ensemble à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58240) 18 rue de Beaudrillon, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT PIERRE LE MOUTIER (58240) le 31 juillet 1982, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL584528923

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme **PENNE** Julie, demeurant 4, Rue de villeberne 58440 MYENNES né(e) le 19/06/1994 à 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de **LE MOAL**.

AL584528924

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL BRASSERIE DE LA CANOTERIE

SARL au capital de 1 000 euros
8 Rue de la Forêt 58500 CLAMECY
R.C.S. NEVERS 812 293 009

Décision du 01/10/2020 : L'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de bar, distillerie, vinaigrerie, petite restauration sur place et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis

La Gérance

AL584528918

ID LAVAGE AUTO

SARL au capital de 5000 € Siège social : 15 boulevard du Grand Pré des Bordes, 58000 Nevers 751 123 795 RCS de Nevers L'AGE du 22/10/2020, a décidé, à compter du même jour, de: Modifier la dénomination de la société qui devient : NAUTISPLASH Modifier l'objet de la société qui devient : Lavage automatique de tous types de véhicules automobiles, et vente de produits d'entretien pour véhicules de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et a nommé en qualité de Président M. BOUGUIN David, demeurant 37 rue de la Croix Saint Etienne, 58180 Marzy. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : cessions libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément Modification du RCS de Nevers

AL584528925

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

RIGNAULT PAYSAGES

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, rue du Riaux - Précy
58800 CERVON
RCS NEVERS 393 770 011
MODIFICATIONS STATUTAIRES

Selon AGE du 31/10/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :

ANCIENNE MENTION :

DENOMINATION SOCIALE : RIGNAULT PAYSAGES

NOUVELLE MENTION :

DENOMINATION SOCIALE : TAUPIN PAYSAGES

Pour insertion,

le gérant

AL584528941

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

VENTE

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 22/06/2020 enregistré à SIE de NEVERS le 06/07/2020. Bord : Dossier 2020 00016819, référence 5804P01 2020 A 00591, la société LE MEDITERRANEE, SARL unipersonnelle au capital de 7530 €, RCS 379668460 NEVERS 44 Avenue Du Général De Gaulle 58000 NEVERS, représentée par LATEB Azouaou a vendu à la société LA BELLE DE NUIT, SASU au capital de 1000 €, RCS en cours de création NEVERS 44 Avenue Du Général De Gaulle 58000 NEVERS, représentée par HAMOU Mustapha, un fonds de commerce de Hôtel, brasserie, restaurant, sis et exploité au 44 Avenue Du Général De Gaulle 58000 NEVERS, moyennant le prix de 55000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2020.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale au adresse du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au chez Mr LATEB Azouaou, 2 Rue Bernard Tétu, 75019 Paris

AL584528937

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020 à PREMERY, enregistré le 19 octobre 2020 au SIE - NEVERS - dossier 2020 00030280 / référence 2020 A 838 :

CANAMERO SARL, sise LE CLOU, 58700 PREMERY, immatriculé au greffe NEVERS sous le numéro 333584431.

A cédé à : CANOMER'O SAS au capital de 5000 euros, sise 7 BIS RUE DU 19 MARS 1962, 58700 PREMERY, immatriculée au greffe du Nevers sous le numéro 888490182.

Moyennant le prix de 40000 euros son fonds de commerce de Travaux de plomberie sanitaire et chauffage exploité 7 BIS RUE DU 19 MARS 1962, 58700 PREMERY.

Entrée en jouissance au 1 octobre 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu .

AL584528930

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 23 Septembre 2020,

La société PM5 NEVERS, SARL au capital de 100.000 € ayant son siège social 12-34 rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN France (366 200 012 RCS BOBIGNY) a confié en location gérance à la société SPORT INTERNATIONAL DISTRIBUTION-SID, SARL au capital de 193.800 € ayant son siège social 12-34 rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN France (338 606 288 RCS BOBIGNY)

le fonds de commerce de vente en gros et détail de vêtements, chaussures et articles de sport et de loisirs, neufs ou d'occasion, ainsi que la location et la réparation d'articles de sport, sis et exploité Bld du Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS.

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de une années à compter du 1er Octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction pour une période indéterminée.

AL584528926

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI MADAME LEFEBVRE
Société civile immobilière
au capital de 152,45 €
ayant son siège social à DORNES (58390)
La Métairie
identifiée sous le numéro
SIREN 403 408 248.

Suivant décision collective des associés en date du 20 Octobre 2020, il résulte que Madame Maude ZAGHET née AUGENDRE demeurant à DORNES (58390) La Métairie, a été nommée gérant à compter du 20 octobre 2020 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Thierry ZAGHET décédé.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584528949

NON DISSOLUTION

SL LAVAGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 € Siège social : 1 bis avenue Jean Jaurès 58160 IMPHY 837 574 706 RCS NEVERS

_____ D'un procès verbal de l'assemblée générale du 12/10/2020, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225 48 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL584528919

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE POUR FAVORISER L'HABITAT

Société Civile au capital de 298,80€ Siège social : 15 rue Sankt Goar 58110 Chatillon en Bazois 329664189 RCS Nevers L'AGE du 17/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/10/2020, nommé en qualité de liquidateur M. Prevel Philippe, demeurant 179 bd Haussmann 75008 Paris et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers

AL584528669

SOCIETE CIVILE POUR FAVORISER LE COMMERCE A CHATILLON EN BAZOIS

Société Civile au capital de 152,45€ Siège social : 15 rue Sankt Goar 58110 Chatillon en Bazois 404321952 RCS Nevers L'AGE du 17/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/10/2020, nommé en qualité de liquidateur M. Prevel Philippe, demeurant 179 bd Haussmann 75008 Paris et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers

AL584528670

SOCIÉTÉ CIVILE POUR FAVORISER L'HABITAT À CHATILLON EN BAZOIS

Société Civile au capital de 1524,49€ Siège social : 15 rue Sankt Goar 58110 Chatillon en Bazois 399714609 RCS Nevers L'AGE du 17/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/10/2020, nommé en qualité de liquidateur M. Prevel Philippe , demeurant 179 bd Haussmann 75008 Paris et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers

AL584528683

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Dénomination : CAVES DES HAUTS DE SEYR.

Forme : SA au capital de 260000 euros.

Siège social : LE BOURG, 58350 CHASNAY.

381472554 RCS Nevers.

Suivant décision du 23 octobre 2020, l'associée unique SCEA ALPHONSE MELLOT, société civile d'exploitation agricole au capital de 1004669,51 euros, sise 13 Remparts des Augustins, 18300 Sancerre, 349870089 RCS de Bourges, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions prévues à l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil.

Les créanciers de la société CAVES DES HAUTS DE SEYR pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce Nevers dans les trente jours de la présente publication.

A l'issue de ce délai, le patrimoine de la société sera transmis à la société SCEA ALPHONSE MELLOT, associée unique.

Cette déclaration sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

AL584528931

AMANLIE

SCI au capital de 100 € Siège social : Port des Vignots, 58300 Decize 514 423 094 RCS de Nevers L'AGE du 30/09/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020, nommé en qualité de liquidateur M. BOUCHER Jean Louis, demeurant Port des Vignots, 58300 Decize, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL584528932

CHEZ ADELINA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège Social : 80, Route Nationale
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
480 458 009 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 30/12/2019 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Julia GHIRITI dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 80, Route Nationale a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL584528939

FAYE FORMATION ET CONSEIL

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : L' Ancien Couvent de FAYE
58160 SAUVIGNY-LES-BOIS (Nièvre)
537 852 584 RCS NEVERS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2020, il résulte que :

La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : M. Jacques FLEXER, demeurant à SAUVIGNY-LES-BOIS (Nièvre) L'Ancien Couvent de Faye.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAUVIGNY-LES-BOIS (Nièvre) L' Ancien Couvent de Faye. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL584528950

SASU HOMAGE PHILIPPE

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 route de la Revenue Neuville
58400 BULCY (Nièvre)
831 172 598 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30/09/2020, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 septembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : Philippe HOMAGE, demeurant à BULCY (Nièvre) 7 route de la Revenue Neuville,

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BULCY (Nièvre) 7 route de la Revenue Neuville. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL584528954

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

MARIDOR PASCAL

S.A.S. en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social et de la liquidation :
8, rue des Menerosses Lieudit Dhéré
58240 LANGERON
822 186 375 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date à LANGERON du 15/10/2020, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal MARIDOR demeurant 8 rue des Menerosses Lieudit Dhéré 58240 LANGERON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation au 30/09/2020. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au R.C.S et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL584528955

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP à Cercy-la-Tour du 15 octobre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS LEGLISE

Siège Social : 4 Lotissement Les Petites Brunettes 58340 Cercy la Tour

Objet : gestion de stations de lavage

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

Présidente : Mme Julie LEGLISE, demeurant 4 Lotissement Les Petites Brunettes 58340 Cercy-la-Tour.

Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL584528627

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/10/2020 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : EURL DE LA FONTAINE SOURDAIN. Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL :15, route de Donzy - Champcelée - 58150 SUILLY-LA-TOUR. OBJET : la réalisation de toutes prestations de travaux agricoles ; la location de matériels. DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation. CAPITAL : 80 000 euros. GERANCE : M. Arnaud BERTRAND demeurant 15, route de Donzy - Champcelée - 58150 SUILLY-LA-TOUR. Cession de parts vis-à-vis des tiers nécessitant l'agrément des co-associés. Pour immatriculation au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, la gérance.

AL584528678

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13.10.2020 constitution de la SAS :

SIMON PISCINE PAYSAGE

Sigle : SPP

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 2 Les Voumeaux 58390 DORNES

Objet : à titre principal, la construction, la pose, la maintenance et la rénovation de piscines auprès des particuliers et, à titre secondaire, l'activité de paysagiste, notamment la taille, l'élagage et l'entretien des espaces naturels publics ou privés.

Président : M Simon THIBIER demeurant 2 Les Voumeaux 58390 DORNES

Admission aux assemblées : tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584528928

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE NOTAIRE A LUZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 17/10/2020, enregistré à NEVERS (58) 21/10/2020 sous la référence 2020P6308, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GFA LAUDET

Siège 8 route de la Corvée 58170 CHIDDES

Durée : 99 ans

Objet : la propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine et généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 132.900 € divisé en 1329 parts de 100 euros

Gérants Gérard LAUDET 8 route de la Corvée 58170 CHIDDES et Pierre LAUDET 2 impasse de Le Chalnot 58170 CHIDDES

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL584528929

FIDUCIAL SOFIRAL

LES RIVIERES SAINT AGNAN

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 29.10.2020 : Constitution d'une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES RIVIERES SAINT AGNAN

Siège social : 35 Route de Bohème 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet social : Acquisition, administration et gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier (actifs, portefeuilles de titres…)

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance M Antoine SIMON et Mme Christelle CHOLLET, dt 35 Route de Bohème 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les ¾ des parts sociales. La Gérance

AL584528933

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29.10.2020, constitution de la S.N.C.:

Dénomination sociale : SNC HORNET

Capital social : 10 000 Euros

Siège social : 3 rue du Général de Gaulle, Espace Beauregard, 58660 COULANGES LES NEVERS

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, cartterie, maroquinerie, articles de fumeur, confiserie, vente de boissons à emporter, salon de thé, dépôt de pain, bimbeloterie et plus généralement tous cadeaux, loto, jeux de hasard, situé à COULANGES-LES-NEVERS (58660) 3, rue du Général de Gaulle, Espace Beauregard, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

Associé Gérant : Monsieur Jerry JACQUET, Demeurant 14, rue Molière, Bat.C - 58000 NEVERS

Associé en Nom : Monsieur Alexis JACQUET, Demeurant 4, rue de la Prairie - 58000 CHALLUY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584528934

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 29.10.2020, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GUICHARD PHILIPPE

Siège social : 3 Rue des Pruniers 58700 PREMERY

Objet social : Serrurerie, ferronnerie, métallerie, tôlerie, chaudronnerie, tuyauteur inox; Mécano-soudure de matériels agricoles notamment réparations ou de godets, cuves, barrières, forestiers et autres types de matériels ; Fabrication, livraison, installation, réparation, maintenance et dépannage de tous types de fermetures, de charpentes métalliques ; Ouverture de portes, de scellés ; Achat, vente, fourniture et pose de tous matériels, objets finis et accessoires, Fourniture et pose de menuiseries et plus généralement toutes activités ou prestations se rapportant à cette activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Capital social : 1 000 €

Gérance : M. Philippe GUICHARD dt 3 Rue des Pruniers 58700 PREMERY. Pour avis

AL584528935

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 15/10/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

LA BELLE DE NUIT

Siège social : 44 Avenue Du Général De Gaulle 58000 NEVERS

Capital : 1000 €

Activités principales : hôtel, café, brasserie et restaurant sur place et à emporter

Durée : 99 ans

Président : M. HAMOU Mustapha 30 Avenue Marcel Legrand 93150 LE BLANC MESNIL

Cession d'actions : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL584528936

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCM CA2R ; Siège social : 2, rue Jean Mermoz – 58000 NEVERS ; Objet social : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres ; Durée : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : M. Arnaud COLIN dt à NEVERS (58) – 13 Ter, rue des Perrières ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de tous les associés.

AL584528938

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s/s/p. En date du 23/10/20 une EURL à été constituée dénommée: **Aux trois pommes de pin**

Siège: 13 place Gambetta 58220 Donzy

Objet : salon de thé exposant produits des terroirs,objets et meubles de décoration

Durée 99 ans

Capital de 4000e

Gerant: Charles Meissirel-Marquot

Demeurant : 28 chemin du Caladou 06130 Grasse

Immatriculée au RM et RCS de Nevers

La gérance

AL584528942

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Cyril HERVOIS, notaire à CAMBRAI (59400) 17, rue Neuve des Capucins, le 15 octobre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : « SCI BECKLANDGRAF » société civile au capital de 100,00 euros, en numéraire, siège social : 4 faubourg de Jailly SAINT SAULGE (58330), objet l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, gérants Monsieur Yannick Guy Dany BECK, demeurant à VILLERS-OUTREAUX (59142) 38 rue Clémenceau et Madame Adélie Marie-Andrée LANDGRAF, demeurant à VILLERS-OUTREAUX (59142)38 rue Clémenceau, durée 30 ans, immatriculation RCS NEVERS

Pour avis

Le notaire.

AL584528943

YONNE

DIVERS

CROQUE BOURGOGNE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 494 220.00 €
Siège social : 4 rue Jean Bouin
89400 MIGENNES
342 002 250 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'AGO du 30/09/2019 a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société ETC AUDIT, commissaire aux comptes titulaire et AGM AUDIT LEGAL, commissaire aux comptes suppléant. Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

le représentant légal.

AL894528955

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 avril 2010, **Madame Marcelle Suzanne GUERINI** en son vivant, retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur Claude François LACOSTE demeurant à CHABLIS (Yonne), La Bretauche, 12, rue du Foulon, née à PARIS (10ème arrondissement) le 19 décembre 1931, décédée à CHABLIS (Yonne), le 21 janvier 2018 a consenti deux legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, le 6 octobre 2020 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE le 20 octobre 2020.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS référence CRPCEN : 89009, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le Notaire

AL894528957

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 mai 2009,

Madame Josette Paulette Marie-Louise **LIENARD**, en son vivant retraitée, demeurant à LAVAU (89170) 1 allée Jacques Tison.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 27 décembre 1934.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LAVAU (89170) (FRANCE), le 4 mai 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maurice BENTATA, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Pierre-Olivier PRUDHON, Maurice BENTATA, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75014), 226, Avenue du Maine, le 15 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maurice BENTATA, notaire à PARIS (75014), 226 avenue du Maine, référence CRPCEN: 75181, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894528963

NOMINATION

SENSO

SAS au capital de 63516196€ Siège social : 19 Bd du Pont Neuf 89100 Sens 503143224 RCS Sens L'AGO du 30/09/20, a décidé de nommer Grant Thornton SAS au capital de 2297184 eur ayant son siège social 29 rue du Pont 92578 Neuilly sur Seine numéro 632013843 immatriculée au RCS de Nanterre commissaire aux comptes titulaire en remplacement de KPMG SA à compter du 30/09/20 Dépôt : RCS Sens

AL894528915

FMC TECHNOLOGIES

SAS
au capital de 1.635.538 €
Siège social : Bâtiment C
rue Nelson Mandela Zone Ecoparc
89100 SENS
705 580 389 R.C.S. Sens

Par décisions en date du 19/10/2020, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Président M. VIEGAS Armando, 6 route de Soucy - 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE, en remplacement de M. EVRARD Thomas. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894528958

IRIS LOGISTIQUE

SASU au capital de 5 070 000,00 Euros
Za de l'Aire de Villeroy, 89150 FOUCHERES
512 262 031 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 01/10/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur général Madame Anne FAUVEL, demeurant 2 Allée William Forsyth 44470 CARQUEFOU, en remplacement de MR Denis Pirre Henri PERILLIER, à compter du 1er octobre 2020.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL894528959

SAS DE ALMEIDA ALEXIS ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 49 200 euros
Siège social : 10 Route Impériale
89240 POURRAIN
815 383 351 RCS AUXERRE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 22 octobre 2020, Monsieur Franck DE ALMEIDA, demeurant 32 Rue du Clos, 89000 AUXERRE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Alexis RODRIGUES DE ALMEIDA, démissionnaire, à effet du 1er novembre 2020. Il a également été décidé de nommer Madame Elodie PAHIN épouse DE ALMEIDA, demeurant 32 Rue du Clos, 89000 AUXERRE, aux fonctions de Directeur Général, à effet du 1er novembre 2020.

Aux termes de cette même décision, la collectivité des associés de la Société SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils a décidé de transférer le siège social du 10 Route Impériale, 89240 POURRAIN au 1 Bis Rue d'Aquitaine - 89000 AUXERRE, à compter du 1er novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL894528989

TRANSFERT DE SIÈGE

JM & ASSOCIES

SCI au capital de 100€ Siège social: 50 Avenue de la Libération 94100 Saint Maur des Fossés 841 157 258 RCS CRETEIL Le 28/07/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1 GRANDE RUE 89210 VENIZY à compter du 28/07/2020; Objet: Acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers Gérance: Jean Marie LECLERCQ, 1 Grande Rue 89210 Venizy Durée : 99ans Radiation au RCS de CRETEIL Inscription au RCS de SENS

AL894528765

PHARMPROCESS

SARL au capital de 1000€. Siège: 8 allée des Coudriers 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, 533 329 371 RCS AUXERRE. L'AGE du 31/08/2020 l'associé unique décide de transférer le siège au 13 Chemin de Frépillon 95310 SAINT OUEN L'AUMONE. Radiation au RCS AUXERRE et ré immatriculation au RCS PONTOISE

AL894528938

SARL AMBULANCES NAULIN

L'AGE des associés du 25.9.2020 de la SARL AMBULANCES NAULIN, capital 182.938,82€, siège social à VERMENTON (89270) Z.A. route de Tonnerre, 393 613 443 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour, de réduire et d'augmenter le capital social et de prendre acte de la démission d'un cogérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : VERMENTON (89270) Z.A. route de Tonnerre ; Capital 182.938,82€ ; Gérants : Mme Nadine NAULIN Rue de la Paix 89270 VERMENTON et M. Régis NAULIN 8, place de la République 89270 VERMENTON NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 15, Avenue de Worms ; Capital : 3.000 € ; Gérant : M. Régis NAULIN 16, rue Paul Bert 89000 AUXERRE.

AL894528954

MODIFICATION DE CAPITAL

DE LA CROIX SAINT MARC

SCI au capital de 41 100 euros
réduit à 27 400 euros
Siège social : rue de la Croix Saint Marc
89100 VILLEROY
439 791 658 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 octobre 2020 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 41 100 euros à 27 400 euros par rachat et annulation de 137 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 41 100 euros. Il est divisé en 411 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 27 400 euros. Il est divisé en 274 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis. La Gérance.

AL894528947

SCP Sylvie LELIEVRE
Notaires à AVALLON (89)

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE CORCHENNE

Immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 387461130, siège social à ETAULE (89) Vassy.

Suivant acte reçu par Me LELIEVRE le 27/10/2020, il a été mis à jour les statuts suite à l'augmentation de capital par apport de biens immobiliers et apport en nature :

- Ancien capital : 1.500,00 €

- Nouveau capital :3.300,00 €

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL894528978

WISEAR

SAS au capital de 45.000 €
Siège social : 11 rue des Cassoirs
89000 Auxerre
878 469 634 RCS AUXERRE

Modifications
En date du 15 octobre 2020, le président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'une somme de 2.872,35 € en numéraire décidée par décisions des associés en date du 21 septembre 2020. Le capital est ainsi porté à 47.872,35 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Auxerre.

AL894528985

CONVOCATION

ASSEMBLEES DE SECTION

CAPROGA LA MEUNIERE - 190 bis rue Paul Doumer - 45200 MONTARGIS

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés ci-dessous désignées :

- Mardi 24 Novembre 2020 à 9 heures Section ST FIRMIN/GONDREVILLE
- Mardi 24 Novembre 2020 à 14 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
- Mardi 24 Novembre 2020 à 17 heures 30 Section LA SELLE/CHEVANNES
- Mercredi 25 Novembre 2020 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS
- Mercredi 25 Novembre 2020 à 14 heures Section GIEN/NOGENT
- Mercredi 25 Novembre 2020 à 17 heures 30 Section MONTCRESSON/CHATILLON
- Jeudi 26 Novembre 2020 à 9 heures 30 Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD

précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Lundi 30 Novembre 2020.

Ces assemblées se tiendront en visioconférence.

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mercredi 25 Novembre 2020 à 14 heures en visioconférence, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Lundi 30 Novembre 2020.

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au siège de la Coopérative.

ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se feront sous forme de consultation écrite des Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs, en date du Lundi 30 Novembre 2020.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2019/2020, clos le 30 juin2020,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes,
7. Répartition et affectation du résultat,
8. Quitus au Conseil d'Administration,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
11. Fixation du budget formation des administrateurs,
12. Constatation du montant du capital social,
13. Pouvoirs pour formalités.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE

1. Mise en conformité des statuts de la Coopérative avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020,
2. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration

AL894528984

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP D'AVOCATS BAZIN PERSENOT-LOUIS – SIGNORET - CARLO-VIGOUROUX
7 Rue Alexandre Marie
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 52 75 55

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au Palais de Justice d'AUXERRE – Place du Palais de Justice

VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 à 14 heures

A la requête de :

Michel MERCIER, demeurant 15 rue Marc-Antoine Charpentier à MELUN (77),

Gilles MERCIER, demeurant à BASTELICACCIA (20129) ARAGNASCO

Pascal MERCIER, demeurant 3 B Place des Fusillés à LE FAOU (29590)

Ayant pour Avocat la SCP BAZIN - PERSENOT-LOUIS – **SIGNORET** - CARLO-VIGOUROUX,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

COMMUNE DE MALIGNY (Yonne)

- Une maison d'habitation, inoccupée, sise 4 rue de Chanteprime,

cadastrée section A n°402 pour 01a 00ca, comprenant :

. au rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, salon, WC,

. au premier étage : deux chambres, dégagement, salle d'eau avec WC,

. cave,

- Un garage et abri de jardin, 6 rue de Chanteprime, cadastrés section A n°400 pour 65ca,

- Un jardin indépendant, sis Les Lisses, cadastré, section A n°1478 pour 08ca et section A n°1479 pour 04a 62ca,

VISITE SUR PLACE le 09 DECEMBRE 2020 à 14 heures

MISE A PRIX : 40.000 euros

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE d'AUXERRE.

Consignation pour enchérir : chèque de Banque de **4.000 €** à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser : à **Me Christelle SIGNORET,** 7 rue Alexandre Marie - 89000 AUXERRE ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, place du Palais de Justice à 89000 AUXERRE

AL894528949

MODIFICATION DE STATUTS

GEYM

SARL au capital de 150000 euros
Siège social : 13 Allée d'Artois
89000 AUXERRE
811017961 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 15/09/2020, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 15/09/2020 et de nommer en qualité de président M. MORVAN Yann demeurant au 13 Allée d'Artois 92410 VILLE D'AVRAY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Agrément : libre en associé, mais avec agréments pour toutes les autres.

Mention au RCS d'Auxerre.

AL894528868

CARON AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 49 rue Pasteur
89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
R.C.S. SENS 501 539 829

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 octobre 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à 74 Avenue Jean Héméry 89300 JOIGNY à compter du 2 novembre 2020.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

- Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 1er janvier 2021, aux activités :

> Réparation et entretien de véhicules automobiles

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention :

> Achat et vente, en France ou à l'étranger, de véhicules neuf et d'occasion

> Réparation et entretien de véhicules automobiles

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour avis,

AL894528888

GAEC DU LARDOT

GAEC agréé au capital de 437 580 €. Siège social : le Moulin Lardot - 89630 QUARRÉ LES TOMBES. 501 524 508 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2020 : - A pris acte de la démission de Mme Roselyne COUHAULT épouse BLIN de ses fonctions de gérant. - A décidé de réduire le capital social de 158 630 € pour ramener celui-ci à 278 950 €. - A décidé de transférer le siège social à QUARRÉ LES TOMBES (Yonne – 89630), la Foultière. Pour avis, la gérance.

AL894528967

SYRO

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 15 Place des Cordeliers 89000 AUXERRE 834720302 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2020, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Restauration traditionnelle, brasserie, traiteur, vente sur place et/ou à emporter, organisation de soirées à thème et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

AL894528968

GAEC HOURLIER

GAEC agréé au capital de 17 000 €. Siège social : le Lac Beauvais - 89660 CHÂTEL CENSOIR. 808 429 567 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2020, la collectivité des associés : - A pris acte de la démission de M. Christian HOURLIER de ses fonctions de gérant. - A décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL HOURLIER. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 17 000 €. Siège social : Le Lac Beauvais - 89660 CHÂTEL CENSOIR. Durée : Jusqu'au 17 décembre 2113. Gérant : M. Thomas HOURLIER demeurant à la Place, 89660 CHÂTEL CENSOIR. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL894528988

S.J.B.
Société d'Avocats

SOMAB

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, Siège social : 5 Rue Alexandre Marie, 89000 AUXERRE, 840 398 952 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestations de services dans le secteur du bâtiment, prestations de conseils, de bureau d'étude, suivi de chantiers, petits travaux du bâtiment, maçonnerie, tous travaux d'isolation, rénovations, peinture et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL894528990

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à ALLERIOT du 08/10/20 enregistré auprès du SPFE de AUXERRE 1, le 23/10/20, sous les mentions Dossier 2020 00030789, référence 8904P01 2020 A 01799, la société ATS - ALLIANCE DE LA TECHNIQUE ET DU SPORT, SARL au capital de 40 000 euros dont le siège social est à VENIZY - 89210 - 6 rue des Roches, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 344 561 733 et représentée par son gérant Monsieur Denis PIART, a cédé à la société ATS, SAS à associé unique au capital de 1 000 euros dont le siège social est à VENIZY - 89210 - 6 rue des Roches, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 889 473 385 et représentée par son gérant Monsieur Arnaud LHERMITE, un fonds artisanal de fabrication, vente, négoce de mobilier urbain, matériel de manutention et de stockage, la chaudronnerie, la mécano soudure, la serrurerie, la métallerie, la tôlerie exploité à VENIZY - 89210 - 6 rue des Roches, moyennant le prix global de 250 000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues au cabinet SJB sis à AUXERRE - 89000 - 43 Rue du Clos, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL894528975

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte S.S.P du 16/10/2020, enregistré au SPFE Auxerre 1 le 21/10/2020, sous le numéro 2020 00030370, réf 8904P01 2020 01789, la société « CENTRE AUTO DU TERTRE», SAS au capital de 38 112,25 €, siège social : 11 Allée du Moulin Berger – 69130 ECULLY, immatriculée au 352 696 108 RCS Lyon, A vendu à la société « DG LOCATION », SARL unipersonnelle au capital de 100.000 €, siège social : 184 AV DE SENIGALLIA - 89100 SENS, immatriculée 800 798 936 RCS SENS, deux fonds commercial de réparation, entretien des véhicules automobiles ; vente, exposition, montage de toutes pièces accessoires et fournitures se rapportant auxdits véhicules, exploités sous l'enseigne «Feu Vert» l'un à SAINT MARTIN DU TERTRE (89100), Route de Voulx, l'autre à SENS (89100), Route de Maillot Centre commercial Carrefour, avec entrée en jouissance le 16/10/2020 inclus, moyennant le prix de respectivement 115.920,00 € et 91.080,00 €, marchandises en sus. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez l'acquéreur, la société DG LOCATION 184 AV DE SENIGALLIA - 89100 SENS, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet. Pour avis,A

AL894528982

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL BOURGOIN

EARL au capital de 602 000 euros, Siège social : La Souille - 89580 CHARENTENAY, 849 413 844 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2020, la collectivité des associés a nommé pour une durée non limitée, M. Baptiste BOURGOIN, demeurant 3 La Souille, 89580 CHARENTENAY, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL894528981

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE DOMAINE ALAIN MATHIAS

Société civile au capital de 228 673,53 €, Siège social : Route de Troyes – Les Grandes Bridennes - 89700 ÉPINEUIL, 404 911 174 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2020 a pris acte de la démission de M. Alain MATHIAS de ses fonctions de gérant à compter du 1er novembre 2020. Pour avis, la gérance.

AL894528987

COMPOSE TA CREPE

SARL au capital de 1 000€, 57 Rue De Paris, 89000 Auxerre, 830 342 903 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 13/10/2020, de nommer nouveau gérant, au 2/11/2020, Mme BOUDJERADA Saadia, 5 Allee Des Fours A Chaux, 89000 Auxerre en remplacement de Mme JABNOUN Asma démissionnaire. Mention au RCS de Auxerre

AL894528991

POURSUITE D'ACTIVITÉ

ONTOPHANIESSAS

Au capital de 1 000.00 €
Siège social : 2 impasse Saint-Martin
89150 Vallery
833 671 308 RCS de SENS

Le 19/10/2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la continuation de l'activité malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Sens.

AL894528950

NON DISSOLUTION

CHRISTOPHE BOUZON MOTORSPORTS

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Zone artisanale de la Côte Renard
Villefranche Saint Phal
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
790 392 674 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15/10/20, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Mention RCS SENS

AL894528948

CHRONOVERT

Avis

SARL au capital de 10 000 euros, Siège social : Les Perrots des Bois - 89130 MEZILLES, 534 309 653 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 9/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Sté.

AL894528970

LA STESUB

Le 28/10/2020 l'associé unique de la SARL LA STESUB, capital de 7.500 €, siège social à AUXERRE (89000) 9, Place des Cordeliers, 478 523 483 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL894528972

SONO

Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S
au capital de 182.204 euros
Siège social : 36 rue Carnot
89500 Villeneuve-sur-Yonne
838 511 111 RCS Sens

Modifications

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 30 mars 2020, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, l'Associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL894528973

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL SALMON PATRICK

EARL en liquidation au capital de 35 000,00 euros Siège social : 2 impasse de la Déblave - Les Thorets - 89320 CERISIERS 438 278 293 RCS SENS Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2020, prenant effet le même jour, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Il a été mis fin aux fonctions de la gérante, et Mme Michèle CHATELIN épouse SALMON demeurant à CERISIERS (Yonne), Les Thorêts, 2 impasse de la Déblave, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à CERISIERS (Yonne), Les Thorêts, 2 impasse de la Déblave. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL894528900

SCI LES HAMEAUX

Avis de dissolution

SCI au capital de 114 336,76 € Siège social : Les Hameaux 89330 PIFFONDS 409 856 010 RCS SENS Le 14/09/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé Mme Catherine ROULLEAU demeurant à Bussy-le-Repos (89500), 16 Chemin du Camp Gaulois, Château, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL894528952

SCI LES HAMEAUX

Clôture de liquidation

SCI en liquidation amiable au capital de 114 336,76 € Siège social : Les Hameaux 89330 PIFFONDS 409 856 010 RCS SENS Le 14/09/2020 - 14 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Catherine ROULLEAU de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL894528953

SCEA LA COUR NOTRE DAME

Société civile au capital de 210 000 €. Siège social : La Cour Notre Dame - 89140 MICHERY. 413 218 793 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et Mme Nicole HAGHEBAERT épouse VAN ACKER demeurant à MICHERY (89140), la Cour Notre Dame, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à MICHERY (89140), La Cour Notre Dame. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

AL894528956

DARSENE

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 130 000 euros Siège social : AUXERRE 89000 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney Siège de liquidation : 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney 89000 AUXERRE 515297596 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommée comme liquidateur Madame Simonne MAUDHUY demeurant 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney, 89000 AUXERRE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur Mme Simonne MAUDHUY

AL894528960

SCI JEAN JAURES

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 37 500 euros Siège social : AUXERRE 89000 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney Siège de liquidation : 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney 89000 AUXERRE 443797527 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommée comme liquidateur Madame Simonne MAUDHUY demeurant 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney, 89000 AUXERRE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur Mme Simonne MAUDHUY

AL894528962

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/10/20, il a été constitué une SAS dénommée NORTH'S REPUBLIC. Siège social: 45 bis grande rue 89100 Sens. Capital: 1€. Objet: commerce de détail de vêtements prêt-à-porter, de vêtements surmesure, de textiles et d'accessoires liés au prêt-à-porter. Président: M. MUSTAFA ARI, 2 rue du coup de pied de mocquesouris 89100 Sens.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894528691

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EURL YANNICK MUZIOT

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 60, GRANDE RUE 89550 HERY

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

-Travaux de maçonnerie, de rénovation et de couverture, tous travaux de terrassement, de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage, tous travaux de nettoyage de sols, murs et façades ; sablage, rejointoiement ; entretien de toit et démoussage

-Tous travaux de plâtrerie et de pose de plaques ; réalisation de cloisons et plafonds, doublage, isolation, jointage

-Tous travaux de pose de carrelage, de pierre naturelle et revêtements de sol

-Tous travaux d'isolation thermique, acoustique et anti-vibrations

-Ainsi que tous travaux du bâtiment, intérieur et extérieur.

-Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

-La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- M. Yannick MUZIOT demeurant 60, Grande Rue 89550 HERY

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL894528859

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/10/2020, la SAS OLQ Groupe a été constituée. Capital: 1000 € Siège: 6 Rue De La Gare 89500 Villeneuve Sur Yonne Objet: l'acquisition par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de titres, parts sociales, obligations ou autres valeurs mobilières, et d'une façon générale, la prise de toute participation dans toute société existante ou à créer, la propriété, la gestion et l'administration d'un portefeuille de valeurs mobilières. Toutes opérations d'études et de conseils, en organisation et en gestion des entreprises et plus particulièrement toutes opérations de gestions administratives et financières, de coordination et de liaison à l'intérieur d'un même groupe, afin de développer et de promouvoir les activités des sociétés du groupe, notamment par la mise en œuvre d'une action commerciale et publicitaire commune. Toutes opérations liées à l'activité d'administration de biens, de gestion immobilière et de syndics de copropriétés. Durée: 99 ans. Président: Olivier Leclercq, 27 Bis Rue De L'eglise 89510 Etigny . Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS: SENS

AL894528901

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: société civile immobilière.

Dénomination: LOUISON.

Siège social : 55 Quai des SABLONS 89100 SENS.

Objet :l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de sci, bâtis et non bâtis.

Durée : 99 années.

Capital : 1 000 €.

Apports en numéraire : 1 000 €.

Gérance: Madame VIRNA MARTINI, demeurant 5 bis rue MARTEL, PARIS 75010.

Cession de parts: agrément obligatoire sauf entre associés, ascendants et descendants.

Notification du projet de cession au gérant. Dans les 20 jours l'assemblée doit être convoquée pour statuer sur l'agrément. A défaut d'agrément, les associés, la société ou un tiers agrée peur racheter les parts.

Immatriculation : R.C.S SENS.

Pour avis: LA GERANCE

AL894528923

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/10/2020 il a été constitué une SPFPL nommée :

SPFPL RUS

Objet social : détention de parts ou d'actions de Sociétés

Siège social : 23 Rue Pierre Larousse 89100 SENS

Capital : 1008 €

Gérance : Mme Roxana RUS, demeurant 23 Rue Pierre Larousse 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894528951

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2020, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée : LINDYS Siège social : 17 RUE DU TERRIER, 89100 MAILLOT Capital minimum : 5.000€ Capital initial : 10.000€ Objet : L'activité d'agence immobilière, les opérations de courtage dans le domaine des travaux de bâtiment et des services aux entreprises, La formation professionnelle de l'immobilier. Président : M. SAMY AMINE, 17 RUE DU TERRIER, 89100 MAILLOT. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894528961

ETUDE DE MAÎTRE JEAN-MARIE ODIN, NOTAIRE À VERMENTON (YONNE), PLACE DE L'EGLISE.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne),

Place de l'Eglise , le 2 octobre 2020, en cours d'enregistrement a été constituée une société

civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,

l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,

ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément

des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI JEAN-COAL.

Le siège social est fixé à : LUCY-SUR-CURE (89270), 16 grande rue.

La société est constituée pour une durée de 50 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX

CENT QUARANTE EUROS (147.240,00 EUR) .

Apports en nature (immeuble à BESSY SUR CURE, grande rue et parcelles à

LUCY SUR CURE) et en numéraire (29.990€).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est :Mr Alain BAUDOUIN demeurant LUCY SUR

CURE, 16 grande rue et Madame Corinne DASSONVILLE demeurant à BOURG LA REINE

(92) 29 rue de la Villa Flamande

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL894528964

EL CACTUS

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros Siège social : 31 RUE DE PARIS, 89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 26 Octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : EL CACTUS

Siège : 31 RUE DE PARIS, 89200 AVALLON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : RESTAURANT

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : DARCES Benjamin, demeurant 1 Tour du Magasin, 89200 AVALLON

Directeur général : DOYETTE Cindy, demeurant 1 Tour du Magasin 89200 AVALLON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL894528965

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL VINO UP

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 27 RUE KRUGER 89000 AUXERRE

OBJET :

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Prestations de conseils, de formation, des solutions d'accompagnement sur mesure et de représentation autour des domaines d'expertise suivants : la commercialisation et la distribution des produits en France et à l'export, le marketing et la communication, la gestion administrative et commerciale, l'oenotourisme et la vente directe B2C, le commerce international ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- Flavie CULOT demeurant 27 Rue Kruger 89000 AUXERRE

- Betty BUFFAUT demeurant, 8 Rue de l'Abreuvoir – PONCEAU - 89113 CHARBUY

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL894528969

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Auxerre du 23.10.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MIPA 81

Siège social : 3 Place des Cordeliers – 89000 AUXERRE

Capital social : 1.000 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : La création, l'acquisition, l'exploitation sous toutes ses formes, y compris la prise en gérance de tous fonds de commerce de café, brasserie, restaurant, bar, et la prise de participation dans des sociétés ayant cette activité.

Gérance : M. Mickaël L'AFFEACH, demeurant 80 rue de Grenelle & 82 rue du Bac – 75007 PARIS

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le gérant.

AL894528971

SCEV DE OLIVEIRA SYLVIE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole. Dénomination sociale : SCEV DE OLIVEIRA SYLVIE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 50 850 €. Siège social : 8 chemin des Usages, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Bien meubles pour 50 840 € et numéraire pour 10 €. Gérant : Mme Sylvie DE OLIVEIRA, demeurant 4 Grand rue, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

AL894528977

SCEV FRÉDÉRIQUE MOTHE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEV FRÉDÉRIQUE MOTHE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 41 170 €. Siège social : 6 rue des Puits, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Biens meubles pour 40 470 € et numéraire pour 700 €. Gérant : Mme Frédérique MOTHE demeurant 6 rue des Puits, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL894528979

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 novembre 2020, à SENS. Dénomination : BAGNO. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 25 Rue du Général Leclerc, 89100 SENS. Objet : Conception, vente et pose (en sous-traitance) de salle de bains et salle d'eau, ainsi que la vente de fourniture, matériel et mobilier se rapportant à ces activités, Importation et exportation de fourniture, matériel et mobilier de salle de bains et salle d'eau. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est soumise à l'agrément des actionnaires à la majorité des voix.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Madame Virginie DROUET née BRITO, 65 Rue Victor Guichard 89100 SENS. La société sera immatriculée au RCS SENS.

La Présidente

AL894528983

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée : SAS BARAKA Siège social : 40 RUE BOURNEIL, 89000 AUXERRE Capital : 1.000€ Objet : restauration rapide Président : M. MOHAMED BEN RAJAH, 02 RUE MICHEL STROGOFF, 95800 CERGY. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894528992



En raison du mercredi 11 novembre férié, le bouclage du journal étant avancé d'une journée, merci de déposer vos annonces légales AVANT 16H00, vendredi 06 novembre.

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Consommation

La viande végétale aiguise l'appétit des investisseurs

Parallèlement à la montée des discours anti-élevage, les investissements dans les substituts à la viande explosent. Des liens sont établis entre entrepreneurs et organismes militants et la France figure aujourd'hui parmi les premiers financiers de cette nouvelle industrie.



Des steaks végétaux produits par la start-up française Les Nouveaux Fermiers

Pendant que les attaques contre l'élevage se multiplient, que les antispécistes et les promoteurs du véganisme trouvent un écho croissant dans les médias visant à détourner les consommateurs de la viande, des entrepreneurs misent aujourd'hui des sommes colossales pour développer la *« viande cellulaire »* ou *« viande de synthèse »*. D'après eux, l'alimentation de demain pourrait passer par la fabrication d'une *« fausse »* viande composée de protéines végétales qui, peu à peu, se substituerait à la *« vraie »* viande issue de l'élevage. Une trentaine d'entreprises travaillent sur ce sujet, essentiellement aux États-Unis, aux Pays -Bas et en Israël, et certaines ont même déjà convaincu la grande distribution. Ainsi, le négociant américain Cargill a investi 12 millions d'euros (M€) dans la start-up israélienne Aleph Farms. En France, on estime que 50 M€ ont déjà été investis avec le soutien de BPI France et de la Banque européenne d'investissement.

Existe-t-il un lobby organisé de la viande de synthèse ? Se servirait-il des militants anti-élevage pour faire valoir sa cause ? Les faits sont pour le moins troublants à l'image de Xavier Niel, instigateur du référendum sur les animaux et moteur du lancement des Nouveaux Fermiers, qui figure parmi les investisseurs de la première ligne de production française de substitut de viande ouverte en septembre. Connue pour ses vidéos chocs, L214 dispose quant à elle de puissants moyens financiers dont notamment le soutien appuyé de l'Open Philanthropy Project, fondation défendant des alternatives à la viande ayant offert 1,40 M€ à l'association en 2017.

Une viande de synthèse pas si *« écolo »*

De leur côté, les organisations agricoles dénoncent ce conflit d'intérêts sans pour autant nier qu'il faudra demain davantage de protéines végétales pour nourrir la planète. Ainsi, la FNSEA et la filière oléoprotéagineuse plaident en faveur d'un *« plan protéines ambitieux »* et d'un objectif d'autonomie protéinique à l'échelle européenne. Aujourd'hui, elles pointent surtout du doigt les limites des substituts à la viande. Quid de son impact sur la santé quand on sait que la viande rouge constitue le premier apport en protéines, zinc, fer et en certaines vitamines ? Quid également des impacts sociaux et économiques du démantèlement de l'élevage ? Quid enfin du bilan environnemental de la viande de synthèse qui, selon une étude de l'Université d'Oxford publiée en février *« pourrait être plus néfaste à long terme que l'élevage conventionnel en raison de l'énergie nécessaire à la production des incubateurs »* ? Celle-ci précise d'ailleurs que l'élevage émet principalement du méthane, un gaz vingt-cinq fois plus polluant que le CO_2 mais qui ne demeure dans l'atmosphère que douze ans au lieu d'un siècle pour le gaz carbonique. La conclusion des chercheurs parle d'elle-même : *« Les émissions de gaz à effet de serre par unité de viande cellulaire sont uniformément supérieures à celles de la viande de bœuf »*.

ÉTIENNE GROSJEAN

ZOOM

Végétariens, végétaliens, véganes… comment les différencier ?

Adopté par environ 2 % des Français, le régime végétarien peut se définir classiquement comme un régime alimentaire qui exclut la viande, les poissons et les fruits de mer. Pour autant, ce terme générique regroupe en réalité différents types de régimes alimentaires ayant chacun leurs subtilités.

Le pesco-végétarisme, tout d'abord, proscrit la consommation de viande mais pas celle de poisson ou de crustacés. L'ovo-végétarisme tolère quant à lui la consommation d'œufs et le lacto-végétarisme celle de produits laitiers. Combinés, ces deux régimes alimentaires forment ce que l'on appelle l'ovo-lacto-végétarisme. Pour d'autres, le régime végétarien est principalement motivé par la diminution de la consommation de viande rouge. C'est le cas des pollo-végétariens qui vont consommer des œufs, des produits laitiers et de la volaille ou encore des semi-végétariens qui ajoutent à ce menu du poisson et des crustacés. Régime alimentaire similaire au semi-végétarisme, le flexitarisme n'abolit aucun aliment mais prône une réduction de la consommation de viande. Environ un tiers des Français se déclarent aujourd'hui flexitariens.

Des formes plus radicales de végétarisme

Pour les végétaliens, le régime végétarien doit être suivi de manière plus stricte. Sont bannis pour eux tous types de produits d'origine animale : viande, produits de la mer, œufs et produits laitiers. Plusieurs régimes découlent du végétalisme comme le fruitarisme qui consiste à ne consommer que les fruits des plantes et non les plantes mères comestibles comme la salade ou la carotte. Déconseillé pour les enfants, ce régime alimentaire est souvent suivi de manière temporaire par des personnes souhaitant perdre du poids. Dans une démarche de santé, les crudivores ou crudi-végétaliens ne consomment quant à eux que des aliments crus, la plupart du temps des fruits et des légumes même si quelques rares crudivores s'autorisent à manger de la viande, des poissons, des œufs ou des produits laitiers crus.


©Pixabay

Loin de se limiter à un régime alimentaire strict, les véganes vont quant à eux proscrire tous les produits en rapport avec le règne animal. Leur régime végétalien s'accompagne d'un mode de vie qui prohibe les produits obtenus par l'exploitation d'animaux comme les vêtements en cuir, en laine, en soie ou encore en cachemire. Représentant moins de 1 % de la population française, les véganes font également la chasse aux produits cosmétiques et aux médicaments testés sur des animaux. Le véganisme ne doit pas être confondu avec l'antispécisme, un concept né dans les années 1970 qui prône un traitement égal pour tous les êtres vivants. Ce concept s'oppose au spécisme qui place l'espèce humaine au-dessus de toutes les autres.

PIERRE GARCIA

Le Youtubeur Thierry Bailliet sort un livre reportage

« Je voulais montrer des agriculteurs qui se bougent »

Après avoir passé un an à sillonner la France à la rencontre de confrères et consœurs pour retranscrire leurs pratiques, le Youtubeur nordiste Thierry Bailliet tient enfin son livre-reportage pour faire connaître l'agriculture française au grand public : Dans les bottes de ceux qui nous nourrissent. La prévente a commencé le 9 octobre.



Agriculteur à Loos-en-Gohelle, Thierry Bailliet est connu sur le web pour ses vidéos où il explique son métier. Pour toucher un public plus vaste, il a décidé de publier un livre.

Raconte-moi l'agriculture : c'était, au départ, le nom du projet porté par Thierry Bailliet, qui annonçait, il y a un an dans les colonnes de notre confrère Terres et Territoires, son envie d'expliquer sur papier les dessous de son métier à ceux qu'il ne pouvait pas toucher avec ses vidéos. Un an et dix reportages plus tard, son livre est prêt. Intitulé Dans les bottes de ceux qui nous nourrissent, il est sorti le vendredi 9 octobre en précommande*.

Toucher les médias

Tout a démarré il y a sept ans… (presque) pile ! *« J'ai ouvert ma chaîne Youtube un 13 novembre,* se souvient l'intéressé, agriculteur à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais). *Je l'ai ouverte pour expliquer le métier d'agriculteur au grand public. Puis je l'ai orientée vers le monde agricole. Pourtant, on m'a régulièrement rappelé que mon rôle était d'expliquer l'agriculture au grand public ».* Il se demande donc comment faire passer un message intéressant ? *« La vidéo c'est bien, mais si on veut avoir la chance d'être écouté par tous et de toucher les médias, le meilleur moyen, en France, c'est le livre ».*

Un tour de France des *« agris Youtubeurs »*

Il entame donc un véritable tour de France des *« agris Youtubeurs »* les plus connus : Étienne Fourmond, éleveur dans la Sarthe, Amandine Brecque, éleveuse de blondes d'Aquitaine dans le Sud-Ouest, Antoine Dequidt, agriculteur cofondateur de la société Karnott… Mais pas uniquement. *« J'ai aussi rencontré des personnes moins connues, comme Pierre Loubens qui fait de l'agriculture de conservation des sols dans le Sud. »*

Le but : mettre en avant leur modèle, leur histoire, leur expérience et leur regard. *« Ce que je voulais, c'était montrer des agriculteurs qui se bougent,* résume Thierry Bailliet, *qu'il y a de la diversité dans les productions, les surfaces, que chacun doit adapter ses productions à son environnement. Ce n'est pas parce qu'on a 250 ha qu'on s'en sort mieux qu'à 23… Mais, surtout, je voulais faire passer l'idée que le modèle unique applicable partout n'existe pas en agriculture ».*

Lancer une dynamique

Le résultat tient en 250 pages, imprimées notamment grâce à un financement participatif via lequel il a récolté 17 000 euros l'an dernier (auprès de 200 personnes). *« J'ai pris le fer de lance, mais chaque agriculteur doit le faire à son échelle, c'est le seul moyen d'avancer. En février prochain sortira un reportage qui condensera l'ensemble des reportages effectués pour faire le livre. Je le mettrai à disposition de qui voudra s'en servir comme support. Il y a aura aussi un groupe Facebook privé accessible à tous les intéressés, pour échanger sur la meilleure façon de communiquer avec le grand public. Parler avec ses voisins, inviter une classe à la ferme… Tout ce qu'on ne peut pas faire par vidéo. Il n'y a rien de tel que le contact humain ! ».*

LUCIE DE GUSSEME

* En précommande sur le site www.agriculteurdaujourdhui.com

